

Commission of Inquiry into Certain Allegations  
Respecting Business and Financial Dealings  
Between Karlheinz Schreiber and  
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations  
au sujet des transactions financières et  
commerciales entre Karlheinz Schreiber et  
le très honorable Brian Mulroney

## Public Hearing

## Audience publique

**Commissioner**

L'Honorable juge /  
The Honourable Justice  
Jeffrey James Oliphant

**Commissaire**

**Held at:**

Bytown Pavillion  
Victoria Hall  
111 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario

Friday, April 17, 2009

**Tenue à :**

Pavillon Bytown  
Salle Victoria  
111, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)

Le vendredi 17 avril 2009

## APPEARANCES / COMPARUTIONS

M <sup>e</sup> Guy J. Pratte	Le très honorable Brian Mulroney
M <sup>e</sup> François Grondin	
M <sup>e</sup> Harvey W. Yaronsky, Q.C.	
M <sup>e</sup> Jack Hughes	
M <sup>e</sup> A. Samuel Wakim, Q.C.	
M <sup>e</sup> Kate Glover	
M <sup>e</sup> Richard Auger	M. Karlheinz Schreiber
M <sup>e</sup> Todd White	
M <sup>e</sup> Julianna Greenspan	
M <sup>e</sup> Paul B. Vickery	Procureur général du Canada
M <sup>e</sup> Yannick Landry	
M <sup>e</sup> Philippe Lacasse	
M <sup>e</sup> Robert E. Houston, Q.C.	M. Fred Doucet
M <sup>e</sup> Richard Wolson	Avocats de la Commission
M <sup>e</sup> Evan Roitenberg	
M <sup>e</sup> Nancy Brooks	
M <sup>e</sup> Guiseppe Battista	
M <sup>e</sup> Myriam Corbeil	
M <sup>e</sup> Sarah Wolson	
M <sup>me</sup> Anne Chalmers	Greffière
M <sup>me</sup> Gail Godbout	Coordonnatrice de la Commission

**TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
Hearing commences at 9:30 a.m. / L'audience débute à 9 h 30	958
Previously Sworn: Karlheinz Schreiber Sous le même serment : Karlheinz Schreiber	958
Examination by Mr. Pratte (continued) / Interrogatoire par M <sup>e</sup> Pratte (suite)	958
Recess taken at 10:45 a.m. / Suspension à 10 h 45 Hearing resumes at 11:05 a.m. / Reprise à 11 h 05	1043
Examination by Mr. Houston / Interrogatoire par M <sup>e</sup> Houston	1045
Recess taken at 12:40 a.m. / Suspension à 12 h 40 Hearing resumes at 1:45 p.m. / Reprise à 13 h 45	1150
Examination by Mr. Auger / Interrogatoire par M <sup>e</sup> Auger	1150
Recess taken at 3:00 p.m. / Suspension à 15 h 00 Hearing resumes at 3:15 p.m. / Reprise à 15 h 15	1205
Hearing adjourns at 3:55 p.m. / L'audience est ajournée à 15 h 55	1234

**EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES**

No.	Description	PAGE
P-13	Cahier des extraits du journal de M. Schreiber	1045

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)  
2 --- Upon resuming on Friday, April 17, 2009  
3 at 9:30 a.m. / L'audience reprend le vendredi  
4 17 avril 2009 à 9 h 30  
5 10253 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour  
6 maîtres. Veuillez vous asseoir, s'il vous plaît.  
7 --- Pause  
8 10254 COMMISSAIRE OLIPHANT :  
9 Maître Pratte...?  
10 10255 M<sup>e</sup> PRATTE : Merci, monsieur le  
11 commissaire.  
12 PREVIOUSLY SWORN: KARLHEINZ SCHREIBER  
13 SOUS LE MÊME SERMENT : KARLHEINZ SCHREIBER  
14 EXAMINATION: KARLHEINZ SCHREIBER BY MR. PRATTE  
15 (continued) / INTERROGATOIRE : DE KARLHEINZ SCHREIBER  
16 PAR Me PRATTE (suite)  
17 10256 M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous devant vous,  
18 monsieur Schreiber, l'affidavit du 7 novembre, qui se  
19 trouve au volume 3 du cahier de la Commission, sous  
20 l'onglet 21?  
21 10257 M. SCHREIBER : Quel cahier?  
22 10258 M<sup>e</sup> PRATTE : Trois.  
23 10259 M. SCHREIBER : Oui.  
24 10260 M<sup>e</sup> PRATTE : Pourriez-vous jeter un  
25 coup d'œil au paragraphe 30.

- 1 10261 M. SCHREIBER : Quel onglet?
- 2 10262 M<sup>e</sup> PRATTE : Vingt et un.
- 3 --- Pause
- 4 10263 M<sup>e</sup> PRATTE : Dans ce paragraphe -- et  
5 je crois que vous avez abordé la question avec  
6 M<sup>e</sup> Wolson -- vous affirmez que, d'après les appels que  
7 votre avocat, M<sup>e</sup> Hladun, a reçus en 1999, vous pensiez  
8 que monsieur Mulroney voulait que vous fournissiez ce  
9 que vous appelez à la quatrième ligne des  
10 « assurances sous affidavit» [Traduction du texte lu]  
11 comme quoi il n'avait jamais reçu quelque rémunération  
12 que ce soit de votre part; est-ce exact?
- 13 10264 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 10265 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous souvenez-vous de  
15 l'échange que vous avez eu à ce sujet avec M<sup>e</sup> Wolson, il  
16 y a un ou deux jours, quand vous avez dit que vous  
17 aviez cru, d'après la lettre de M<sup>e</sup> Hladun, que l'on  
18 vous demandait de fournir un affidavit?
- 19 10266 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 10267 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais dans le courriel que  
21 vous avez envoyé à M. Cashore en 2005, vous parliez  
22 d'une lettre et non d'un affidavit.
- 23 10268 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 10269 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous faites une  
25 distinction entre les deux types de document.

- 1 10270 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 10271 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous souvenez-vous de  
3 cela?
- 4 10272 M. SCHREIBER : Avant de poursuivre,  
5 j'aimerais vous présenter des excuses car j'étais très  
6 fatigué hier -- vous comprendrez quand vous aurez mon  
7 âge -- j'avais de la difficulté à suivre le  
8 déroulement des faits hier.
- 9 10273 Et aujourd'hui, nous sommes en  
10 matinée, et ce que vous avez fait hier et ce que vous  
11 ferez maintenant, c'est ce que vous avez essayé de  
12 faire devant le Comité de l'éthique et devant la cour à  
13 Toronto. J'aimerais vous lire quelque chose.
- 14 10274 M<sup>e</sup> PRATTE : Je ne me souviens pas  
15 d'avoir --
- 16 10275 M. SCHREIBER : Monsieur Mulroney a  
17 essayé --
- 18 10276 M<sup>e</sup> PRATTE : Un instant je vous prie,  
19 monsieur Schreiber.
- 20 10277 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur  
21 Schreiber, arrêtez un instant.
- 22 10278 Maître Pratte...?
- 23 10279 M<sup>e</sup> PRATTE : Bien, je ne me souviens  
24 pas d'avoir témoigné devant le Comité de l'éthique ou  
25 d'avoir été dans une salle d'audience à Toronto. Je

1           pose les questions, monsieur. Vous avez demandé cette  
2           enquête. Vous êtes sous serment. Je pose les  
3           questions, alors je vous prie de répondre.

4   10280                   M. SCHREIBER : Je vous ai donné ma  
5           réponse.

6   10281                   M<sup>e</sup> PRATTE : Pardon?

7   10282                   M. SCHREIBER : Ma réponse est --

8   10283                   M<sup>e</sup> PRATTE : Votre réponse à quoi?  
9           Vous avez répondu à la question sur --

10  10284                   M. SCHREIBER : À votre question,  
11           oui.

12  10285                   M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez répondu à la  
13           question à savoir si vous faisiez --

14  10286                   M. SCHREIBER : Je fais une  
15           distinction entre l'utilisation du terme lettre et du  
16           terme affidavit, c'est exact.

17  10287                   M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord.

18  10288                   M. SCHREIBER : Oui.

19  10289                   M<sup>e</sup> PRATTE : Nous avons donc réglé ce  
20           point.

21  10290                   M. SCHREIBER : Oui.

22  10291                   M<sup>e</sup> PRATTE : Bien. Et votre  
23           interprétation des faits, énoncée au paragraphe 30 de  
24           l'affidavit, est fondée sur la lettre que M<sup>e</sup> Hladun a  
25           envoyée à M<sup>e</sup> Greenspan en 2000, n'est-ce pas?



- 1 10292 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 10293 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. J'aimerais  
3 qu'on y jette un coup d'oeil --
- 4 10294 M. SCHREIBER : Pourtant, mais nous  
5 avons également -- non, non. Non, non.
- 6 10295 M<sup>e</sup> PRATTE : Pourtant, c'est ce qui  
7 est écrit au paragraphe 30.
- 8 10296 M. SCHREIBER : Non, non. Nous avons  
9 parlé -- nous avons parlé un bout de temps avant, avant  
10 que M<sup>e</sup> Greenspan demande à M<sup>e</sup> Hladun des précisions.
- 11 10297 Bien avant cela j'ai été voir  
12 M<sup>e</sup> Greenspan pour lui parler de la demande. Et là  
13 encore, vous direz que vous n'avez pas témoigné devant  
14 le Comité de l'éthique. Vous étiez là quand la cause a  
15 été rejetée.
- 16 10298 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur Schreiber --
- 17 10299 M. SCHREIBER : Et je me répète  
18 maintenant --
- 19 10300 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur le commissaire,  
20 je vous demanderais --
- 21 10301 COMMISSAIRE OLIPHANT :  
22 Monsieur Schreiber, juste une seconde.
- 23 10302 Ne devrions-nous pas éviter de parler  
24 de ce qui a été dit devant le Comité de l'éthique?  
25 Malgré les efforts déployés par la Commission pour nous

1 en abstenir, nous n'y arrivons pas.

2 10303 Évitions donc de parler de ce qui a  
3 été dit devant le Comité de l'éthique, je vous prie.

4 10304 M<sup>e</sup> AUGER : Monsieur le commissaire,  
5 si vous me le permettez, je vous demanderais de donner  
6 comme consigne que l'on s'abstienne de discuter de  
7 tout renseignement protégé par le secret professionnel  
8 de l'avocat. Nous traitons d'un dossier auquel a été  
9 mêlée M<sup>e</sup> Greenspan, et je souscris à votre directive  
10 selon laquelle toute discussion sur les sujets que vous  
11 avez indiqués est interdite. Le témoin se dirige  
12 également vers la pente glissante que sont les  
13 discussions, les conversations avec M<sup>e</sup> Greenspan ou les  
14 indications fournies par celle-ci.

15 10305 Je tiens seulement à préciser que ce  
16 sont des dossiers --

17 10306 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je suis sûr  
18 que M<sup>e</sup> Pratte est un avocat expérimenté qui comprend  
19 très bien ce que veut dire le secret professionnel de  
20 l'avocat. S'il venait à glisser vers un sujet que vous  
21 jugez non pertinent, je m'attends à ce que formuliez  
22 une objection. Entendu?

23 10307 M<sup>e</sup> PRATTE : Merci bien, monsieur le  
24 commissaire. Merci, maître Auger.

25 10308 Mais mes questions ne portent que sur

1 les paragraphes 30 et 31 de l'affidavit du témoin, un  
2 document public, dans lequel il affirme avoir cru  
3 comprendre, d'après une lettre adressée par M<sup>e</sup> Hladun à  
4 M<sup>e</sup> Greenspan, qu'il devait fournir une assurance sous  
5 forme d'affidavit.

6 10309 Ai-je raison, monsieur Schreiber?

7 10310 M. SCHREIBER : Oui.

8 10311 M<sup>e</sup> PRATTE : Et cette interprétation  
9 était fondée sur une lettre de M<sup>e</sup> Hladun à M<sup>e</sup> Greenspan,  
10 que vous avez annexée à titre d'élément de preuve  
11 numéro 11 à votre affidavit?

12 10312 M. SCHREIBER : Non. J'ai cru cela  
13 bien avant.

14 10313 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Lisons votre  
15 affidavit, monsieur.

16 10314 M. SCHREIBER : Oui.

17 10315 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez annexé la  
18 lettre de M<sup>e</sup> Hladun au paragraphe 31 --

19 10316 M. SCHREIBER : Oui.

20 10317 M<sup>e</sup> PRATTE : -- comme justification de  
21 votre commentaire, n'est-ce pas?

22 10318 Vous ne parlez pas de vos entretiens  
23 avec M<sup>e</sup> Greenspan et je ne veux pas les connaître étant  
24 donné qu'ils sont de nature confidentielle. Je veux  
25 parler des documents qui accompagnent votre affidavit.

1 10319 Et vous dites :

2 « Deux ans après le message

3 Tremblay... »

4 10320 Nous avons établi hier que cette date

5 est incorrecte :

6 « ...M<sup>e</sup> Hladun, autant qu'il s'en

7 souviennent, a reçu le

8 17 octobre 1999 de M. Mulroney

9 deux appels au cours desquels ce

10 dernier a réitéré une demande

11 qu'il avait déjà formulée un

12 certain nombre de fois

13 auparavant, soit que je

14 fournisse sous serment

15 des assurances sous affidavit

16 comme quoi « jamais Brian

17 Mulroney n'a sollicité ni reçu

18 quelque

19 rémunération que ce soit de

20 Schreiber. »

21 10321 Puis vous avez déposé cette lettre,

22 c'est-à-dire la lettre de M<sup>e</sup> Hladun, comme preuve

23 numéro 11, au paragraphe 31. Est-ce exact?

24 10322 M. SCHREIBER : Oui, ce qui confirme

25 ce que j'ai dit à M<sup>e</sup> Greenspan auparavant. C'est

- 1           justement ce sur quoi portait la lettre.
- 2   10323                   M<sup>e</sup> PRATTE : Qu'on vous avait demandé
- 3           de fournir un affidavit. Est-ce exact?
- 4   10324                   M. SCHREIBER : Veuillez...?
- 5   10325                   M<sup>e</sup> PRATTE : Que l'on vous a demandé
- 6           de fournir un affidavit.
- 7   10326                   M. SCHREIBER : Oui.
- 8   10327                   M<sup>e</sup> PRATTE : Examinons donc la lettre
- 9           en question, la lettre de M<sup>e</sup> Hladun.
- 10   10328                   Cette lettre se trouve dans le
- 11          volume 2 des cahiers de la Commission, cote CB-2, sous
- 12          l'onglet 127.
- 13   10329                   M. SCHREIBER : Quel onglet?
- 14   10330                   M<sup>e</sup> PRATTE : Volume 2 --
- 15   10331                   M. SCHREIBER : Oui...?
- 16   10332                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Prenez votre
- 17          temps monsieur Schreiber, je veux m'assurer que vous
- 18          avez devant vous le bon document avant d'essayer de
- 19          répondre aux questions. D'accord?
- 20   10333                   M<sup>e</sup> PRATTE : Un-deux-sept.
- 21   10334                   M. SCHREIBER : Oui...?
- 22   10335                   M<sup>e</sup> PRATTE : Vous devriez y trouver,
- 23          monsieur, une lettre datée du 26 janvier 2000.
- 24          L'avez-vous trouvée?
- 25   10336                   M. SCHREIBER : Oui.

- 1 10337 M<sup>e</sup> PRATTE : De M<sup>e</sup> Hladun à  
2 M<sup>e</sup> Greenspan; exact?
- 3 10338 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 10339 M<sup>e</sup> PRATTE : Il s'agit de la lettre  
5 ajoutée ou annexée à titre d'élément de preuve 11 à  
6 votre affidavit, n'est-ce pas?
- 7 10340 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 10341 M<sup>e</sup> PRATTE : Voyons voir ce que  
9 M<sup>e</sup> Hladun y dit à M<sup>e</sup> Greenspan à propos des appels de  
10 M. Mulroney, dont le premier est mentionné dans le  
11 dernier paragraphe de la première page.
- 12 10342 Vous y êtes?
- 13 10343 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 10344 M<sup>e</sup> PRATTE : Je ne lirai pas le  
15 paragraphe en entier, mais il mentionne -- ceci est un  
16 enregistrement fait par M<sup>e</sup> Hladun d'un appel de  
17 M. Mulroney portant sur -- ou ce que M<sup>e</sup> Hladun  
18 supposait être la lettre rogatoire. N'est-ce pas?
- 19 10345 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 10346 M<sup>e</sup> PRATTE : Et à la dernière phrase,  
21 quatre lignes à partir du bas, il dit, et je cite :  
22 « Il allait envoyer la  
23 lettre... »
- 24 10347 Il est question d'une lettre envoyée  
25 à la CBC, n'est-ce pas?

- 1 10348 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 10349 M<sup>e</sup> PRATTE :
- 3 « ... mais il voulait d'abord,
- 4 pour plus d'assurance et de
- 5 tranquillité d'esprit, une
- 6 déclaration écrite de la part de
- 7 M. Schreiber où il confirme ce
- 8 qu'il a dit publiquement à
- 9 plusieurs occasions, soit que
- 10 jamais Brian Mulroney n'a
- 11 sollicité ni reçu quelque
- 12 rémunération que ce soit de
- 13 Schreiber. » [Traduction du
- 14 texte lu]
- 15 10350 Vous y êtes?
- 16 10351 M. SCHREIBER : Oui.
- 17 10352 M<sup>e</sup> PRATTE : Maintenant, M<sup>e</sup> Hladun,
- 18 qui rapporte les paroles prononcées par M. Mulroney, ne
- 19 dit pas qu'on lui a demandé de fournir un affidavit;
- 20 n'est-ce pas vrai?
- 21 10353 Il parle d'assurance et de
- 22 tranquillité d'esprit, n'est-ce pas?
- 23 10354 M. SCHREIBER : C'est ce qu'il a
- 24 écrit dans sa lettre à M<sup>e</sup> Greenspan. Les souvenirs
- 25 dont je fais mention dans l'affidavit remontent à

1            beaucoup plus loin. Je vous l'ai déjà dit.

2    10355                    M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur, c'est pourtant

3            le document que vous avez annexé, à titre de pièce

4            justificative de votre affirmation comme quoi on vous a

5            demandé de fournir des assurances sous affidavit, à

6            votre affidavit daté du 7 novembre, et rien d'autre.

7            Exact?

8    10356                    M. SCHREIBER : Oui.

9    10357                    M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Veuillez

10           consulter la page suivante, je vous prie.

11           L'avant-dernier paragraphe indiquant le

12           « 17 octobre 1999 ».

13    10358                    Vous voyez?

14    10359                    M. SCHREIBER : Oui.

15    10360                    M<sup>e</sup> PRATTE : On y lit, et je cite :

16                            « ... un autre appel de

17                            M. Mulroney au cours duquel j'ai

18                            mentionné que je n'était pas sûr

19                            si une lettre serait envoyée. »

20                            [Traduction du texte lu]

21    10361                    Fin de citation. Est-ce exact?

22    10362                    M. SCHREIBER : Oui.

23    10363                    M<sup>e</sup> PRATTE : Il mentionne que vous

24            n'étiez pas prêt à fournir la lettre demandée par

25            M. Mulroney. Est-ce exact?



- 1 10364 M. SCHREIBER : Un affidavit.
- 2 10365 M<sup>e</sup> PRATTE : Il ne parle pas  
3 d'affidavit, monsieur. Il emploie le mot « lettre ».
- 4 10366 M. SCHREIBER : C'est ce qu'il écrit  
5 aujourd'hui, mais --
- 6 10367 M<sup>e</sup> PRATTE : Et à qui M. Mulroney a-t-  
7 il parlé à ces deux occasions, monsieur? Est-ce avec  
8 M<sup>e</sup> Hladun ou avec vous?
- 9 10368 M. SCHREIBER : M<sup>e</sup> Hladun.
- 10 10369 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. En termes plus  
11 explicites, monsieur, M<sup>e</sup> Hladun aurait compris, d'après  
12 la lettre de M. Mulroney, que ce dernier souhaitait que  
13 vous fournissiez une lettre, et non un affidavit.  
14 Est-ce exact?
- 15 10370 M. SCHREIBER : Ce n'est pas ce que  
16 M<sup>e</sup> Hladun m'a demandé.
- 17 10371 M<sup>e</sup> PRATTE : Pardon?
- 18 10372 M. SCHREIBER : Ce n'est pas ce que  
19 M<sup>e</sup> Hladun m'avait demandé auparavant.
- 20 10373 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est pourtant ce qu'il  
21 confirme dans sa lettre à M<sup>e</sup> Greenspan --
- 22 10374 M. SCHREIBER : À M<sup>e</sup> Greenspan --
- 23 10375 M<sup>e</sup> PRATTE : -- en réponse à sa  
24 demande d'éclaircissement, n'est-ce pas?
- 25 10376 M. SCHREIBER : À la demande de

- 1 M<sup>e</sup> Greenspan.
- 2 10377 M<sup>e</sup> PRATTE : Et il a parlé, votre  
3 avocat de Calgary, il a parlé d'assurance, de  
4 tranquillité d'esprit et de lettres --
- 5 10378 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 10379 M<sup>e</sup> PRATTE : -- et en aucun temps d'un  
7 affidavit?
- 8 10380 M. SCHREIBER : C'est ce qu'il a dit  
9 à M<sup>e</sup> Greenspan. Cela ne veut pas -- Je ne peux vous  
10 aider. J'ai été voir M<sup>e</sup> Greenspan auparavant, comme  
11 vous l'avez entendu à l'audience du Comité de  
12 l'éthique. Je lui ai dit que M. Mulroney veut un  
13 affidavit et M<sup>e</sup> Greenspan a dit que tant et aussi  
14 longtemps qu'elle serait mon avocate, je ne devais  
15 signer aucun affidavit, sinon elle me coupait les  
16 mains.
- 17 10381 Vous vous en souvenez sûrement étant  
18 donné que vous étiez présent quand j'ai témoigné.
- 19 10382 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur, il me semble  
20 que le commissaire vous a demandé de ne pas parler du  
21 Comité de l'éthique. Je m'en tiendrai à l'élément de  
22 preuve jugé acceptable à cette audience, soit  
23 l'affidavit qui a tout déclenché et la seule lettre que  
24 vous avez fournie.
- 25 10383 Est-vous d'accord avec moi au moins

1           --

2 10384                   M. SCHREIBER : Oui.

3 10385                   M<sup>e</sup> PRATTE : -- dans une certaine

4           mesure --

5 10386                   M. SCHREIBER : Je le suis.

6 10387                   M<sup>e</sup> PRATTE : -- que le seul élément de

7           preuve que vous avez soumis est une lettre?

8 10388                   COMMISSAIRE OLIPHANT :

9           Maître Pratte, je suis d'accord avec tout ce que vous

10          avez dit, mais peut-être que M. Schreiber devrait être

11          informé de la raison pour laquelle nous ne pouvons

12          faire mention du Comité de l'éthique.

13 10389                   Monsieur Schreiber, le Parlement a

14          invoqué le droit au secret pour tous les éléments de

15          preuve soumis au Comité de l'éthique, le vôtre et ceux

16          d'autres intervenants, et en vertu du principe du

17          secret professionnel, mes avocats et ceux des autres

18          parties ne sont pas autorisés à utiliser ces éléments

19          dans le cadre de votre interrogatoire ou de votre

20          contre-interrogatoire.

21 10390                   Je vais être très franc. Je trouve

22          étonnant le fait qu'un témoignage obtenu sous serment

23          dans le cadre d'une instance à un certain moment ne

24          puisse être utilisé pour procéder à un contre-

25          interrogatoire dans une autre instance.

1 10391 J'ai demandé à mes avocats d'obtenir  
2 du Parlement du Canada une levée du secret  
3 professionnel pour pouvoir faire mention des éléments  
4 de preuve déposés devant le Comité de l'éthique et je  
5 peux vous dire aujourd'hui, monsieur, que le Parlement  
6 a refusé de renoncer à ce privilège et invoque le droit  
7 au secret.

8 10392 Je n'ai pas voulu contester cette  
9 décision pour ne pas avoir à affronter la Cour fédérale  
10 et défendre une cause qui prendrait une éternité à  
11 résoudre.

12 10393 Nous nous retrouvons maintenant dans  
13 une situation où mes avocats, M<sup>e</sup> Pratte, et peut-être  
14 même M<sup>e</sup> Auger, aimeraient utiliser ces éléments de  
15 preuve mais ne sont pas autorisés à le faire.

16 10394 Je tenais à vous informer de la  
17 raison pour laquelle je vous demande de ne pas  
18 mentionner les preuves du Comité de l'éthique.

19 10395 Vous comprenez?

20 10396 M. SCHREIBER : Si vous me permettez  
21 d'ajouter une phrase?

22 10397 COMMISSAIRE OLIPHANT :  
23 Certainement.

24 10398 M. SCHREIBER : Je suis tout aussi  
25 frustré que vous par cette situation, étant donné que

1 le Comité de l'éthique était déjà frustré tout comme  
2 moi de ne pas pouvoir obtenir les documents de la GRC.

3 10399 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien je  
4 ne suis pas au courant de cela.

5 10400 M. SCHREIBER : Vous voyez, c'est  
6 comme une réaction en chaîne. Personne ne veut donner  
7 quoi que ce soit à tout le monde.

8 10401 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je crois que  
9 nous avons obtenu les documents de la GRC.

10 10402 M. SCHREIBER : Oui. D'accord.

11 10403 M<sup>e</sup> PRATTE : Revenons à nos moutons si  
12 vous le voulez bien, monsieur Schreiber.

13 10404 Pouvons-nous au moins nous entendre  
14 sur le fait que d'après l'élément de preuve que vous  
15 avez annexé à votre affidavit du 7 novembre et déposé  
16 devant la cour, et que nous venons tout juste  
17 d'examiner, qu'en nous fondant sur cet élément, et non  
18 sur ce qui a été dit devant le Comité de l'éthique ou  
19 durant vos entretiens privés avec M<sup>e</sup> Greenspan, en nous  
20 fondant sur l'élément de preuve que vous avez déposé  
21 pour appuyer votre demande donc, il nous est impossible  
22 de conclure que l'on vous a demandé de fournir un  
23 affidavit.

24 10405 M. SCHREIBER : Vous avez raison.

25 10406 M<sup>e</sup> PRATTE : Merci, monsieur.

- 1 10407 J'aimerais maintenant passer à la  
2 rencontre qui a eu lieu à Zürich à l'hôtel Savoy, le  
3 2 février 1998. Vous en faites mention dans votre  
4 affidavit au paragraphe 27, est-ce exact?
- 5 10408 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 10409 M<sup>e</sup> PRATTE : J'aimerais maintenant  
7 m'assurer de quelque chose, monsieur Schreiber, parce  
8 que -- je peux vous donner la référence; il se peut que  
9 nous ayons à consulter ce paragraphe dans un moment.
- 10 10410 Êtes-vous en train de dire dans ce  
11 paragraphe que M. Mulroney est allé en Suisse seulement  
12 pour vous voir?
- 13 10411 M. SCHREIBER : Non.
- 14 10412 M<sup>e</sup> PRATTE : Si vous jetez un coup  
15 d'œil à l'onglet 19 du volume 3 des documents de  
16 la Commission --
- 17 10413 M. SCHREIBER : Volume 3?
- 18 10414 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Onglet 19.
- 19 10415 M. SCHREIBER : Dix-neuf?
- 20 10416 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.
- 21 10417 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 10418 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous devriez avoir une  
23 transcription de -- et j'espère que nous avons la même  
24 pagination - d'une émission, The Fifth Estate.
- 25 10419 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 10420 M<sup>e</sup> PRATTE : Pouvez-vous -- le mien  
2 n'est pas officiellement paginé, mais si vous comptez  
3 huit pages à partir -- voyons voir si nous avons le  
4 même texte.
- 5 10421 M. SCHREIBER : Lequel?
- 6 10422 M<sup>e</sup> PRATTE : Pouvez-vous prendre la  
7 huitième page du début pour savoir si nous avons le  
8 même texte -- le vôtre est-il paginé?
- 9 10423 M. SCHREIBER : Ça fait huit? Oui,  
10 il y a des notes écrites à la main, oui.
- 11 10424 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Jetez un coup  
12 d'œil à votre page 8 et --
- 13 10425 M. SCHREIBER : « C'est l'automne  
14 1995... »? [Traduction du texte lu]
- 15 10426 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Non, nous  
16 n'avons pas le même -- est-ce la première ligne?
- 17 10427 M. SCHREIBER : Oui.
- 18 10428 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord, patientez un  
19 instant je vous prie. Accordez-moi un peu de temps,  
20 monsieur Schreiber.
- 21 --- Pause
- 22 10429 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quelle est la  
23 première phrase sur la page que vous --
- 24 10430 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est à la page 7, je  
25 crois bien, dans votre recueil, monsieur.

1 10431 COMMISSAIRE OLIPHANT : Est-ce  
2 M. Mulroney qui parle?  
3 « Eh bien, parfois, pas très  
4 souvent... » [Traduction du  
5 texte lu]  
6 10432 Est-ce bien la page?  
7 10433 M<sup>e</sup> PRATTE : Non. Elle devrait  
8 commencer par -- si vous prenez la page précédente,  
9 c'est Linden MacIntyre qui parle et il écrit « C'est  
10 l'automne 1995 ». [Traduction du texte lu]  
11 10434 Est-ce bien cela?  
12 10435 Un instant, je vous prie.  
13 --- Pause  
14 10436 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui monsieur, si vous  
15 tournez à la page 8 alors, ce que je veux réellement --  
16 merci.  
17 10437 Votre page 8, « C'est l'automne  
18 1995 », je crois bien. Le mien est quelque peu  
19 différent.  
20 10438 M. SCHREIBER : Oui.  
21 10439 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, « C'est  
22 l'automne 1995... »  
23 10440 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Maintenant  
24 c'est M. MacIntyre qui parle.  
25 10441 Vous y êtes, monsieur Schreiber?



- 1 10442 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 10443 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous prenez par la suite  
3 la parole et vous dites, je cite:  
4 « En 1998, une série d'appels  
5 téléphoniques ont été faits.  
6 Puis il... »
- 7 10444 Il s'agit de M. Mulroney, n'est-ce  
8 pas?
- 9 10445 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 10446 M<sup>e</sup> PRATTE :  
11 « ... est venu me voir en  
12 Suisse. J'ai trouvé cela très  
13 gentil de sa part. » [Traduction  
14 du texte lu]  
15
- 16 10447 Fin de citation.
- 17 10448 M. SCHREIBER : Oui.
- 18 10449 M<sup>e</sup> PRATTE : Êtes-vous en train de  
19 sous-entendre qu'il a fait un voyage en Suisse  
20 seulement pour vous voir?
- 21 10450 M. SCHREIBER : Non.
- 22 10451 M<sup>e</sup> PRATTE : Non. D'accord.
- 23 10452 Maintenant, un peu plus bas,  
24 M. MacIntyre résume la discussion.
- 25 10453 M. SCHREIBER : Oui.

1 10454 M<sup>e</sup> PRATTE : Il écrit :

2 « Nous sommes maintenant en

3 1998. » [Traduction du texte lu]

4 10455 Vous y êtes?

5 10456 M. SCHREIBER : Oui.

6 10457 M<sup>e</sup> PRATTE : Et trois lignes à partir

7 du bas du texte, il dit :

8 « Maintenant un fugitif de la

9 justice allemande. » [Traduction

10 du texte lu]

11 10458 Vous y êtes?

12 10459 M. SCHREIBER : Oui.

13 10460 M<sup>e</sup> PRATTE : Il parle de vous,

14 n'est-ce pas?

15 10461 M. SCHREIBER : Oui.

16 10462 M<sup>e</sup> PRATTE : Pourquoi dit-il cela?

17 Vivez-vous actuellement en Suisse?

18 10463 M. SCHREIBER : Je me suis établi en

19 Suisse en 1994.

20 10464 M<sup>e</sup> PRATTE : En 1994?

21 10465 M. SCHREIBER : Oui. Et un mandat

22 d'arrêt contre moi a été émis en 1997.

23 10466 M<sup>e</sup> PRATTE : Je vois. Avez-vous dit à

24 M. Mulroney, quand vous l'avez rencontré en Suisse,

25 qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre vous en

1           Allemagne?

2   10467                   M. SCHREIBER : Eh bien, nous avons  
3           parlé à maintes reprises de la situation. J'ai --

4   10468                   M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous parlé à  
5           M. Mulroney à l'hôtel Savoy? Lui avez-vous dit qu'un  
6           mandat d'arrêt avait été lancé contre vous en 1997 et  
7           que c'est la raison pour laquelle que vous vivez en  
8           Suisse »?

9   10469                   M. SCHREIBER : Non.

10   10470                   M<sup>e</sup> PRATTE : Non.

11   10471                   M. SCHREIBER : Ce n'est pas la  
12           raison pour laquelle j'étais en Suisse. Comme je vous  
13           l'ai dit tantôt, je suis parti vivre en Suisse en 1994.  
14           Le fait de dire que j'étais un réfugié en 1994 en  
15           Suisse est tout simplement absurde. Quoi qu'il en  
16           soit, à mes 60 ans j'ai été autorisé à m'établir en  
17           Suisse dans la résidence que je possédais depuis 1972.

18   10472                   M<sup>e</sup> PRATTE : Ensuite -- plus bas dans  
19           la page de la transcription, monsieur Schreiber, vous  
20           parlez à M. MacIntyre. C'est durant l'émission  
21           diffusée le 31 octobre -- en 2007, n'est-ce pas?

22   10473                   M. SCHREIBER : Oui. Que voulez-vous  
23           lire?

24   10474                   M<sup>e</sup> PRATTE : Vous voyez là où vous  
25           commencez à parler d'un repas à l'hôtel Savoy.

- 1 10475 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 10476 M<sup>e</sup> PRATTE : Un repas somptueux.
- 3 10477 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 10478 M<sup>e</sup> PRATTE : Exact? Bon, vous avez  
5 été invité à dîner avec M. Mulroney au Savoy, est-ce  
6 vrai?
- 7 10479 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 10480 M<sup>e</sup> PRATTE : Il y avait loué une  
9 suite?
- 10 10481 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 10482 M<sup>e</sup> PRATTE : Sa suite?
- 12 10483 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 10484 M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous payé le repas  
14 ou la suite?
- 15 10485 M. SCHREIBER : Non.
- 16 10486 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous ne vous attendiez  
17 pas à payer le repas ou -- ni même la suite?
- 18 10487 M. SCHREIBER : Non.
- 19 10488 M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous cherché plus  
20 tard à savoir qui avait payé la suite et le repas?
- 21 10489 M. SCHREIBER : Pardon...?
- 22 10490 M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous cherché à  
23 savoir plus tard, après 1998, qui avait payé le repas  
24 --
- 25 10491 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 10492 M<sup>e</sup> PRATTE : -- ou la suite?
- 2 10493 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 10494 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais vous saviez qui  
4 avait payé. Ce n'était pas vous. Vous venez tout  
5 juste de le dire.
- 6 10495 M. SCHREIBER : Parce que je voulais  
7 avoir des preuves de cela.
- 8 10496 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous vouliez des preuves  
9 de cela.
- 10 10497 M. SCHREIBER : Oh, oui.
- 11 10498 M<sup>e</sup> PRATTE : Je vois. Et vous avez  
12 écrit un courriel au directeur de l'hôtel Savoy en  
13 2006; est-ce exact?
- 14 10499 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 10500 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous trouverez, monsieur  
16 le commissaire , cette information dans le cahier de la  
17 commission 2, sous l'onglet 123.
- 18 10501 M. SCHREIBER : Cahier 2?
- 19 10502 M<sup>e</sup> PRATTE : Cahier numéro 2 de la  
20 Commission, onglet 123.
- 21 10503 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 10504 M<sup>e</sup> PRATTE : Y a-t-il un courriel que  
23 vous avez écrit au directeur de l'hôtel Savoy en  
24 allemand?
- 25 10505 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 10506 M<sup>e</sup> PRATTE : Je vous demanderais  
2 d'excuser mon allemand rudimentaire, mais après la  
3 formule de politesse, « Cher Manfred » - vous voyez?
- 4 10507 M. SCHREIBER : Oui.
- 5 10508 M<sup>e</sup> PRATTE : La première phrase dit à  
6 peu près ceci :
- 7 « Le 2 février 1998, j'ai dîné  
8 dans l'une de vos suites d'hôtel  
9 avec l'ancien premier ministre  
10 du Canada Brian Mulroney, à qui  
11 je vous ai présenté. »  
12 [Traduction du texte lu]
- 13 10509 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 10510 M<sup>e</sup> PRATTE :
- 15 « Brian Mulroney était arrivé de  
16 Davos, où avait eu lieu le  
17 sommet économique mondial,  
18 accompagné de Paul Terry. »  
19 (Traduction du texte lu)
- 20 10511 Vous y êtes?
- 21 10512 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 10513 M<sup>e</sup> PRATTE : Nous apprendrons plus  
23 tard, monsieur, que --
- 24 10514 M. SCHREIBER : C'est Therrien.
- 25 10515 M<sup>e</sup> PRATTE : Therrien.

1 10516 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je crois que  
2 vous vous débrouillez relativement bien en allemand,  
3 maître Pratte.

4 10517 M. SCHREIBER : Oui.

5 10518 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous devriez m'entendre  
6 parler le français, monsieur le commissaire.

7 --- Laughter / Rires

8 10519 M<sup>e</sup> PRATTE : Reprenons. Vous dites  
9 alors :

10 « Pouvez-vous confirmer lequel  
11 de ces hommes, Mulroney,  
12 Terry... »

13 10520 Qui, nous le savons maintenant,  
14 s'appelle Therrien :

15 « ... Schreiber a payé la suite,  
16 le repas et la facture. »

17 [Traduction du texte lu]

18 10521 Voyons, c'est une question trompeuse.  
19 Vous saviez très bien qui avait payé, n'est-ce pas?

20 10522 Vous me l'avez dit.

21 10523 M. SCHREIBER : Oui.

22 10524 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous ne pensiez pas avoir  
23 payé. Vous saviez très bien que vous n'aviez pas payé.

24 10525 M. SCHREIBER : Oui.

25 10526 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous cherchiez à obtenir

1 de l'information du directeur par voie détournée,  
2 n'est-ce pas vrai?

3 10527 M. SCHREIBER : Eh bien, non. Il  
4 savait, lui aussi, qui a payé -- qui avait payé.

5 10528 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez dit cela pour  
6 donner l'impression que nous ne saviez pas.

7 10529 M. SCHREIBER : Oui. Vous savez,  
8 j'ai payé tout le monde et je voulais m'assurer que je  
9 n'avais pas payé 2100 francs suisses pour un déjeuner  
10 au saumon.

11 10530 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur, vous venez tout  
12 juste de me dire que vous saviez que M. Mulroney avait  
13 payé le repas.

14 10531 M. SCHREIBER : Oui.

15 10532 M<sup>e</sup> PRATTE : Et maintenant vous dites  
16 que pour obtenir l'information, vous avez dit  
17 « j'aimerais savoir qui a réellement payé ». Est-ce  
18 exact?

19 10533 M. SCHREIBER : Oui.

20 10534 M<sup>e</sup> PRATTE : Il était faux et trompeur  
21 d'insinuer que vous ne saviez pas, non?

22 10535 M. SCHREIBER : Je ne lui ai pas dit  
23 --

24 10536 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous lui avez demandé qui  
25 a payé.



- 1 10537 M. SCHREIBER : Qui a payé, oui.
- 2 10538 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous saviez qui avait  
3 payé.
- 4 10539 M. SCHREIBER : Oui.
- 5 10540 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous saviez que ce  
6 n'était pas vous.
- 7 10541 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 10542 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous n'aviez pas besoin  
9 de connaître la réponse à cette question. Vous vouliez  
10 le bout de papier.
- 11 10543 M. SCHREIBER : Je voulais une  
12 réponse par écrit, oui.
- 13 10544 M<sup>e</sup> PRATTE : Puis vous avez mis entre  
14 parenthèses -- Permettez-moi de continuer à faire  
15 étalage de mon allemand rudimentaire :
- 16 « Au Canada aussi, les  
17 comptables et les vérificateurs  
18 de l'impôt peuvent causer des  
19 maux de tête. » [Traduction du  
20 texte lu]
- 21 10545 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 10546 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous laissez entendre que  
23 vous aviez besoin de cette information pour satisfaire  
24 un vérificateur de l'impôt. N'est-ce pas?
- 25 10547 M. SCHREIBER : Maître Pratte,

1 Manfred Hürger est un très bon ami à moi, et ce n'était  
2 qu'une blague.

3 10548 M<sup>e</sup> PRATTE : Veuillez répondre à la  
4 question?

5 10549 M. SCHREIBER : Euh?

6 10550 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous vouliez lui faire  
7 croire que vous aviez besoin de l'information à des  
8 fins d'établissement de l'impôt?

9 10551 M. SCHREIBER : Pas du tout.

10 10552 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Donc, ce  
11 n'était pas vrai. Vous n'aviez pas besoin de  
12 l'information à des fins fiscales; est-ce exact?

13 10553 M. SCHREIBER : Je vous l'ai dit, ce  
14 n'était qu'une blague.

15 10554 M<sup>e</sup> PRATTE : C'était donc faux, blague  
16 ou pas?

17 10555 M. SCHREIBER : Oui.

18 10556 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Et vous n'aviez pas  
19 besoin non plus de l'information pour savoir qui avait  
20 payé. Cela était également faux, n'est-ce pas?

21 10557 M. SCHREIBER : Oui.

22 10558 M<sup>e</sup> PRATTE : Toutefois, vous cherchiez  
23 à recueillir de l'information personnelle, privée, pour  
24 l'utiliser contre M. Mulroney et la dévoiler aux  
25 émissions The Fifth Estate et As It Happens en 2007.

1           Voilà la raison pour laquelle vous vouliez  
2           l'information.

3   10559                            N'est-ce pas la vérité?

4   10560                            M. SCHREIBER : Non. Je voulais  
5           m'assurer d'avoir la preuve de qui avait payé cet  
6           extravagant déjeuner.

7   10561                            M<sup>e</sup> PRATTE : Vous vouliez utiliser  
8           l'information et l'avez fait pour porter atteinte à la  
9           réputation de M. Mulroney lors de l'émission The Fifth  
10          Estate et lorsque vous avez appelé Carol Off du centre  
11          de détention pour décrire ce somptueux repas.

12   10562                            Voilà la raison pour laquelle vous  
13          vouliez ce document. Et voilà pourquoi vous avez menti  
14          pour l'obtenir, l'utiliser contre M. Mulroney. N'est-  
15          ce pas?

16   10563                            M. SCHREIBER : C'est là votre  
17          interprétation. Ma réponse est non.

18   10564                            M<sup>e</sup> PRATTE : Est-ce dans vos habitudes  
19          d'obtenir par voie détournée des reçus de factures  
20          payées par quelqu'un d'autre? Quand cela vous  
21          avantage, vous le faites?

22   10565                            M. SCHREIBER : Non. Non, je ne fais  
23          pas cela normalement, mais voyez-vous, M. Mulroney  
24          essayait de recueillir tant de renseignements, de  
25          lettres et de confirmations que j'ai pensé qu'il était

- 1 grand temps que je fasse de même.
- 2 10566 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez appelé à  
3 l'émission As It Happens le 2 novembre 2007 du centre  
4 de détention. Est-ce exact?
- 5 10567 Laissez-moi vous --
- 6 10568 M. SCHREIBER : Oui, je crois -- Oui,  
7 je crois que j'ai --
- 8 10569 M<sup>e</sup> PRATTE : Laissez-moi vous indiquer  
9 le bon volume de sorte que nous soyons à la même page.
- 10 10570 Veuillez jeter un coup d'œil au  
11 volume 3, onglet 20.
- 12 10571 M. SCHREIBER : Est-ce cela, ici?  
13 Non.
- 14 10572 M<sup>e</sup> PRATTE : Le volume 3 des cahiers  
15 de la Commission.
- 16 10573 M. SCHREIBER : Qui commence par...?
- 17 10574 M<sup>e</sup> PRATTE : Onglet 20 : « Entrevue -  
18 Karlheinz Schreiber - le 2 novembre 2007. » [Traduction  
19 du texte lu]
- 20 10575 Vous y êtes?
- 21 10576 M. SCHREIBER : Sous quel numéro, 20?
- 22 10577 M<sup>e</sup> PRATTE : Onglet 20.
- 23 10578 Vous êtes peut-être encore dans le 2,  
24 étant donné que c'est là où nous étions auparavant.
- 25 10579 M. SCHREIBER : Cahier 2 ou 3?

1 10580 M<sup>e</sup> PRATTE : Cahier 3, je vous prie.  
2 10581 M. SCHREIBER : J'ai le cahier 3 --  
3 10582 M<sup>e</sup> PRATTE : Onglet 20?  
4 10583 M. SCHREIBER : -- et je suis dans  
5 l'onglet 20, oui.  
6 10584 David Johnson?  
7 10585 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.  
8 10586 David Johnson est l'un des animateurs  
9 de l'émission As It Happens. Non?  
10 10587 M. SCHREIBER : Oui.  
11 10588 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez donné une  
12 entrevue -- vous avez vous-même décidé d'appeler As It  
13 Happens, de votre propre gré. Est-ce exact?  
14 10589 M. SCHREIBER : Ils ne peuvent pas  
15 appeler au centre de détention.  
16 10590 M<sup>e</sup> PRATTE : La réponse est « Oui »,  
17 vous avez décidé d'appeler As It Happens?  
18 10591 M. SCHREIBER : Oui.  
19 10592 M<sup>e</sup> PRATTE : Veuillez prendre la  
20 deuxième page -- j'espère que nous avons la même  
21 pagination, monsieur le commissaire -- l'animatrice,  
22 Carol Off --  
23 10593 Voyez-vous la toute première ligne de  
24 la page 2?  
25 10594 M. SCHREIBER : Oui.

1 10595 M<sup>e</sup> PRATTE : Elle dit :

2 « Monsieur Schreiber, de

3 nouvelles révélations sont

4 sorties cette semaine à propos

5 de votre rencontre à Zurich en

6 1998 et au sujet de la trace

7 documentaire des 300 000 \$. »

8 10596 Puis elle vous demande :

9 « Pourquoi avez-vous rencontré

10 M. Mulroney? » [Traduction du

11 texte lu]

12 10597 Elle faisait allusion à l'émission

13 The Fifth Estate qui avait été diffusée deux ou trois

14 jours auparavant.

15 10598 M. SCHREIBER : C'est ce qu'elle a

16 dit, je ne sais pas --

17 10599 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez donné une

18 entrevue, que nous venons tout juste d'examiner, à

19 l'émission The Fifth Estate, qui a été diffusée le

20 31 octobre 2007. Est-ce exact?

21 10600 M. SCHREIBER : Oui.

22 10601 M<sup>e</sup> PRATTE : Et c'est à ce moment-là

23 que vous avez parlé pour la première fois du voyage à

24 Zurich, à quel point il était luxueux et combien il

25 avait coûté. N'est-ce pas?

- 1 10602 M. SCHREIBER : Oh, oui. D'accord.
- 2 10603 M<sup>e</sup> PRATTE : Bien.
- 3 10604 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 10605 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez donc choisi de  
5 révéler ces renseignements pour attirer l'attention des  
6 médias. N'est-ce pas?
- 7 10606 C'est ce que vous recherchez.
- 8 10607 M. SCHREIBER : Non.
- 9 10608 M<sup>e</sup> PRATTE : Non?
- 10 10609 M. SCHREIBER : Non.
- 11 10610 M<sup>e</sup> PRATTE : Pouvez-vous m'expliquer  
12 quel est le lien entre le voyage à Zurich et  
13 l'affidavit se rapportant strictement à la question de  
14 déterminer quelle était le tribunal compétent, à savoir  
15 si votre action en justice devait être intentée en  
16 Ontario ou au Québec?
- 17 10611 Pourquoi parler du voyage à Zurich?  
18 Quel est le rapport avec le tribunal compétent?
- 19 10612 M. SCHREIBER : Eh bien, il indiquait  
20 -- l'affidavit indiquait toutes les rencontres ou  
21 toutes les démarches faites auprès de M. Mulroney. Ce  
22 n'était rien d'extraordinaire, cela en faisait partie.
- 23 10613 M<sup>e</sup> PRATTE : Je crois, monsieur, que  
24 vous avez ajouté ce document de référence à  
25 l'affidavit, parce qu'il vous allait vous aider à

1 obtenir une enquête publique.

2 10614 N'est-ce pas vrai?

3 10615 M. SCHREIBER : Oh, si cela avait pu  
4 aider, oui, j'aurais bien voulu l'avoir, parce que,  
5 comme je vous l'ai dit hier, je voulais qu'une enquête  
6 soit menée depuis 1997. Qu'y a-t-il de nouveau  
7 là-dedans?

8 10616 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est donc la raison pour  
9 laquelle vous avez révélé cette information au public,  
10 pour vous aider à obtenir une enquête publique. Est-ce  
11 vrai?

12 10617 M. SCHREIBER : Non, j'ai dit que ce  
13 n'était pas tout. Ce n'était pas la seule raison --

14 10618 M<sup>e</sup> PRATTE : Je parle de la rencontre  
15 à Zurich. C'était un des renseignements que vous  
16 vouliez faire connaître publiquement pour vous  
17 permettre d'obtenir une enquête publique.

18 10619 M. SCHREIBER : Eh bien, si c'est  
19 comme ça que vous l'interprétez, je ne vous contredirai  
20 pas.

21 10620 M<sup>e</sup> PRATTE : En fait, c'est ce que  
22 vous avez dit à M. Szabo dans votre lettre datée du  
23 3 mars 2008.

24 10621 Qui se trouve au volume 3, onglet 24.

25 10622 M. SCHREIBER : Volume 3, onglet 24.



1 10623 M<sup>e</sup> PRATTE : Page 4.

2 10624 M. SCHREIBER : Oui?

3 10625 M<sup>e</sup> PRATTE : Le deuxième paragraphe  
4 complet que vous avez souligné.

5 10626 M. SCHREIBER : Oui?

6 10627 M<sup>e</sup> PRATTE : On y lit ceci :  
7 « L'affaire AIRBUS et la  
8 rencontre avec Brian Mulroney,  
9 le lundi 2 février 1998 à  
10 l'hôtel Savoy à Zurich -- »  
11 [Traduction du texte lu]

12 10628 M. SCHREIBER : Quelle page?

13 10629 M<sup>e</sup> PRATTE : La page 4, la dernière  
14 page de votre lettre à M. Szabo.

15 10630 M. SCHREIBER : D'accord. J'ai une  
16 question.

17 10631 M<sup>e</sup> PRATTE : Laissez-moi tout  
18 simplement --

19 10632 M. SCHREIBER : J'ai envoyé --

20 10633 M<sup>e</sup> PRATTE : J'ai une question --

21 10634 M. SCHREIBER : -- cette lettre à  
22 M. Szabo et je lui ai demandé de la joindre à mon  
23 témoignage devant le Comité permanent de l'accès à  
24 l'information. Est-ce que cela fait partie de  
25 l'affaire ou non?

1 10635 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez été longuement  
2 interrogé par l'avocat de la Commission, sans  
3 objection, maintenant je vais vous poser une question  
4 et j'aimerais que vous y répondiez, monsieur, et que  
5 vous me disiez si --

6 10636 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je juge  
7 qu'il est tout a fait approprié de mener un  
8 interrogatoire sur cette lettre. Elle a été rendue  
9 publique, et que je sache, n'a été admise comme élément  
10 de preuve par le Comité de l'éthique.

11 10637 M. SCHREIBER : D'accord. Oui,  
12 allez-y.

13 10638 M<sup>e</sup> PRATTE : Merci, monsieur le  
14 commissaire.

15 10639 Page 4.

16 10640 M. SCHREIBER : Oui.

17 10641 M<sup>e</sup> PRATTE : Le deuxième paragraphe  
18 complet que vous avez souligné. Vous voyez?

19 10642 M. SCHREIBER : Oui.

20 10643 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous dites :  
21 « L'affaire AIRBUS et la  
22 rencontre avec Brian Mulroney,  
23 le lundi 2 février 1998 à  
24 l'hôtel Savoy à Zurich, en  
25 Suisse, ont une histoire

1    similaire d'une complexité que  
2    seule une enquête publique peut  
3    éclairer. »

4    10644                                    Est-ce exact?

5    10645                                    M. SCHREIBER : Cent pour cent exact,  
6    maître Pratte.

7    10646                                    M<sup>e</sup> PRATTE : Bien. Et je crois,  
8    monsieur, que vous avez créé ce problème avec Zurich,  
9    et que vous avez obtenu les factures pour promouvoir  
10    votre cause, soit la conduite d'une enquête publique.  
11    Voilà quelle était votre intention.

12    10647                                    M. SCHREIBER : Mais voyons.

13    10648                                    M<sup>e</sup> PRATTE : C'est ce que vous dites.

14    10649                                    M. SCHREIBER : Je ne peux vous  
15    empêcher de faire ce que vous faites, mais voici ce que  
16    je pensais, et ce que je pense toujours. Et j'insiste  
17    là-dessus.

18    10650                                    M<sup>e</sup> PRATTE : Vous êtes donc d'accord  
19    avec moi que la mention de la rencontre de Zurich et la  
20    publication de l'information sur la facture, ainsi que  
21    son ajout à l'affidavit, s'inscrivaient dans vos  
22    efforts pour obtenir une enquête publique.

23    10651                                    Vous êtes d'accord.

24    10652                                    M. SCHREIBER : Arrêtez de compliquer  
25    les choses --

- 1 10653 M<sup>e</sup> PRATTE : La question est simple,  
2 monsieur Schreiber.
- 3 10654 M. SCHREIBER : -- dans l'affidavit.  
4 Quoi que j'aie fait depuis 1997 pour obtenir une  
5 enquête publique, j'étais en bonne compagnie avec  
6 M. Mulroney, tous les Conservateurs, ainsi que le  
7 gouvernement et le Comité de l'éthique, et maintenant,  
8 enfin, nous l'avons.
- 9 10655 Oui, j'aurais tout fait pour qu'une  
10 enquête soit menée et qu'elle permette de faire la  
11 lumière sur cette question; toutefois, ce n'est pas la  
12 faute de cette commission si son mandat est limité.
- 13 10656 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous auriez tout fait  
14 pour qu'une enquête publique soit menée. Exact?
- 15 10657 M. SCHREIBER : J'aurais tout fait.
- 16 10658 M<sup>e</sup> PRATTE : Bien. Merci.
- 17 10659 M. SCHREIBER : Comme votre patron le  
18 souhaitait --
- 19 10660 M<sup>e</sup> PRATTE : Allons --
- 20 10661 COMMISSAIRE OLIPHANT : Terminez  
21 votre réponse, monsieur Schreiber.
- 22 10662 M. SCHREIBER : Comme votre patron et  
23 tous les autres le souhaitaient. Je suis en bonne  
24 compagnie. Je demande une enquête, je m'y présenterai  
25 avec empressement.

1 10663 Version n° 2 : La crédibilité de  
2 Schreiber est détruite. Nous n'avons pas besoin  
3 d'enquête.

4 10664 Voilà la vraie raison de cette  
5 guerre, maître Pratte. Tout le monde dans cette salle  
6 le sait.

7 10665 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur, c'est à moi de  
8 poser les questions --

9 10666 M. SCHREIBER : Oui.

10 10667 M<sup>e</sup> PRATTE : -- Veuillez vous limiter  
11 à répondre à mes questions. Votre avocat pourra vous  
12 poser d'autres questions plus tard. Merci.

13 10668 M. SCHREIBER : Mais je sais aussi  
14 qu'une question à moitié posée peut induire en erreur  
15 dans une transcription.

16 10669 M<sup>e</sup> PRATTE : Je suis sûr que monsieur  
17 le commissaire ou d'autres personnes, y compris votre  
18 avocat, m'arrêteront si je pose une question biaisée.  
19 Laissez-moi donc vous poser les questions, répondez-y,  
20 et poursuivons l'interrogatoire.

21 10670 M. SCHREIBER : D'accord.

22 10671 M<sup>e</sup> PRATTE : Pouvons-nous faire ça?

23 10672 M. SCHREIBER : Pouvons-nous, oui.

24 10673 M<sup>e</sup> PRATTE : Merci.

25 10674 En parlant de propos trompeurs,

1 jetons de nouveau un coup d'œil à votre affidavit, au  
2 paragraphe 38.

3 10675 M. SCHREIBER : Lequel voulez-vous --  
4 10676 M<sup>e</sup> PRATTE : Votre affidavit. Je  
5 crois que c'est --

6 10677 M. SCHREIBER : Quel onglet?  
7 10678 M<sup>e</sup> PRATTE : Essayons de cette façon,  
8 M. Schreiber. Laissez-moi terminer  
9 une question --

10 10679 M. SCHREIBER : Quel onglet?  
11 10680 M<sup>e</sup> PRATTE : -- et puis je vous  
12 aiderai.

13 10681 Allez à l'onglet 21 du volume 3,  
14 c'est votre affidavit.

15 10682 M. SCHREIBER : Oui.  
16 10683 M<sup>e</sup> PRATTE : Ce n'est pas un point  
17 très important, mais comme vous ne voulez pas induire  
18 personne en erreur, il y a un autre passage de votre  
19 affidavit que j'aimerais tirer au clair.

20 10684 Au paragraphe 38 vous décrivez les  
21 circonstances --

22 10685 Paragraphe 38. Je m'excuse si j'ai  
23 dit 28, je veux dire 38, à la page 9.

24 10686 J'aimerais que vous consultiez 38 et  
25 39.  
26 --- Pause

1 10687 COMMISSAIRE OLIPHANT : Y êtes-vous,  
2 monsieur Schreiber?

3 10688 M. SCHREIBER : Oui, j'y suis.  
4 Page 7.

5 10689 COMMISSAIRE OLIPHANT : Page 9.  
6 10690 M<sup>e</sup> PRATTE : Page 9, paragraphe 38.  
7 10691 Avons-nous une pagination différente?  
8 10692 M. SCHREIBER : Oui.  
9 10693 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord, merci.  
10 10694 Vous vous rappellerez que ce sont les  
11 deux paragraphes sur lesquels M<sup>e</sup> Wolson vous a posé des  
12 questions hier -- je crois que c'était hier -- et ils  
13 sont à l'origine de votre lettre du 20 juillet 2006 à  
14 M. Mulroney.

15 10695 M. SCHREIBER : Oui.  
16 10696 M<sup>e</sup> PRATTE : Au paragraphe 38 vous  
17 dites :

18 « À la demande spéciale de  
19 M. Mulroney... » [Traduction du  
20 texte lu]

21 10697 Juste pour m'assurer que j'ai bien  
22 saisi ici, vous n'avez pas parlé directement à  
23 M. Mulroney. Vous avez dit à M<sup>e</sup> Wolson hier que ça  
24 venait de M. MacKay.

25 10698 M. SCHREIBER : Oui.  
26 10699 M<sup>e</sup> PRATTE : Puis, vous dites au

1           paragraphe 39 :

2                           « J'ai écrit la lettre du

3                           20 juillet 2006 à la demande de

4                           M. Mulroney parce qu'il m'a dit

5                           qu'il allait rencontrer... »

6                           [Traduction du texte lu]

7 10700                   M. SCHREIBER : Oui.

8 10701                   M<sup>e</sup> PRATTE : M. Mulroney ne vous a

9           rien dit --

10 10702                  M. SCHREIBER : Non, monsieur,

11           M. MacKay.

12 10703                  M<sup>e</sup> PRATTE : Donc vous avez obtenu

13           cette information -- la source de votre information

14           était M. MacKay.

15 10704                  M. SCHREIBER : Oui.

16 10705                  M<sup>e</sup> PRATTE : Mais ce n'est pas ce que

17           ça dit. Vrai?

18 10706                  Nous devons corriger ça pour qu'il

19           soit clair que la source n'était pas directement

20           M. Mulroney, c'était par l'entremise de M. MacKay.

21           Exact?

22 10707                  M. SCHREIBER : Oui.

23 10708                  M<sup>e</sup> PRATTE : Et je dis cela, monsieur,

24           parce que dans le premier paragraphe de votre

25           affidavit, que vous avez confirmé, dans l'une de mes

26           deux ou trois premières questions -- si vous pouviez y



1           revenir --

2   10709                   Allez à la première page de votre

3           affidavit.

4   10710                   Est-ce que vous le voyez?

5   10711                   M. SCHREIBER : Oui.

6   10712                   M<sup>e</sup> PRATTE : Paragraphe 1. Vous avez

7           dit :

8                           « Je suis le demandeur... et je

9                           déclare avoir une connaissance

10                          personnelle des faits énoncés

11                          dans le présent affidavit, sauf

12                          dans la mesure où ces faits sont

13                          fondés sur de l'information et

14                          des croyances, auquel cas j'ai

15                          mentionné la source de mon

16                          information, et je crois qu'ils

17                          sont véridiques. » [Traduction

18                          du texte lu]

19   10713                   M. SCHREIBER : Oui.

20   10714                   M<sup>e</sup> PRATTE : Vous me dites maintenant

21           que vous auriez dû mentionner aux paragraphes 38 et 39

22           que la source de votre information était M. MacKay, pas

23           directement M. Mulroney.

24   10715                   M. SCHREIBER : Pour moi, ça ne

25           faisait pas de différence, maître Pratte.

26   10716                   M<sup>e</sup> PRATTE : Votre affidavit mentionne

1           directement que vous devez indiquer la source; vous ne  
2           l'avez pas fait. Vrai?

3   10717                   M. SCHREIBER : Lorsque vous le dites  
4           de cette façon, oui.

5   10718                   M<sup>e</sup> PRATTE : Merci.

6   10719                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste pour  
7           m'assurer que j'ai bien saisi -- je veux simplement en  
8           être absolument certain -- vous avez signé un affidavit  
9           sous serment, au paragraphe 39, indiquant que  
10          M. Mulroney vous avait dit qu'il allait rencontrer  
11          M. Harper.

12   10720                   Ce n'est pas vrai, M. Mulroney ne  
13          vous a pas dit ça.

14   10721                   M. SCHREIBER : Oui, mais cela  
15          concerne le paragraphe qui précède.

16   10722                   M<sup>e</sup> PRATTE : C'est la même chose,  
17          M. Schreiber.

18   10723                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste une  
19          minute. Paragraphe 39 --

20   10724                   M. SCHREIBER : Oui.

21   10725                   COMMISSAIRE OLIPHANT :  
22                           « J'ai écrit la lettre du 20  
23                           juillet 2006 à la demande de  
24                           M. Mulroney parce qu'il m'a dit  
25                           qu'il allait rencontrer le très  
26                           honorabile Stephen Harper, le

- 1 premier ministre du Canada  
2 actuel... et qu'il allait  
3 montrer à M. Harper un  
4 exemplaire de la pièce 15 pour  
5 montrer que lui [M. Mulroney] et  
6 moi étions en bons termes. »  
7 [Traduction du texte lu]
- 8 10726 Vous n'avez jamais eu d'entretien  
9 avec M. Mulroney.
- 10 10727 M. SCHREIBER : Non, cela a dû se  
11 faire par l'entremise de M. MacKay. Je suis d'accord.
- 12 10728 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est donc un autre  
13 paragraphe que nous devons corriger, parce que ce n'est  
14 pas, à strictement parler, exact. Vrai?
- 15 10729 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 10730 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous mentionnez que vous  
17 avez quitté l'Allemagne pour vous installer en Suisse,  
18 je crois, autour de 1994.
- 19 10731 Est-ce exact?
- 20 10732 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 10733 M<sup>e</sup> PRATTE : Depuis combien d'années  
22 avant ça étiez-vous un résident de l'Allemagne, ou  
23 viviez-vous en Allemagne?
- 24 10734 M. SCHREIBER : Depuis le jour de ma  
25 naissance.
- 26 10735 M<sup>e</sup> PRATTE : Excusez-moi?

- 1 10736 Je ne vous ai pas entendu.
- 2 10737 M. SCHREIBER : Depuis le jour de ma  
3 naissance.
- 4 10738 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Donc, vous  
5 n'étiez pas un résident du Canada, aux fins de l'impôt,  
6 pendant la période de 1990 à 1995.
- 7 10739 Est-ce bien cela?
- 8 10740 C'est ce que vous avez dit, je crois.
- 9 10741 M. SCHREIBER : Non, seulement mes  
10 entreprises.
- 11 10742 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord, mais pas vous  
12 personnellement.
- 13 10743 M. SCHREIBER : Non.
- 14 10744 M<sup>e</sup> PRATTE : Donc, vous êtes déménagé  
15 en Suisse en 1994.
- 16 10745 Est-ce que vous veniez au Canada  
17 régulièrement entre 1994 et 1999?
- 18 10746 M. SCHREIBER : Oui, j'étais ici en  
19 1994 --
- 20 10747 Je crois que la dernière fois a été  
21 en 1994.
- 22 10748 M<sup>e</sup> PRATTE : La dernière fois, exact.
- 23 10749 En fait, vous avez intenté une  
24 poursuite contre la CBC en 1995, toujours en cours, et  
25 vous avez choisi de ne pas venir pour être interrogé  
26 dans le cadre d'une enquête préalable en 1996.

- 1 10750 Est-ce exact?
- 2 10751 M. SCHREIBER : Je ne m'en souviens  
3 pas quand vous le dites.
- 4 10752 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous ne vous en souvenez  
5 pas.
- 6 10753 Et en 1997, la cour d'Augsburg a  
7 lancé un mandat d'arrêt contre vous.
- 8 10754 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 10755 M<sup>e</sup> PRATTE : Est-ce que c'est à ça que  
10 vous faites allusion?
- 11 10756 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 10757 M<sup>e</sup> PRATTE : Est-ce exact de dire  
13 qu'aux alentours du 6 mai 1999, messieurs Massmann et  
14 Hastert ont été arrêtés en Allemagne?
- 15 10758 M. SCHREIBER : Je ne sais pas.
- 16 10759 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous ne le savez pas.
- 17 10760 À quel moment êtes-vous revenu au  
18 Canada en 1999?
- 19 10761 M. SCHREIBER : En mai, je crois.
- 20 10762 M<sup>e</sup> PRATTE : Puis-je penser qu'il  
21 s'agit du 8 mai?
- 22 10763 M. SCHREIBER : Je n'ai pas de date  
23 en tête.
- 24 10764 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous n'avez pas de date  
25 en tête.
- 26 10765 M. SCHREIBER : Je ne me souviens pas

1 de la date.

2 10766 M<sup>e</sup> PRATTE : Est-ce que vous voyagez  
3 seul ou avec quelqu'un?

4 10767 M. SCHREIBER : Non, je suis arrivé  
5 avec M. MacKay.

6 10768 M<sup>e</sup> PRATTE : Est-ce que M. MacKay  
7 avait passé beaucoup de temps avec vous auparavant en  
8 Suisse?

9 10769 M. SCHREIBER : Oh! il est venu  
10 quelques fois en Suisse.

11 10770 M<sup>e</sup> PRATTE : Ce n'est pas ma --  
12 d'accord, ma question n'était peut-être pas claire.

13 10771 Avant que vous arriviez avec lui --

14 10772 M. SCHREIBER : Oui?

15 10773 M<sup>e</sup> PRATTE : Tout d'abord, avez-vous  
16 pris l'avion en Allemagne à destination de la Nouvelle-  
17 Écosse pour rester avec M. MacKay?

18 10774 M. SCHREIBER : Oui.

19 10775 M<sup>e</sup> PRATTE : Il est allé en Suisse  
20 pour aller vous chercher?

21 10776 M. SCHREIBER : Non, nous avons  
22 l'intention d'examiner l'entreprise de pâtes, dans  
23 laquelle il avait une participation, puis, à son  
24 retour, nous avons pris l'avion ensemble.

25 10777 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez pris l'avion  
26 ensemble.

1 10778 Qui a acheté votre billet de retour?  
2 10779 M. SCHREIBER : Je ne m'en souviens  
3 pas.  
4 10780 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous n'avez pas demandé  
5 ce reçu, n'est-ce pas?  
6 10781 M. SCHREIBER : Pardon?  
7 10782 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous n'avez pas demandé  
8 ce reçu pour vérifier qui avait payé ce billet?  
9 10783 M. SCHREIBER : Je crois que  
10 M. MacKay a acheté tous les billets.  
11 10784 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord.  
12 10785 M. SCHREIBER : C'était lui qui  
13 invitait.  
14 10786 M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous déménagé à  
15 Toronto?  
16 10787 Vous habitiez avec M. MacKay pendant  
17 l'été 1999.  
18 10788 Est-ce exact?  
19 10789 M. SCHREIBER : Oui.  
20 10790 M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous loué un  
21 appartement à Toronto à un certain moment?  
22 10791 M. SCHREIBER : Oui.  
23 10792 M<sup>e</sup> PRATTE : Qui a signé le bail à  
24 Toronto pour l'appartement?  
25 10793 M. SCHREIBER : Je crois que les  
26 dispositions ont été prises par M. Alford.

- 1 10794 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous n'avez pas signé le  
2 bail à votre nom?
- 3 10795 M. SCHREIBER : Non, M. Alford a pris  
4 toutes ces dispositions avant mon arrivée à Toronto.
- 5 10796 M<sup>e</sup> PRATTE : A-t-il signé le bail sous  
6 le nom d'Herman ou Harman?
- 7 10797 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 10798 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais vous viviez là, il  
9 n'y avait pas de Harman qui vivait là.
- 10 10799 N'est-ce pas exact?
- 11 10800 M. SCHREIBER : Oh, oui. Herman est  
12 mon second prénom, et nous avons choisi ce nom parce  
13 que les médias nous embêtaient tellement que nous ne  
14 voulions pas le montrer.
- 15 10801 M<sup>e</sup> PRATTE : Tantôt vous aimez les  
16 médias, tantôt vous ne les aimez pas.
- 17 10802 M. SCHREIBER : Pas à cette époque-  
18 là.
- 19 10803 M<sup>e</sup> PRATTE : Tantôt ils sont vos amis,  
20 tantôt vos ennemis.
- 21 10804 M. SCHREIBER : Eh bien, les choses  
22 changent dans la vie.
- 23 10805 M<sup>e</sup> PRATTE : Maintenant, vous avez été  
24 arrêté le 31 août 1999, à Toronto.
- 25 10806 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 10807 M<sup>e</sup> PRATTE : Et au nombre des



1           accusations -- c'était un mandat d'arrêt découlant  
2           d'accusations portées contre vous en Allemagne. Exact?

3   10808                   M. SCHREIBER : Oui.

4   10809                   M<sup>e</sup> PRATTE : Et les accusations  
5           comprenaient notamment l'évasion fiscale.

6   10810                   M. SCHREIBER : Oui.

7   10811                   M<sup>e</sup> PRATTE : Quel était le montant  
8           présumément éludé, vous vous en souvenez?

9   10812                   M. SCHREIBER : Non.

10   10813                   M<sup>e</sup> PRATTE : Puis-je avancer qu'il  
11          s'agit d'environ 45 millions de dollars?

12   10814                   M. SCHREIBER : Oh, il change tout le  
13          temps.

14   10815                   M<sup>e</sup> PRATTE : Puis-je rappeler que  
15          devant les tribunaux de l'Ontario, le montant mentionné  
16          était de 45 millions de dollars?

17   10816                   M. SCHREIBER : Peut-être, je ne me  
18          rappelle pas.

19   10817                   M<sup>e</sup> PRATTE : De toute façon, c'est un  
20          gros montant, monsieur, n'est-ce pas?

21   10818                   M. SCHREIBER : Peut-être.

22   10819                   M<sup>e</sup> PRATTE : Vous ne vous en souciez  
23          pas?

24   10820                   M. SCHREIBER : Non. Plus tard à la  
25          cour -- la cour de l'impôt de Munich en a décidé  
26          différemment, et nous avons fait des blagues avec

1 M. Walther, plus ça avance avec toutes les déductions,  
2 un jour ils devront peut-être me donner de l'argent  
3 plutôt que de m'en réclamer.

4 10821 M<sup>e</sup> PRATTE : Eh bien, vous devez avoir  
5 pris quelque chose au sérieux, parce qu'au fil des  
6 années vous avez institué beaucoup de contestations  
7 judiciaires à l'encontre des mesures d'extradition vous  
8 concernant. Exact?

9 10822 M. SCHREIBER : Oh, c'est exact, oui.

10 10823 M<sup>e</sup> PRATTE : Et en 2006, il y a eu une  
11 ordonnance d'extradition signée par l'ancien ministre  
12 libéral Irwin Cotler.

13 10824 M. SCHREIBER : C'est exact.

14 10825 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous l'avez contestée  
15 lorsque les Conservateurs ont pris le pouvoir, et vous  
16 avez demandé à M. Vic Toews d'annuler cette décision.  
17 Exact?

18 10826 M. SCHREIBER : Oui.

19 Malheureusement, M. Toews, selon mon information, n'a  
20 jamais obtenu les renseignements demandés là-dessus.

21 10827 M<sup>e</sup> PRATTE : Pourrions-nous jeter un  
22 coup d'oeil à P-9? C'est le volume gris que je vous ai  
23 remis hier.

24 10828 M. SCHREIBER : Oui.

25 10829 M<sup>e</sup> PRATTE : Commençons par  
26 l'onglet 30.

- 1 10830 C'est l'une des lettres qui ont été  
2 adressées à M. Toews. Celle-ci a été envoyée en votre  
3 nom par M<sup>e</sup> Greenspan.
- 4 10831 Est-ce exact?
- 5 10832 Est-ce que vous me suivez, Monsieur?
- 6 10833 M. SCHREIBER : Je le crois, oui.
- 7 10834 M<sup>e</sup> PRATTE : Eh bien, il n'y a aucun  
8 doute dans votre esprit?
- 9 10835 M. SCHREIBER : Non.
- 10 10836 M<sup>e</sup> PRATTE : Contentez-vous d'y jeter  
11 un coup d'oeil, monsieur.
- 12 10837 M. SCHREIBER : Elle n'est pas  
13 signée, mais je présume que c'est sa lettre.
- 14 10838 M<sup>e</sup> PRATTE : Je n'ai pas entendu votre  
15 réponse. Vous conviendrez avec moi que c'est --
- 16 10839 M. SCHREIBER : Elle n'est pas  
17 signée, mais je crois que c'est sa lettre.
- 18 10840 M<sup>e</sup> PRATTE : Quoi qu'il en soit, vous  
19 savez que M. Greenspan essayait d'intervenir en votre  
20 nom auprès du ministre --
- 21 10841 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 10842 M<sup>e</sup> PRATTE : -- pour que  
23 l'extradition --
- 24 10843 M. SCHREIBER : Absolument, depuis  
25 1999. Il y a dix ans maintenant.
- 26 10844 M<sup>e</sup> PRATTE : Si vous regardez au

1           dernier paragraphe, au bas de la première page, il est  
2           question de commentaires qui ont été formulés, ou qui  
3           auraient été formulés par le procureur en chef à  
4           Augsburg, en Allemagne, et qui vous préoccupaient.

5   10845                   Allons à la première page de la  
6           lettre, M. Schreiber.

7   10846                   M. SCHREIBER : Oui.

8   10847                   M<sup>e</sup> PRATTE : Êtes-vous à la première  
9           page?

10   10848                   M. SCHREIBER : Oui.

11   10849                   M<sup>e</sup> PRATTE : Le paragraphe du bas;  
12           pour que nous soyons à la même page, à proprement  
13           parler.

14   10850                   M. SCHREIBER : Oui.

15   10851                   M<sup>e</sup> PRATTE : Sa lettre renvoie à des  
16           commentaires formulés en Allemagne par le procureur en  
17           chef qui ont soulevé des questions dans votre esprit  
18           quant à l'équité de la procédure si vous étiez extradé  
19           en Allemagne.

20   10852                   Est-ce bien cela?

21   10853                   M. SCHREIBER : Oui.

22   10854                   M<sup>e</sup> PRATTE : Ensuite, vous écrivez des  
23           lettres, dont certaines que vous avez peut-être passées  
24           en revue hier avec M<sup>e</sup> Wolson, donc je ne prendrai pas  
25           beaucoup de votre temps, mais allez à l'onglet 31. Vous  
26           écrivez au premier ministre, alléguant une fois de plus

- 1 que vous ne devriez pas être extradé. Exact?
- 2 10855 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 10856 M<sup>e</sup> PRATTE : L'onglet 32 correspond à  
4 une autre lettre adressée au premier ministre,  
5 M. Harper.
- 6 10857 M. SCHREIBER : Oui.
- 7 10858 M<sup>e</sup> PRATTE : Et ensuite, l'onglet 33,  
8 la même chose. Exact?
- 9 10859 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 10860 M<sup>e</sup> PRATTE : Et si vous allez à  
11 l'onglet 34, vous écrivez directement, le  
12 25 octobre 2006, à M. Vic Toews. Vous lui avez écrit  
13 une longue lettre.
- 14 10861 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 10862 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous mentionnez à la  
16 première page de la lettre du 17 mai 2006 que votre  
17 avocat, M<sup>e</sup> Greenspan, avait envoyée à M. Toews --
- 18 10863 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 10864 M<sup>e</sup> PRATTE : -- que vous contestez  
20 l'extradition. Exact?
- 21 10865 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 10866 M<sup>e</sup> PRATTE : Finalement, si vous allez  
23 à l'onglet 36, le ministre a rejeté votre plaidoyer.  
24 Exact?
- 25 10867 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 10868 M<sup>e</sup> PRATTE : On peut voir cela dans



1 tribunal régional d'Augsbourg,  
2 en Allemagne. Le 14 décembre  
3 2006, le ministre a refusé  
4 d'annuler la décision de  
5 l'extrader. » [Traduction du  
6 texte lu]

7 10879 Est-ce que vous voyez cela?

8 10880 M. SCHREIBER : Oui.

9 10881 M<sup>e</sup> PRATTE : Donc, à la fin de 2006,  
10 ça n'allait pas très bien pour vous. Vrai?

11 10882 M. SCHREIBER : Je dirais que pendant  
12 un bon bout de temps, ça n'allait pas très bien.

13 10883 M<sup>e</sup> PRATTE : Les choses allaient en  
14 empirant.

15 10884 M. SCHREIBER : Oui.

16 10885 M<sup>e</sup> PRATTE : Vrai.

17 10886 Ensuite, le 18 août 2006 -- je suis  
18 maintenant au paragraphe 6 --

19 10887 Me suivez-vous, monsieur Schreiber?

20 10888 M. SCHREIBER : Non.

21 10889 M<sup>e</sup> PRATTE : Pouvez-vous revenir à la  
22 page 3?

23 10890 M. SCHREIBER : Page 3?

24 10891 M<sup>e</sup> PRATTE : Page 3.

25 10892 M. SCHREIBER : Oui.

26 10893 M<sup>e</sup> PRATTE : Je lisais le

1           paragraphe 6.

2   10894                   M. SCHREIBER :  Oui.

3   10895                   M<sup>e</sup> PRATTE :  Suivant le paragraphe que

4           nous venons de lire --

5   10896                   M. SCHREIBER :  Oui.

6   10897                   M<sup>e</sup> PRATTE :  -- et je cite :

7                           « Le 18 décembre 2006... »

8   10898                   Est-ce que vous me suivez?

9   10899                   M. SCHREIBER :  Oui.

10  10900                   M<sup>e</sup> PRATTE :

11                          « ...une demande de révision

12                          judiciaire de la décision du

13                          ministre a été déposée à cette

14                          Cour. » [Traduction du texte lu]

15  10901                   C'est-à-dire, la Cour d'appel.  Vrai?

16  10902                   M. SCHREIBER :  Oui.

17  10903                   M<sup>e</sup> PRATTE :

18                          « Le 8 février 2007, le

19                          requérant a été libéré... »

20                          [Traduction du texte lu]

21  10904                   Ensuite, si vous allez à la décision,

22           la Cour d'appel statue sur votre contestation fondée

23           sur la soi-disant iniquité de la procédure en

24           Allemagne.  Exact?

25  10905                   M. SCHREIBER :  Oui.

26  10906                   M<sup>e</sup> PRATTE :  Si vous allez aux



1 paragraphes 14 et 15 --

2 10907 Vous étiez préoccupé -- simplement  
3 pour planter un peu le décor, monsieur Schreiber; vous  
4 luttiez contre l'extradition en Allemagne parce que  
5 vous disiez que la procédure judiciaire allemande était  
6 inéquitable. Vrai?

7 10908 M. SCHREIBER : Oui.

8 10909 M<sup>e</sup> PRATTE : Et la Cour d'appel a  
9 examiné l'argument, et au paragraphe 14, on lit :

10 « De plus, ainsi qu'il appert de  
11 la décision du ministre... »

12 10910 Est-ce que vous me suivez?

13 10911 M. SCHREIBER : Oui.

14 10912 M<sup>e</sup> PRATTE :

15 « ...les commentaires l'ont  
16 amené à demander à ses  
17 fonctionnaires de faire un suivi  
18 auprès des autorités allemandes.  
19 Par suite de cette enquête, il  
20 appert que le procureur, dont  
21 les commentaires sont en cause,  
22 n'interviendra pas dans la  
23 poursuite contre le demandeur.  
24 Le porte-parole du tribunal  
25 régional, dont les commentaires  
26 sont contestés, ne fera pas

1 partie de la formation de trois  
2 juges qui entend la cause du  
3 demandeur en Allemagne. En  
4 Allemagne, le droit du requérant  
5 à être présumé innocent tant et  
6 aussi longtemps qu'il n'a pas  
7 été déclaré coupable, et son  
8 droit à un procès équitable,  
9 sont garantis par la  
10 constitution allemande. »  
11 [Traduction du texte lu]

12 10913 Paragraphe 15 :  
13 « Par conséquent, je ne  
14 considère pas que les  
15 commentaires mentionnés puissent  
16 raisonnablement justifier la  
17 présomption que les droits du  
18 demandeur à l'équité et  
19 l'application régulière de la  
20 loi ne seront pas respectés dans  
21 le procès allemand. »  
22 [Traduction du texte lu]

23 10914 Ensuite, si vous allez à la page 5,  
24 au paragraphe 23, le tout dernier paragraphe de la  
25 décision --

26 10915 M. SCHREIBER : Oui.

1 10916 M<sup>e</sup> PRATTE : -- la Cour dit -- je  
2 crois que c'est le juge Rouleau qui parle pour la  
3 Cour :

4 « Je suis convaincu que le  
5 ministre n'a pas commis d'erreur  
6 dans la façon dont il a  
7 interprété et appliqué l'art. 7  
8 de la Charte. L'extradition du  
9 demandeur n'offensera pas le  
10 sens canadien de ce qui est  
11 juste et équitable, compte tenu  
12 des facteurs énoncés dans  
13 Kindler. Pour ces motifs, je  
14 rejette la demande. »

15 [Traduction du texte lu]

16 10917 Exact?

17 10918 M. SCHREIBER : Oui, mais par souci  
18 d'équité, la Commission devrait mentionner qu'au  
19 Canada, vous n'avez pas de porte-parole pour une cour.  
20 En Allemagne, le porte-parole est le porte-parole  
21 officiel de la cour et est également -- ce juge Hausler  
22 est également un juge.

23 10919 Le commentaire formulé -- et c'était  
24 la blague -- que M. Schreiber recevrait le châtement le  
25 plus sévère jamais imposé, parce qu'il personnifiait la  
26 corruption politique en Allemagne.

- 1 10920                    Quand on pense à Internet et qu'on  
2            pense aux violations des droits de la personne en  
3            Allemagne, on se demande bien ce qu'on obtient.
- 4 10921                    M<sup>e</sup> PRATTE :   Oui, vous l'avez dit  
5            déjà, n'est-ce pas?
- 6 10922                    M. SCHREIBER :  Oui, et vous devez le  
7            faire.  Alors, vous saurez ce que c'est.
- 8 10923                    Ce pour quoi je lutte, M<sup>e</sup> Pratte, pour  
9            être très clair dans cette salle, c'est que je veux les  
10           mêmes droits, en vertu du même traité avec l'Allemagne,  
11           que les Allemands en Allemagne.  Il est dit que les  
12           parties au traité ne sont pas liées ou obligées  
13           d'extrader leurs ressortissants, mais si elles ne le  
14           font pas, à la demande du partenaire d'extradition,  
15           elles doivent les poursuivre au Canada.
- 16 10924                    Et c'est tout ce que je veux.
- 17 10925                    M<sup>e</sup> PRATTE :  D'accord.
- 18 10926                    M. SCHREIBER :  Tout ce que je veux,  
19           si ma cause peut être entendue par un tribunal  
20           canadien, ce serait une autre instance et, enfin, toute  
21           l'histoire serait connue --
- 22 10927                    M<sup>e</sup> PRATTE :  Monsieur Schreiber, je ne  
23           veux pas vous interrompre, mais --
- 24 10928                    M. SCHREIBER :  C'est simplement pour  
25           que la Cour sache de quoi je parle.
- 26 10929                    M<sup>e</sup> PRATTE :  Ça va, c'est utile.  Vous

- 1           avez fait valoir ce point de vue devant les tribunaux  
2           canadiens nombre de fois, n'est-ce pas?
- 3   10930                   M. SCHREIBER : Oui, mais pas devant  
4           la Commission.
- 5   10931                   M<sup>e</sup> PRATTE : Non, mais devant les  
6           tribunaux, là où il se doit.
- 7   10932                   M. SCHREIBER : Oui.
- 8   10933                   M<sup>e</sup> PRATTE : Et la Cour d'appel de  
9           l'Ontario, comme nous venons de le voir, a rejeté votre  
10          demande.
- 11   10934                   M. SCHREIBER : Oui.
- 12   10935                   M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous avez tenté  
13          d'obtenir de la Cour suprême du Canada l'autorisation  
14          d'interjeter appel, demande qui a été rejetée.
- 15   10936                   M. SCHREIBER : Eh bien --
- 16   10937                   M<sup>e</sup> PRATTE : Combien de fois avez-vous  
17          pris --
- 18   10938                   M. SCHREIBER : Non, elle n'a pas  
19          autorisé l'appel sur cette question, et lorsque nous en  
20          avons parlé la dernière fois devant la Cour d'appel, le  
21          tribunal a dit : « Nous croyons que le ministre a  
22          cherché à le faire ». [Traduction]
- 23   10939                   Mais ce que vous ne savez pas, c'est  
24          que le Canada n'a peut-être même pas les instruments  
25          pour poursuivre quelqu'un au Canada, comme il en a  
26          convenu dans le traité.

- 1 10940 Aujourd'hui vous voulez discuter avec  
2 moi de la Convention de Vienne, ou tout le tralala.
- 3 10941 À quoi ça rime tout ça, qu'est-ce que  
4 vous faites? Une chose, seulement pour montrer que la  
5 crédibilité de M. Schreiber est nulle.
- 6 10942 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur Schreiber,  
7 tenons-nous-en à mes questions.
- 8 10943 M. SCHREIBER : D'accord.
- 9 10944 M<sup>e</sup> PRATTE : Tout ce que je veux que  
10 vous admettiez -- je comprends votre argument. Vous  
11 avez présenté ces arguments juridiques par l'entremise  
12 de votre avocat plusieurs fois devant les tribunaux de  
13 l'Ontario, et jusqu'à la Cour suprême du Canada.  
14 Exact?
- 15 10945 M. SCHREIBER : Oui, et ce n'est pas  
16 terminé.
- 17 10946 M<sup>e</sup> PRATTE : Et jusqu'à maintenant,  
18 vous avez échoué chaque fois.
- 19 10947 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 10948 M<sup>e</sup> PRATTE : Y compris la fois dont  
21 nous venons de parler.
- 22 10949 M. SCHREIBER : C'est vrai.
- 23 10950 M<sup>e</sup> PRATTE : La décision que nous  
24 venons --
- 25 10951 M. SCHREIBER : Mais ceci, M<sup>e</sup> Pratte,  
26 n'a rien à voir avec les tribunaux. L'extradition est

1           une décision politique, et elle est seulement entre les  
2           mains du ministre et du premier ministre, personne  
3           d'autre dans ce pays.

4 10952                   M<sup>e</sup> PRATTE : Nous y viendrons.

5 10953                   M. SCHREIBER : Soyons très clairs  
6           sur ce point.

7 10954                   M<sup>e</sup> PRATTE : Nous y viendrons.

8 10955                   La décision que nous venons  
9           d'examiner a été rendue le 9 mai 2007.

10 10956                  M. SCHREIBER : De quoi parlez-vous  
11           maintenant?

12 10957                  M<sup>e</sup> PRATTE : Vous regardez la date de  
13           la décision que nous venons d'examiner.

14 10958                  M. SCHREIBER : Qu'est-ce que vous --

15 10959                  M<sup>e</sup> PRATTE : La décision de la Cour  
16           d'appel, monsieur, juste pour --

17 10960                  M. SCHREIBER : Indiquez-moi où vous  
18           êtes, s'il vous plaît.

19 10961                  COMMISSAIRE OLIPHANT : Allez à la  
20           première page sous l'onglet 36, monsieur Schreiber,  
21           dans le livre gris.

22 10962                  C'est là où la décision de  
23           l'Ontario --

24 10963                  Elle est juste devant vous.

25 10964                  M<sup>e</sup> PRATTE : Vous l'avez devant vous,  
26           monsieur.

- 1 10965 M. SCHREIBER : Celle-ci.
- 2 10966 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.  
3 Allez à la première page sous l'onglet 36, Monsieur.
- 4 10967 M. SCHREIBER : D'accord, oui.
- 5 10968 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous  
6 remarquerez qu'il y a un tas de noms, y compris le  
7 vôtre, et le juge en chef McMurtry, les juges Juriansz  
8 et Rouleau --
- 9 10969 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 10970 COMMISSAIRE OLIPHANT : -- et on y  
11 lit que la cause a été entendue le 4 mai 2007, et le  
12 jugement rendu le 9 mai 2007.
- 13 10971 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 10972 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est tout ce  
15 que M<sup>e</sup> Pratte voulait que vous confirmiez, la date du  
16 jugement.
- 17 10973 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Maintenant,  
18 pourriez-vous prendre, pour votre référence, le cahier  
19 de la Commission numéro 4, onglet 43?
- 20 10974 M. SCHREIBER : L'onglet 42?
- 21 10975 M<sup>e</sup> PRATTE : L'onglet 43.
- 22 10976 Juste pour m'assurer, encore une  
23 fois, que nous avons le bon document, est-ce une lettre  
24 que vous avez écrite à M. Mulroney le 8 mai 2007?
- 25 10977 M. SCHREIBER : Oui, c'est exact.
- 26 10978 M<sup>e</sup> PRATTE : Et c'est une lettre que



- 1 M<sup>e</sup> Wolson vous a fait lire hier. Exact?
- 2 10979 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 10980 M<sup>e</sup> PRATTE : Et c'est seulement un  
4 jour avant que la Cour d'appel rende la décision de  
5 rejeter votre dernière contestation de l'ordonnance  
6 d'extradition du ministre. Exact?
- 7 10981 M. SCHREIBER : Oui, lorsque vous le  
8 dites. Je ne peux pas -- je n'ai pas vérifié les  
9 dates, mais il se peut que vous ayez raison.
- 10 10982 M<sup>e</sup> PRATTE : Votre lettre est en date  
11 du 8 mai?
- 12 10983 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 10984 M<sup>e</sup> PRATTE : Et la décision que nous  
14 venons d'examiner est en date du 9 mai. Vous ne doutez  
15 pas de la Cour d'appel?
- 16 10985 M. SCHREIBER : D'accord.
- 17 10986 M<sup>e</sup> PRATTE : Si vous regardez à nouveau  
18 le jugement, la plaidoirie date du 4 mai.
- 19 10987 D'accord?
- 20 10988 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 10989 M<sup>e</sup> PRATTE : Donc, la cause venait  
22 juste d'être plaidée et la décision avait été rendue le  
23 9 mai.
- 24 10990 D'accord?
- 25 10991 C'était seulement un jour avant que  
26 vous écriviez cette lettre à M. Mulroney dans laquelle,

1           comme l'a indiqué M<sup>e</sup> Wolson, vous incluez pour la  
2           première fois M. Mulroney dans un groupe de  
3           conspirateurs contre vous. C'est bien ça?

4   10992                           M. SCHREIBER : Oui.

5   10993                           M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Ensuite, vous  
6           dites dans le quatrième paragraphe :

7                                   « Il est temps que vous mettiez  
8                                   fin de manière pacifique et  
9                                   satisfaisante à toute cette  
10                                  bataille avec moi. C'est mon  
11                                  dernier avertissement. »

12                                  [Traduction du texte lu]

13   10994                           M. SCHREIBER : Oui.

14   10995                           M<sup>e</sup> PRATTE : Ensuite, vous dites :

15                                  « Je suis prêt à révéler... »

16                                  [Traduction du texte lu]

17   10996                           différentes choses, entre autres, les  
18           raisons du voyage à Zürich pour lequel vous aviez  
19           accumulé des preuves, comme nous l'avons vu il y a  
20           juste un instant.

21   10997                           Et ensuite, votre dernière phrase  
22           est :

23                                  « Ce qui va arriver est en entre  
24                                  vos mains. Ma patience touche à  
25                                  sa fin. » [Traduction du texte  
26                                  lu]

- 1 10998 Est-ce exact?
- 2 10999 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 11000 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous étiez en colère à ce  
4 moment-là, n'est-ce pas?
- 5 11001 M. SCHREIBER : Oui, parce que --
- 6 11002 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous avez eu  
7 l'impression, parce que les choses n'allaient pas bien  
8 devant les tribunaux, que le nœud se resserrait autour  
9 de votre cou, n'est-ce pas?
- 10 11003 M. SCHREIBER : Non, ce n'était pas à  
11 cause des tribunaux. Les tribunaux sont complètement  
12 innocents dans tout cela.
- 13 11004 C'est que M. Mulroney, depuis que  
14 toute cette histoire a commencé, m'avait dit que nous  
15 allions lutter ensemble. Dans ses dernières  
16 déclarations, même quand son livre est paru, il disait  
17 à quel point le gouvernement était sur son dos et sur  
18 le mien et que nous devons lutter contre cela. Et je  
19 m'attendais à ce qu'il le fasse au moment où le  
20 gouvernement a finalement changé en 2006.
- 21 11005 Oui et j'étais très en colère --
- 22 11006 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord.
- 23 11007 M. SCHREIBER : -- en découvrant qu'il  
24 avait fait le contraire.
- 25 11008 M<sup>e</sup> PRATTE : Et quand il n'a pas fait  
26 ce que vous vouliez qu'il fasse, vous l'avez menacé.

- 1            Cette lettre est une lettre de chantage, n'est-ce pas?
- 2    11009                            M. SCHREIBER : Oui. Enfin, vous
- 3            pouvez l'interpréter comme vous voulez.
- 4    11010                            M<sup>e</sup> PRATTE : C'est une menace. C'est
- 5            une menace.
- 6    11011                            M. SCHREIBER : Je l'ai menacé car
- 7            c'était mon dernier avertissement, quand on regarde
- 8            tout cela --
- 9    11012                            M<sup>e</sup> PRATTE : C'était votre dernière
- 10           chance quand on regarde toute la correspondance
- 11           juridique --
- 12   11013                            M. SCHREIBER : Oui.
- 13   11014                            M<sup>e</sup> PRATTE : Bon.
- 14   11015                            M. SCHREIBER : Oui.
- 15   11016                            M<sup>e</sup> PRATTE : C'est pour cela que vous
- 16           l'avez menacé.
- 17   11017                            M. SCHREIBER : Oui.
- 18   11018                            M<sup>e</sup> PRATTE : Bon. Donc, à l'été 2007,
- 19           vous commencez à préparer votre contre-attaque, ce que
- 20           nous avons vu dans l'affidavit du 7 novembre, et puis
- 21           vous commencez à rencontrer des gens des médias et des
- 22           politiciens, n'est-ce pas?
- 23   11019                            M. SCHREIBER : Oui.
- 24   11020                            M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Vous avez rencontré
- 25           M. Thibault par exemple, n'est-ce pas?
- 26   11021                            M. SCHREIBER : Oui.

- 1 11022 M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous rencontré  
2 M. Thibault au centre de détention?
- 3 11023 M. SCHREIBER : Non.
- 4 11024 M<sup>e</sup> PRATTE : Jamais. Vous l'avez  
5 rencontré durant l'été cependant, dans des restaurants  
6 d'Ottawa et des environs?
- 7 11025 M. SCHREIBER : Oui. Oui.
- 8 11026 M<sup>e</sup> PRATTE : Et avez-vous pris un repas  
9 avec votre nouvel ami, M. Cashore?
- 10 11027 M. SCHREIBER : Je ne sais pas  
11 pourquoi vous dites mon nouvel ami. Nous avons fait  
12 ami-ami comme vous dites, oui.
- 13 11028 En attendant, je suis très  
14 impressionné par ce que sait M. Cashore --
- 15 11029 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon.
- 16 11030 M. SCHREIBER : -- et quand je regarde  
17 les archives, c'est étonnant comme c'est bon.
- 18 11031 M<sup>e</sup> PRATTE : Bien, vous n'avez  
19 jamais -- vous n'avez pas toujours eu de bonnes  
20 relations avec M. Cashore?
- 21 11032 M. SCHREIBER : Oh non, c'était mon  
22 ennemi juré.
- 23 11033 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Avant cela, à l'été  
24 2007, c'était une amitié prometteuse, n'est-ce pas?
- 25 11034 M. SCHREIBER : Eh bien, je peux vous  
26 dire pourquoi, parce qu'il a découvert que, comme M.

1 MacIntyre l'a dit publiquement à la télévision, après  
2 quelques années, on s'est aperçu que la seule personne  
3 qui disait la vérité dans toute cette affaire était  
4 Karlheinz Schreiber.

5 11035 M<sup>e</sup> PRATTE : Il a découvert cela?

6 11036 M. SCHREIBER : Oui.

7 11037 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Et il le croit?

8 11038 M. SCHREIBER : J'ai trouvé cela --

9 J'ai trouvé cela formidable --

10 11039 M<sup>e</sup> PRATTE : Oh, cela n'a rien

11 d'étonnant.

12 11040 M. SCHREIBER : -- que mon ancien

13 ennemi ait finalement découvert quelle était la

14 situation.

15 11041 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon.

16 11042 COMMISSAIRE OLIPHANT : Attendez juste

17 un instant. On a lancé un nom que je --

18 11043 M<sup>e</sup> PRATTE : M. Thibault?

19 11044 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui. Pour quel

20 média d'information travaille-t-il?

21 11045 M<sup>e</sup> PRATTE : Eh bien, vous le savez

22 autant que moi, monsieur, mais je crois que c'est au

23 Parlement du Canada. Il était député jusqu'à la

24 dernière élection, n'est-ce pas?

25 11046 COMMISSAIRE OLIPHANT : Est-ce le

26 M. Thibault qui siégeait au Comité d'éthique?

- 1 11047 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.
- 2 11048 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 11049 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous le  
4 rencontriez?
- 5 11050 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 11051 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Et vous l'avez  
7 rencontré pendant l'été et vous avez discuté avec lui  
8 des questions qui étaient abordées dans votre affidavit  
9 du 7 novembre, n'est-ce pas?
- 10 11052 M. SCHREIBER : Je ne me souviens pas  
11 de cela, mais nous avons eu des discussions très  
12 divertissantes.
- 13 11053 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon.
- 14 --- Pause
- 15 11054 M<sup>e</sup> PRATTE : Comme nous l'avons vu,  
16 vous avez donné des informations à The Fifth Estate au  
17 sujet des questions abordées dans cet affidavit du 7  
18 novembre, n'est-ce pas? Par exemple, sur la rencontre  
19 de Zürich?
- 20 11055 M. SCHREIBER : Vous m'avez demandé  
21 directement au sujet de la rencontre de Zürich, oui.
- 22 11056 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.
- 23 11057 M. SCHREIBER : Vous l'avez vu. Je  
24 veux dire, tout le monde l'a vu. Je l'ai dit à la  
25 télévision.
- 26 11058 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon. Et vous avez aussi

1           fourni ces informations à Carol Off le 2 novembre,  
2           seulement cinq jours avant que l'affidavit ne soit  
3           signifié.

4   11059                   M. SCHREIBER : Oui.

5   11060                   M<sup>e</sup> PRATTE : Bon. Et mon opinion,  
6           monsieur, c'est que vous avez discuté de ces questions  
7           et du fait que vous alliez rédiger cet affidavit avec  
8           M. Cashore, M. McArthur et M. Thibault.

9   11061                   M. SCHREIBER : Non.

10  11062                   M<sup>e</sup> PRATTE : Vous ne leur avez jamais  
11           montré de brouillon de cet affidavit?

12  11063                   M. SCHREIBER : Non.

13  11064                   M<sup>e</sup> PRATTE : Jamais?

14  11065                   M. SCHREIBER : Non.

15  11066                   M<sup>e</sup> PRATTE : Avez-vous discuté avec eux  
16           de l'une des questions qui y sont abordées?

17  11067                   M. SCHREIBER : Je ne sais pas.

18  11068                   M<sup>e</sup> PRATTE : Vous ne savez pas?

19  11069                   M. SCHREIBER : Je ne sais même plus  
20           combien de questions sont abordées dans cet affidavit  
21           aujourd'hui. Alors, je les lirais toutes.

22  11070                   M<sup>e</sup> PRATTE : Bon --

23  11071                   M. SCHREIBER : Maître Pratte,  
24           pourquoi ne regardez-vous pas la situation telle  
25           qu'elle était? Je n'ai jamais entendu parler d'un pays  
26           dans le monde occidental avec une démocratie, où il est



1           nécessaire que le Parlement délivre un mandat du  
2           Président pour forcer le ministre de la Justice de ce  
3           pays à respecter le souhait du Parlement.

4   11072                   M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur Schreiber --

5   11073                   M. SCHREIBER : C'était la situation.  
6           Vous ressortez ces trucs-là et je -- écoutez, je  
7           comprends votre travail.

8   11074                   M<sup>e</sup> PRATTE : Non, non, vous ne  
9           comprenez pas.

10  11075                   M. SCHREIBER : Mais j'ai essayé de  
11           dire ce que je pense être juste, moi aussi, pour  
12           informer cette Commission de ce dont nous sommes  
13           réellement en train de parler --

14  11076                   M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur --

15  11077                   M. SCHREIBER : -- parce que cela a  
16           toujours été mon but.

17  11078                   M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur Schreiber, vous  
18           ne comprenez pas en quoi consiste mon travail et vous  
19           ne comprenez certainement pas quel est le vôtre dans  
20           cette enquête.

21  11079                   Mon travail est de vous poser des  
22           questions. Votre travail est d'y répondre.

23  11080                   Je ne vous ai rien demandé au sujet  
24           du mandat du Président. Je vous ai demandé si vous  
25           aviez fait part des questions qui ont fini par être  
26           inscrites dans cet affidavit à des représentants des

1 médias.

2 11081 L'avez-vous fait oui ou non?

3 11082 M. SCHREIBER : Oui, mais en toile de  
4 fond de tout cela, il y a le mandat du Président, parce  
5 qu'autrement, je ne serais même plus au Canada.

6 11083 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon. Vous vouliez utiliser  
7 les médias pour vous aider dans votre démarche en vue  
8 d'obtenir une enquête publique, notamment dans  
9 l'ébauche de cette enquête -- de cet affidavit.  
10 N'est-ce pas vrai?

11 11084 Ils faisaient partie de votre équipe  
12 pour y arriver.

13 11085 M. SCHREIBER : Non. Non.

14 11086 M<sup>e</sup> PRATTE : L'affidavit, je peux vous  
15 le dire, a été reçu par les avocats de M. Mulroney au  
16 matin du 8 novembre 2007, et dans les heures qui ont  
17 suivi, les médias ont appelé au sujet de l'affidavit.

18 11087 Vous êtes-vous arrangé pour que  
19 l'affidavit soit donné aux médias au moment où il a été  
20 déposé devant le tribunal?

21 11088 M. SCHREIBER : J'ai donné la  
22 permission à mon avocat de faire cela, oui.

23 11089 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon. Et en effet, si vous  
24 jetez un œil à P-12, l'un des documents que je vous ai  
25 remis hier, il y a eu un article dans le Globe and Mail  
26 qui est --

- 1 11090 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 11091 M<sup>e</sup> PRATTE : Le voyez-vous?
- 3 11092 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 11093 M<sup>e</sup> PRATTE : Il est daté du 8 septembre  
5 à 20 h, juste quelques heures après que l'affidavit ait  
6 été signifié aux avocats de M. Mulroney; il s'agissait  
7 d'un long affidavit avec de nombreuses pièces, n'est-ce  
8 pas?
- 9 11094 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 11095 M<sup>e</sup> PRATTE : Et ils ont déjà toute  
11 l'information.
- 12 11096 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 11097 M<sup>e</sup> PRATTE : Cela prouve donc que vous  
14 donniez cet affidavit aux médias au même moment, ou que  
15 vos avocats le faisaient --
- 16 11098 M. SCHREIBER : Eh bien --
- 17 11099 M<sup>e</sup> PRATTE : -- au même moment, vous le  
18 donniez à M. Mulroney pour avoir une exposition  
19 maximale, c'est bien çà?
- 20 11100 M. SCHREIBER : Eh bien, j'aurais  
21 demandé à mon avocat à Toronto à ce sujet, car vous  
22 savez, je n'ai aucune idée du moment où cela a été  
23 révélé.
- 24 11101 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais vous venez de me dire  
25 que vous leur avez demandé de le rendre public.
- 26 11102 M. SCHREIBER : Non. Je lui ai dit

1 qu'il pouvait l'utiliser quand il le voulait.

2 11103 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon. Maintenant, c'est ce  
3 même affidavit, comme vous m'avez dit précédemment  
4 lorsque nous avons commencé notre discussion hier, qui  
5 a mené en fin de compte à cette commission d'enquête,  
6 c'est bien cela?

7 11104 M. SCHREIBER : C'est l'interprétation  
8 que vous en faites.

9 11105 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est dans le mandat. Vous  
10 n'allez pas nier cela?

11 11106 C'est ce que dit le mandat dans le  
12 premier paragraphe, que ce sont vos allégations dans  
13 cet affidavit qui ont rendu cette enquête nécessaire.

14 11107 M. SCHREIBER : Non, mes allégations  
15 n'étaient pas seulement dans cet affidavit, elles  
16 étaient partout. Vous en avez parlé --

17 11108 M<sup>e</sup> PRATTE : Elles sont certainement  
18 partout.

19 11109 M. SCHREIBER, -- dans les médias,  
20 alors de quoi parlez-vous? Hein?

21 11110 M<sup>e</sup> PRATTE : Elles sont certainement  
22 partout. Je parle de celles dans cet affidavit auquel  
23 il est spécifiquement fait référence, d'accord?

24 11111 M. SCHREIBER : D'accord.

25 11112 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.

26 11113 Et cet affidavit, comme nous l'avons

1 vu en détail, est rempli d'exagérations,  
2 d'inexactitudes et de déclarations tout simplement  
3 mensongères.

4 11114 N'est-ce pas vrai?

5 11115 M. SCHREIBER : Eh bien, c'est ce que  
6 vous dites.

7 11116 M<sup>e</sup> PRATTE : Non. C'est ce que vous  
8 avez convenu avec moi au cours des deux derniers jours.

9 11117 M. SCHREIBER : Eh bien, il y a des  
10 points qui ne sont pas exacts, je suis d'accord avec  
11 vous.

12 11118 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon. Et en fin de compte,  
13 votre poursuite en justice en Ontario, comme je pense  
14 que vous l'avez admis hier, a été rejetée.

15 11119 M. SCHREIBER : Pardon...?

16 11120 M<sup>e</sup> PRATTE : Cette poursuite, dans  
17 laquelle cet affidavit a été déposé quand vous avez  
18 poursuivi en justice M. Mulroney, a été rejetée,  
19 n'est-ce pas?

20 11121 M. SCHREIBER : C'était une poursuite  
21 au sujet de la juridiction, non?

22 11122 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.

23 11123 M. SCHREIBER : Oui.

24 11124 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez été mis à la  
25 porte de l'Ontario.

26 11125 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 11126 M<sup>e</sup> PRATTE : Ensuite vous avez  
2 entrepris, juste la veille de la mise sur pied de cette  
3 enquête, le 11 juin 2008 -- cette enquête a été  
4 instituée le 12 juin, si je me rappelle bien. Mais  
5 vous avez entamé une poursuite au Québec, n'est-ce pas?
- 6 11127 M. SCHREIBER : Oui.
- 7 11128 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous trouverez cela à  
8 l'onglet 44 du cahier gris, monsieur le commissaire.
- 9 11129 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est la pièce  
10 P-9 pour mémoire.
- 11 11130 M<sup>e</sup> PRATTE : P-9, oui. Alors ce volume,  
12 monsieur Schreiber.
- 13 11131 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 11132 COMMISSAIRE OLIPHANT : Onglet 44,  
15 maître Pratte?
- 16 11133 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui, onglet 44.
- 17 11134 COMMISSAIRE OLIPHANT : La motion?
- 18 11135 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui, il s'agit de la  
19 motion pour intenter une poursuite. C'est un droit  
20 d'action en justice dans la province de Québec, une  
21 déclaration.
- 22 11136 Y êtes-vous, monsieur?
- 23 11137 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 11138 M<sup>e</sup> PRATTE : Et là dans cette  
25 poursuite, alors que vous avez plaidé, mais perdu en  
26 Ontario, que l'accord avec M. Mulroney avait été fait

1 en Ontario, maintenant vous dites qu'il a été fait au  
2 Québec, c'est bien cela?

3 11139 M. SCHREIBER : Oui.

4 11140 M<sup>e</sup> PRATTE : Et M. Mulroney -- vous  
5 avez fait référence à cela auparavant -- a cherché à  
6 vous faire passer un interrogatoire préalable sous  
7 serment avant qu'il n'inscrive un plaidoyer, comme cela  
8 est autorisé dans la province de Québec. Vous savez  
9 cela.

10 11141 M. SCHREIBER : Oui.

11 11142 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous avez contesté son  
12 droit à faire cela, n'est-ce pas?

13 11143 M. SCHREIBER : Oui.

14 11144 M<sup>e</sup> PRATTE : Et cela a été porté devant  
15 la Cour d'appel parce que vous avez dit que cela  
16 porterait atteinte à l'enquête, et la Cour d'appel vous  
17 a donné tort.

18 11145 M. SCHREIBER : Oui.

19 11146 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez perdu.

20 11147 M. SCHREIBER : Non, non, non, non,  
21 non. D'abord, la Cour m'a donné raison.

22 11148 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais je parle de la Cour  
23 d'appel.

24 11149 M. SCHREIBER : Et ensuite à la Cour  
25 d'appel, on m'a donné tort.

26 11150 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon.

- 1 11151 M. SCHREIBER : Mais maître Pratte --
- 2 11152 M<sup>e</sup> PRATTE : Et si l'on regarde --
- 3 11153 M. SCHREIBER : -- Je ne comprends pas
- 4 ce qui est si compliqué. M. Mulroney aurait pu me
- 5 contre-interroger sur mon affidavit à Toronto pendant
- 6 des semaines. Il n'a jamais posé une seule question.
- 7 11154 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur, monsieur, votre
- 8 poursuite à Toronto a été rejetée. Vous avez décidé
- 9 d'entamer une nouvelle poursuite au Québec.
- 10 11155 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 11156 M<sup>e</sup> PRATTE : Et quand M. Mulroney,
- 12 selon les règles de la province de Québec, a cherché à
- 13 vous interroger sous serment, vous avez essayé d'éviter
- 14 cela. N'est-ce pas vrai?
- 15 11157 M. SCHREIBER : Si.
- 16 11158 M<sup>e</sup> PRATTE : Et la Cour d'appel a en
- 17 fin de compte rejeté votre argument.
- 18 11159 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 11160 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous verrez cela à
- 20 l'onglet 45.
- 21 11161 M. SCHREIBER : Oui, 45.
- 22 11162 COMMISSAIRE OLIPHANT : Dans le
- 23 recueil gris, monsieur Schreiber.
- 24 11163 M. SCHREIBER : Dans le gris, oui.
- 25 Oui...?
- 26 11164 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est la décision de la



1 Cour d'appel.

2 11165 M. SCHREIBER : Oui.

3 11166 M<sup>e</sup> PRATTE : Et nous n'avons pas besoin  
4 de la lire en détail, mais juste pour l'information du  
5 tribunal et la vôtre, monsieur Schreiber, si vous  
6 regardez les paragraphes 9 à 11 en particulier, à la  
7 page 4 de la décision.

8 11167 Je suis sûr que vous lisez le  
9 français bien mieux que je ne parle l'allemand.

10 11168 M. SCHREIBER : Non, pas du tout.

11 11169 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord. Eh bien alors,  
12 je suis sûr que votre avocat vous a dit que la Cour  
13 d'appel a rejeté votre argument quant au fait qu'il  
14 était abusif pour M. Mulroney de chercher à vous  
15 interroger ou que subiriez un préjudice. C'est bien  
16 cela?

17 11170 C'est pour cela qu'ils ont rejeté  
18 votre demande. Vous avez voulu plaider qu'il était  
19 abusif de la part de M. Mulroney de chercher à exercer  
20 ses droits pour vous interroger sous serment, et la  
21 Cour d'appel vous a dit que vous aviez tort,  
22 monsieur Schreiber, n'est-ce pas?

23 11171 M. SCHREIBER : Oui. Mais il ne  
24 s'agissait pas de l'éviter; il s'agissait de le  
25 remettre à plus tard. Le premier tribunal était  
26 d'accord avec cela.

- 1 11172 M<sup>e</sup> PRATTE : Eh bien, les tribunaux  
2 d'appel corrigent quelques fois des tribunaux  
3 inférieurs ou supérieurs, et c'est ce qui s'est passé.
- 4 11173 M. SCHREIBER : Oui, mais le fait est  
5 que l'on ne peut pas recourir -- recourir à ça, à cette  
6 procédure civile, et obtenir toutes les questions de la  
7 présente commission une semaine avant que le début des  
8 audiences.
- 9 11174 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur Schreiber, la  
10 cour --
- 11 11175 M. SCHREIBER : Je n'étais pas - ce  
12 n'était pas mon intention.
- 13 11176 M<sup>e</sup> PRATTE : La Cour d'appel vous a  
14 donné tort.
- 15 11177 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 11178 M<sup>e</sup> PRATTE : Pouvons-nous au moins en  
17 rester là?
- 18 11179 M. SCHREIBER : Oui. Et la première  
19 cour m'a donné raison. Alors maintenant, vous pouvez en  
20 discuter avec moi pour le reste de la journée si ça  
21 vous fait plaisir.
- 22 11180 M<sup>e</sup> PRATTE : Maintenant, je pense que  
23 je suis satisfait de votre réponse à ce sujet.
- 24 11181 Maintenant, voyons la lettre suivante  
25 alors. Après le jugement de la Cour d'appel, nous avons  
26 signifié une convocation pour vous interroger le 26

1 février 2009, mais ensuite nous avons reçu une lettre  
2 de votre avocat disant que vous abandonniez votre  
3 poursuite.

4 11182 Et c'est cet onglet 47.

5 11183 M. SCHREIBER : Oui.

6 11184 M<sup>e</sup> PRATTE : Donc, seulement un jour ou  
7 deux avant d'être interrogé, vous avez décidé  
8 d'abandonner votre poursuite. C'est exact?

9 11185 M. SCHREIBER : Oui.

10 11186 M<sup>e</sup> PRATTE : Et si l'on regarde à la  
11 page -- la seconde page de la lettre --

12 11187 M. SCHREIBER : Oui.

13 11188 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est la page 3 de trois  
14 de la télécopie. On peut lire au paragraphe c), le  
15 paragraphe du haut :

16 « M. Schreiber répondra  
17 publiquement à toutes les  
18 questions pertinentes concernant  
19 ce sujet devant l'enquête  
20 Oliphant afin d'aider l'enquête  
21 Oliphant. M. Schreiber ne  
22 témoignera pas à l'avance afin  
23 d'aider M. Mulroney à  
24 compromettre l'enquête  
25 Oliphant. »

26 11189 Vous faites -- ou votre avocat fait

1 la même allégation que celle qui a été rejetée par la  
2 Cour d'appel, n'est-ce pas?

3 11190 Ils n'ont pas jugé que cela risquait  
4 de compromettre l'enquête Oliphant?

5 11191 M. SCHREIBER : Écoutez, c'est ma  
6 décision et c'est ce que je pense.

7 11192 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord.

8 11193 M. SCHREIBER : Ne suis-je pas libre  
9 de décider de ce que je veux faire? J'ai beaucoup de  
10 respect pour une enquête pour laquelle je me suis battu  
11 pendant 10 ans et ensuite j'ai -- comment dire --

12 11194 M<sup>e</sup> PRATTE : Vous avez entrepris la  
13 poursuite, monsieur.

14 11195 M. SCHREIBER, -- un peu d'opéra  
15 devant cela? Non.

16 11196 M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur Schreiber, vous  
17 avez fait valoir que votre participation dans cette  
18 même procédure que vous avez entamée compromettrait  
19 l'enquête. La Cour d'appel a rejeté cet argument,  
20 est-ce exact?

21 11197 M. SCHREIBER : Oui.

22 11198 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Est-ce que quelqu'un  
23 de l'enquête Oliphant a appuyé votre argument devant  
24 les tribunaux du Québec quant au fait que permettre la  
25 poursuite de la procédure allait compromettre cette  
26 même enquête, ou étiez-vous le seul à invoquer cet

1 argument?

2 11199 M. SCHREIBER : Eh bien, c'est ce que  
3 je pensais et j'y crois toujours --

4 11200 M<sup>e</sup> PRATTE : D'accord.

5 11201 M. SCHREIBER: -- et j'en ai payé le  
6 prix, personne d'autre.

7 11202 M<sup>e</sup> PRATTE : Et vous dites dans le  
8 paragraphe d) :

9 « ... M. Schreiber est prêt à  
10 radier ces sommes... »

11 11203 Ce sont les 300 000 \$ de paiements  
12 présumés :

13 « ... pour que l'intérêt public  
14 soit correctement servi et que  
15 l'enquête Oliphant ne soit pas  
16 compromise... » [Traduction du  
17 texte lu]

18 11204 Voyez-vous cela?

19 11205 M. SCHREIBER : Oui.

20 11206 M<sup>e</sup> PRATTE : Donc tout cela a été fait  
21 dans l'intérêt public. C'est ce que vous dites.

22 11207 M. SCHREIBER : Oui, absolument.

23 11208 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Cela n'avait rien à  
24 voir avec le fait que l'enquête publique, si elle se  
25 déroulait et que vous puissiez y témoigner, aurait  
26 prolongé votre sursis, votre heure de départ du Canada?

- 1 11209                   Cela n'a rien à voir avec ça. C'était  
2           juste dans l'intérêt public. Un autre motif altruiste.  
3           Est-ce bien ce que vous dites?
- 4 11210                   M. SCHREIBER : Qu'est-ce que cela a à  
5           voir avec le choix du moment?
- 6 11211                   M<sup>e</sup> PRATTE : Monsieur, je dis --
- 7 11212                   M. SCHREIBER : L'enquête était déjà  
8           prévue.
- 9 11213                   M<sup>e</sup> PRATTE : Je vous dis que le seul  
10          but pour lequel vous cherchiez à obtenir une enquête  
11          publique et à y jouer un rôle central était d'essayer  
12          de justifier une prolongation de votre séjour au  
13          Canada. C'était le but véritable. Cela n'avait rien à  
14          voir avec l'intérêt public.
- 15 11214                   N'est-ce pas vrai?
- 16 11215                   M. SCHREIBER : La poursuite au  
17          Québec?
- 18 11216                   M<sup>e</sup> PRATTE : Le fait que vous vouliez  
19          une enquête publique était pour aider Karlheinz  
20          Schreiber à rester au Canada. Cela n'avait rien à voir  
21          avec l'intérêt public.
- 22 11217                   Ce n'est pas exact?
- 23 11218                   M. SCHREIBER : Non.
- 24 11219                   M<sup>e</sup> PRATTE : Ce n'est pas exact?
- 25 11220                   M. SCHREIBER : Non, parce qu'alors  
26          votre client aurait tort, lui aussi, de même que tous

1 les gens qui voulaient aussi une enquête. Alors de quoi  
2 parlez-vous?

3 11221 M<sup>e</sup> PRATTE : Eh bien, monsieur  
4 Schreiber, vous êtes le seul qui, après la fin de cette  
5 enquête, va retourner en Allemagne pour faire face à  
6 des accusations d'évasion fiscale. Ce ne sera pas le  
7 cas de M. Mulroney.

8 11222 N'est-ce pas vrai?

9 11223 M. SCHREIBER : Non. Je ne suis pas  
10 visionnaire comme vous.

11 11224 M<sup>e</sup> PRATTE : Je vous demande pardon?

12 11225 M. SCHREIBER : Je ne suis pas  
13 visionnaire comme vous. Je ne sais pas d'où vous tenez  
14 cela.

15 11226 M<sup>e</sup> PRATTE : Ah bon, je pensais que  
16 vous connaissiez votre QI.

17 11227 Merci. J'en ai terminé avec mes  
18 questions.

19 11228 Merci, monsieur Schreiber.

20 11229 M. SCHREIBER : Merci, maître Pratte.

21 11230 COMMISSAIRE OLIPHANT :

22 Monsieur Schreiber, nous allons maintenant prendre la  
23 pause du matin d'une durée de 15 minutes. À onze  
24 heures, s'il vous plaît.

25 --- Upon recessing at 10:45 a.m. / Suspension à 10 h 45

26 --- Upon resuming at 11:05 a.m. / Reprise à 11 h 05

1 11231 COMMISSAIRE OLIPHANT : Asseyez-vous,  
2 s'il vous plaît.

3 11232 M<sup>e</sup> WOLSON : Monsieur le commissaire,  
4 j'ai parlé aux avocats, à l'exception de M<sup>e</sup> Pratte,  
5 mais, dans tous les cas, je pense que les autres  
6 membres de cette équipe ont indiqué que nous aimerions  
7 tous prendre un peu moins de temps pour le dîner dans  
8 l'espoir de terminer plus tôt aujourd'hui.

9 11233 C'est un grand jour aujourd'hui à  
10 Ottawa et je sais aussi que le témoin tend à se  
11 fatiguer autour de 15 heures. Donc, si nous prenions  
12 moins de temps pour le dîner, cela serait apprécié, je  
13 pense, par tous les avocats.

14 11234 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien, que  
15 suggérez-vous?

16 11235 M<sup>e</sup> WOLSON : Une heure.

17 11236 COMMISSAIRE OLIPHANT : Est-ce  
18 convenu?

19 11237 M<sup>e</sup> HOUSTON : Si vous y consentez,  
20 monsieur le commissaire.

21 11238 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord, cela  
22 me convient. Nous prendrons donc une heure pour le  
23 dîner et avec un peu de chance, nous serons dehors plus  
24 tôt.

25 11239 Maître Auger, êtes-vous d'accord avec  
26 ça?



1 11240 M<sup>e</sup> AUGER : Je suis d'accord.

2 11241 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

3 11242 M<sup>e</sup> WOLSON : J'ai interrogé tous les  
4 avocats.

5 11243 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

6 11244 Maître Houston, bonjour monsieur.

7 11245 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur le commissaire,  
8 bonjour.

9 11246 Juste avant que je commence, j'ai  
10 donné aux avocats un papier supplémentaire. J'en ai  
11 donné trois copies à la greffière, monsieur.

12 11247 Ce sont les copies des extraits du  
13 journal de M. Schreiber du 11 novembre 1994 au  
14 29 novembre 1994.

15 11248 Maintenant, il y a un certain  
16 chevauchement puisque certaines de ces dates font déjà  
17 partie des documents.

18 11249 Pour faciliter la consultation, j'ai  
19 pensé qu'il serait plus facile de l'identifier comme  
20 une pièce distincte plutôt que de l'inclure dans la  
21 146.

22 11250 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je pense que  
23 vous avez raison. Quel numéro va porter cette pièce?  
24 Treize?

25 11251 Les extraits de journal, donc, du  
26 journal de M. Schreiber, sont reçus et identifiés comme

1           pièce 13.

2   11252                    Une fois de plus, je présume que tout  
3           le monde consent à ce que ces extraits soient retenus  
4           comme pièce. Merci.

5   11253                    Pièce P-13.

6                            PIÈCE N° P-13 : Cahier des  
7                            extraits du journal de  
8                            M. Schreiber

9   11254                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Merci, monsieur.

10  11255                    COMMISSAIRE OLIPHANT : En avez-vous  
11           une copie pour moi?

12  11256                    M<sup>e</sup> HOUSTON : J'ai donné des copies à  
13           la greffière, monsieur le commissaire.

14  11257                    COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

15           EXAMINATION: KARLHEINZ SCHREIBER BY MR. HOUSTON /  
16           INTERROGATOIRE : KARLHEINZ SCHREIBER PAR Me HOUSTON

17  11258                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vais revenir à cela,  
18           monsieur Schreiber, mais en même temps, je vais  
19           commencer en faisant référence à votre journal.

20  11259                    Juste pour mémoire, je comprends que  
21           vous avez tenu un journal pendant un certain laps de  
22           temps et que vous avez fourni des copies de votre  
23           journal de 1985 à 1997, est-ce exact?

24  11260                    M. SCHREIBER : Je pense, oui.

25  11261                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Et en lisant votre  
26           journal personnel, vous avez régulièrement, tous les

- 1           ans, inscrit des noms de personnes et des numéros de  
2           téléphone.
- 3   11262                   M. SCHREIBER : Oui.
- 4   11263                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous l'avez fait par  
5           ordre alphabétique.
- 6   11264                   M. SCHREIBER : Pas toujours, mais  
7           bien souvent.
- 8   11265                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourriez-vous jeter un  
9           œil, monsieur, au recueil 2, onglet 146, et je vais  
10          brièvement passer en revue avec vous certaines des  
11          inscriptions pour trois ou quatre années.
- 12   11266                   C'est à l'onglet A. L'avez-vous,  
13          monsieur, recueil 2?
- 14   11267                   M. SCHREIBER : Recueil 2, oui. Onglet  
15          A?
- 16   11268                   M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est 146A.
- 17   11269                   M. SCHREIBER : Oui.
- 18   11270                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous allez aux D. « D ».
- 19   11271                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Laissez-lui  
20          juste le temps de vous rattraper, maître Houston.
- 21   11272                   Vous l'avez bien? Monsieur Schreiber,  
22          c'est le recueil n° 2.
- 23   11273                   M. SCHREIBER : Oui.
- 24   11274                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Numéro 2, monsieur.
- 25   11275                   M. SCHREIBER : Oui.
- 26   11276                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Onglet 146A.

1 11277 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous cela?  
2 11278 L'onglet 146A.  
3 11279 M. SCHREIBER : Oui.  
4 11280 COMMISSAIRE OLIPHANT : Assurons-nous  
5 juste que vous y soyez avant la question.  
6 11281 M<sup>e</sup> HOUSTON : En fait, c'est 145. Je  
7 suis allé trop loin.  
8 11282 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est 145?  
9 11283 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui.  
10 11284 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est 145,  
11 monsieur.  
12 11285 M<sup>e</sup> HOUSTON : 145, ce sont les numéros  
13 de téléphone.  
14 11286 COMMISSAIRE OLIPHANT : 145A ou D?  
15 11287 M<sup>e</sup> HOUSTON : « A », monsieur.  
16 11288 M. SCHREIBER : Maintenant, je suis  
17 mêlé. Est-ce l'onglet 145?  
18  
19 11289 M<sup>e</sup> HOUSTON : Un-quatre-cinq --  
20 11290 M. SCHREIBER : Oui.  
21 11291 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- Onglet A.  
22 11292 M. SCHREIBER : « A ».  
23 11293 M<sup>e</sup> HOUSTON : 1985.  
24 11294 M. SCHREIBER : Oui.  
25 11295 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous l'avez sous les  
26 yeux?

- 1 11296 M. SCHREIBER : C'est bon.
- 2 11297 M<sup>e</sup> HOUSTON : Parfait. Regardez le  
3 point « D ».
- 4 11298 M. SCHREIBER : « B », oui.
- 5 11299 M<sup>e</sup> HOUSTON : « D ». « D » comme  
6 « Doucet ».
- 7 11300 Vous le voyez, monsieur?
- 8 11301 M. SCHREIBER : Vous voulez parler du  
9 journal.
- 10 11302 M<sup>e</sup> HOUSTON : Dans votre journal.
- 11 11303 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 11304 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il s'agit bien de votre  
13 journal, monsieur, n'est-ce pas, ou d'une copie?
- 14 11305 M. SCHREIBER : A, B, C, D. Oui.  
15 Doucet, oui.
- 16 11306 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui. Vous voyez le nom de  
17 « Jerry Ducet » et les numéros de téléphone commençant  
18 par « 902 ». C'est l'indicatif régional de la Nouvelle-  
19 Écosse.
- 20 11307 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 11308 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ça vous dit quelque  
22 chose?
- 23 11309 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 11310 M<sup>e</sup> HOUSTON : Voyez-vous en dessous du  
25 nom de « Jerry Ducet » celui d'« Edmond Chiasson »?
- 26 11311 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 11312 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je crois comprendre,  
2 monsieur, qu'il était avocat au sein du cabinet  
3 d'avocats Doucet et Associés. Ça ne vous rappelle rien?
- 4 11313 M. SCHREIBER : Si, c'est exact.
- 5 11314 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je reviendrai sur cette  
6 personne un peu plus tard.
- 7 11315 Aviez-vous affaire à lui de temps à  
8 autre, au fait, à M. Chiasson?
- 9 11316 M. SCHREIBER : Avoir affaire à lui.  
10 Le problème, c'est qu'il aurait pu se poser des  
11 questions. C'était l'avocat qui avait incorporé les  
12 entreprises en Nouvelle-Écosse, Thyssen Bear Head. Mais  
13 il travaillait en majeure partie avec les avocats de  
14 Thyssen, pas avec moi.
- 15 11317 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien.
- 16 11318 M. SCHREIBER : Mais je l'ai vu de  
17 temps en temps, oui.
- 18 11319 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et juste sur ce point,  
19 Doucet et Associés ont incorporé Bear Head Industries  
20 dans la province de Nouvelle-Écosse?
- 21 11320 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 11321 M<sup>e</sup> HOUSTON : À propos, monsieur, quel  
23 était votre rôle dans tout ça? Étiez-vous un  
24 administrateur, un directeur ou un actionnaire de cette  
25 société?
- 26 11322 M. SCHREIBER : J'étais président de

- 1           la société.
- 2   11323                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Savez-vous qui étaient  
3           les administrateurs? Nous avons passé beaucoup de temps  
4           sur Bear Head. Pouvez-vous me donner les noms des  
5           administrateurs chez Bear Head?
- 6   11324                   M. SCHREIBER : Très franchement, je  
7           ne sais pas s'il y avait d'autres administrateurs.
- 8   11325                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Y avait-il des  
9           directeurs? Étiez-vous un directeur?
- 10   11326                  M. SCHREIBER : Je pense que oui, au  
11          début.
- 12   11327                  M<sup>e</sup> HOUSTON : En mille neuf cent  
13          quatre-vingt-cinq, étiez-vous directeur alors?
- 14   11328                  M. SCHREIBER : Oui. Je ne sais pas  
15          s'ils ont nommé quelqu'un d'autre, mais il se peut que  
16          j'aie été directeur.
- 17   11329                  M<sup>e</sup> HOUSTON : Les actions. Qui détenait  
18          les actions dans l'entreprise?
- 19   11330                  M. SCHREIBER : Au début, j'ai  
20          incorporé l'entreprise à la demande de Thyssen et elle  
21          était en fiducie auprès d'Edmond Chiasson pour Thyssen.
- 22   11331                  M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est ce dont vous vous  
23          souvenez?
- 24   11332                  M. SCHREIBER : Oui.
- 25   11333                  M<sup>e</sup> HOUSTON : Chiasson en fiducie pour  
26          Thyssen --

- 1 11334 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 11335 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- au début.
- 3 11336 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 11337 M<sup>e</sup> HOUSTON : À quel moment cela a-t-il  
5 changé, ou est-ce que ça a changé?
- 6 11338 M. SCHREIBER : Thyssen l'a repris à  
7 son compte un jour. Je ne me souviens plus exactement  
8 quand. C'était peut-être en 1986 ou 1987.
- 9 11339 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et si je vous disais,  
10 monsieur, que d'après les documents, les actions  
11 étaient détenues pour le compte d'I.A.L.
- 12 11340 Vous vous en souvenez?
- 13 11341 M. SCHREIBER : Comment?
- 14 11342 M<sup>e</sup> HOUSTON : Les actions étaient  
15 détenues, les actions Bear Head étaient détenues par  
16 I.A.L.
- 17 11343 M. SCHREIBER : Ça doit être une  
18 plaisanterie.
- 19 11344 M<sup>e</sup> HOUSTON : Une plaisanterie?
- 20 11345 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 11346 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Je voudrais  
22 juste vous parler de quelques inscriptions  
23 supplémentaires dans le journal, monsieur.
- 24 11347 Mille neuf cent quatre-vingt-sept.  
25 Voulez-vous regarder? C'est l'onglet C.
- 26 11348 M. SCHREIBER : Oui.



- 1 11349 M<sup>e</sup> HOUSTON : À la lettre « D », vous  
2 avez Doucet, orthographié D-U-C-E-T, et Chiasson est  
3 encore inscrit avec les indicatifs régionaux de la  
4 Nouvelle-Écosse.
- 5 11350 M. SCHREIBER : « A », « B », « C »,  
6 « D ».
- 7 11351 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous y êtes?
- 8 11352 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 11353 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Aucune  
10 référence jusqu'ici à M. Fred Doucet. Vous êtes  
11 d'accord avec moi?
- 12 11354 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 11355 M<sup>e</sup> HOUSTON : Passons à l'onglet  
14 suivant, 1988 à la lettre « D ». Vous y êtes, monsieur?
- 15 11356 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 11357 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous voyez presque en  
17 haut de la page, nous avons « Jerry Ducet », à nouveau  
18 orthographié D-U-C-E-T.
- 19 11358 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 11359 M<sup>e</sup> HOUSTON : « Edmund Chiasson ».
- 21 11360 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 11361 M<sup>e</sup> HOUSTON : Puis nous avons une  
23 deuxième inscription pour M. -- ça dit « Doucet  
24 Ottawa ».
- 25 11362 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 11363 M<sup>e</sup> HOUSTON : S'agit-il de Gerry

1 Doucet?

2 11364 M. SCHREIBER : Je ne sais pas.

3 11365 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, regardez en bas  
4 de la page. Il me semble bien qu'il s'agit d'un ajout.  
5 Nous voyons maintenant le nom D-U-S-E-T, Fred.

6 11366 M. SCHREIBER : Fred, oui.

7 11367 M<sup>e</sup> HOUSTON : Saviez-vous en 1988 que  
8 M. Fred Doucet et M. Gerry Doucet étaient frères?

9 11368 M. SCHREIBER : Oui.

10 11369 M<sup>e</sup> HOUSTON : Leurs noms sont  
11 orthographiés différemment. Y a-t-il une raison ou vous  
12 l'avez juste --

13 11370 M. SCHREIBER : Non.

14 11371 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- écrit à la va-vite,  
15 non, en 1988?

16 11372 M. SCHREIBER : Non, peut-être que  
17 oui. Je ne sais pas.

18 11373 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. À propos,  
19 monsieur, teniez-vous ces journaux pendant toute la  
20 période qui nous occupe, soit de 1985 jusqu'à 1997?

21 11374 M. SCHREIBER : Oui.

22 11375 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et vous avez conservé le  
23 répertoire téléphonique dont nous venons de parler  
24 pendant toutes ces années?

25 11376 M. SCHREIBER : Non, ça c'est - vers  
26 la fin de l'année que j'ai écrit - quand j'ai eu le

1 nouveau journal, j'ai inscrit les numéros que je  
2 voulais conserver, mais à ce moment-là, j'avais  
3 d'autres sources pour mes numéros de téléphone.

4 11377 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous supprimiez des  
5 numéros et des noms de temps à autre, c'est ça? C'est  
6 ce que vous êtes en train de dire?

7 11378 M. SCHREIBER : Je ne sais pas si je  
8 les supprimais. Quand je n'en avais plus besoin, oui,  
9 peut-être.

10 11379 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Très  
11 brièvement, monsieur, l'onglet J correspond au journal  
12 de 1994. Vous le voyez?

13 11380 M. SCHREIBER : « J »?

14 11381 M<sup>e</sup> HOUSTON : « J ».

15 11382 M. SCHREIBER : Non, « J » correspond  
16 à 91 dans le livre que j'ai ici.

17 11383 M<sup>e</sup> HOUSTON : Continuez de tourner les  
18 pages jusqu'à ce que vous arriviez à 1994.

19 11384 M. SCHREIBER : Deux, trois, quatre,  
20 oui.

21 11385 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et voyez-vous à la lettre  
22 « D » « Doucet »?

23 11386 M. SCHREIBER : Oui.

24 11387 M<sup>e</sup> HOUSTON : Si je vous dis qu'il  
25 s'agit de Fred Doucet, cela vous dit quelque chose,  
26 d'une façon ou d'une autre?

- 1 11388 M. SCHREIBER : Je pense que oui.
- 2 11389 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien.
- 3 11390 M. SCHREIBER : Tout simplement parce  
4 que je n'avais pas grand-chose à faire avec Gerry  
5 Doucet.
- 6 11391 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Puisque nous  
7 en sommes à cette année en particulier, monsieur,  
8 voulez-vous regarder à la lettre « M »?
- 9 11392 M. SCHREIBER : « M » ou « N »?
- 10 11393 M<sup>e</sup> HOUSTON : « M » comme Mulroney.
- 11 11394 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 11395 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous l'avez trouvé?
- 13 11396 M. SCHREIBER : Attendez.
- 14 --- Pause
- 15 11397 M. SCHREIBER : « M », oui.
- 16 11398 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui. Il y a des numéros  
17 de téléphone, qui ressemblent aux numéros du bureau et  
18 du domicile de M. Mulroney, inscrits dans votre journal  
19 pour 1994.
- 20 11399 Vous voyez ça? Monsieur...?
- 21 11400 M. SCHREIBER : Lequel?
- 22 11401 M<sup>e</sup> HOUSTON : « Mulroney », en dessous  
23 de « Francine ». Vous ne voyez pas? Ça ressemble à un  
24 numéro de bureau et de domicile.
- 25 11402 COMMISSAIRE OLIPHANT : C'est sur  
26 l'autre page. Regardez à droite, monsieur Schreiber.

1 11403 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est sur la page de  
2 droite.

3 11404 M. SCHREIBER : Oh, la page de droite.

4 11405 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, en haut.

5 11406 M. SCHREIBER : Peut-être que je me  
6 suis encore trompé. J'ai ici « Mulroney » --  
7 « Francine », oui.

8 11407 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est ça.

9 11408 M. SCHREIBER : Télécopieur et bureau,  
10 oui.

11 11409 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Vous aviez donc  
12 les numéros de téléphone du bureau et du domicile de  
13 M. Mulroney en 1994.

14 11410 M. SCHREIBER : Oui.

15 11411 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Avant de  
16 quitter 1984 (sic), voulez-vous revenir à l'inscription  
17 pour Doucet.

18 11412 M. SCHREIBER : Cette année-là?

19 11413 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui, 1984 (sic), la même  
20 que celle où vous étiez.  
21 1994, excusez-moi.

22 11415 M. SCHREIBER : Mille neuf cent  
23 quatre-vingt-quatorze. Mais vous pensez qu'il  
24 s'agissait de 1997.

25 11416 M<sup>e</sup> HOUSTON : Non, non. Je vous demande  
26 pardon, monsieur. Si j'ai mentionné 1997, je vous ai

1           demandé - je vous renvoie à 1994.

2   11417                           C'est la lettre « J ». Êtes-vous  
3           rendu à 1994 maintenant?

4   11418                           M. SCHREIBER : Oui.

5   11419                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Cherchez  
6           « Doucet » à la lettre « D ».

7   11420                           M. SCHREIBER : Oui.

8   11421                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez deux numéros de  
9           téléphone, un - le deuxième est « Voiture » --

10   11422                           M. SCHREIBER : Oui.

11   11423                           M<sup>e</sup> HOUSTON : -- et je vous dirai  
12           qu'il s'agit d'une référence à un numéro de téléphone  
13           de voiture qu'il avait en 1994. Vous l'avez noté dans  
14           votre journal ici.

15   11424                           M. SCHREIBER : Oui.

16   11425                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. À propos,  
17           monsieur, Bitucan, étiez-vous un administrateur, un  
18           actionnaire ou un directeur de cette société?

19   11426                           M. SCHREIBER : Oui.

20   11427                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Quel était votre titre?

21   11428                           M. SCHREIBER : J'étais président et  
22           principal actionnaire.

23   11429                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Y avait-il d'autres  
24           actionnaires?

25   11430                           M. SCHREIBER : Bitucan. Je ne pense  
26           même pas.

- 1 11431 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quelle était votre lien  
2 ou votre poste, le cas échéant, chez Merkur Handels  
3 dont nous avons entendu parler et auquel je vais vous  
4 renvoyer?
- 5 11432 M. SCHREIBER : Aucun.
- 6 11433 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et vous avez dit à  
7 M<sup>e</sup> Wolson que vous aviez un « intérêt dans I.A.L. ».
- 8 11434 Quel était votre intérêt dans I.A.L.?
- 9 11435 M. SCHREIBER : Je n'avais aucun  
10 intérêt dans I.A.L.
- 11 11436 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'aucune sorte?
- 12 11437 M. SCHREIBER : Aucun.
- 13 11438 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vous invite alors à  
14 consulter le nouveau recueil 1, onglet 10.
- 15 11439 M. SCHREIBER : Recueil 1.
- 16 11440 M<sup>e</sup> HOUSTON : Recueil 1, onglet 10.
- 17 11441 M. SCHREIBER : Dix, oui.
- 18 11442 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous venez de me dire à  
19 l'instant que les actions de Bear Head étaient détenues  
20 en fiducie par Chiasson pour Thyssen. C'est exact?
- 21 11443 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 11444 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit que l'idée  
23 qu'elles étaient détenues par I.A.L. était absurde ou  
24 qu'il devait s'agir d'une plaisanterie.
- 25 11445 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 11446 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous vous souvenez

1 d'avoir dit ça?

2 11447 M. SCHREIBER : Oui.

3 11448 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avant de nous pencher sur

4 la traduction anglaise, car mon allemand n'est pas

5 aussi bon que celui de M<sup>e</sup> Pratte, pouvez-vous aller au

6 verso du recueil?

7 11449 M. SCHREIBER : Oui.

8 11450 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il y a la version

9 allemande de l'accord. Vous y êtes, monsieur?

10 11451 M. SCHREIBER : Comment?

11 11452 M<sup>e</sup> HOUSTON : Le même onglet --

12 11453 M. SCHREIBER : Oui.

13 11454 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- les deux dernières

14 pages.

15 11455 M. SCHREIBER : Oui.

16 11456 COMMISSAIRE OLIPHANT: Toujours dans

17 l'onglet 10?

18 11457 M<sup>e</sup> HOUSTON : Onglet 10, monsieur le

19 commissaire, oui.

20 11458 M. SCHREIBER : Oui.

21 11459 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous voyez? Il s'agit de

22 l'accord en allemand.

23 11460 M. SCHREIBER : Oui.

24 11461 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous remarquerez,

25 monsieur, que dans le document que nous avons où

26 « I.A.L. International Aircraft Leasing Limited » ou



1           les initiales « I.A.L. » apparaissent, quelqu'un a  
2           biffé celles-ci pour les remplacer par « KHS ».

3   11462                           Savez-vous qui aurait fait ça?

4   11463                           M. SCHREIBER : Eh bien, il s'agit  
5           d'un brouillon rédigé par un avocat de Thyssen,  
6           M<sup>e</sup> Klenk, et il s'est complètement trompé là.

7   11464                           M<sup>e</sup> HOUSTON : M<sup>e</sup> Klenk s'est  
8           complètement trompé?

9   11465                           M. SCHREIBER : Oui. Il avait peut-  
10          être écrit I.A.L. ici et il l'a corrigé par KHS --

11   11466                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois.

12   11467                           M. SCHREIBER : -- parce que c'est  
13          moi qui ai incorporé ou dit à Chiasson d'incorporer  
14          l'entreprise pour Thyssen.

15   11468                           Mais c'était juste - je peux  
16          facilement vous l'expliquer.

17   11469                           Quand vous voulez avoir une nouvelle  
18          entreprise incorporée par Thyssen, c'est la procédure à  
19          suivre. Le conseil doit prendre une décision, les  
20          avocats se mettent au travail et comme nous avons  
21          l'intention de continuer --

22   11470                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur Schreiber, je  
23          vous en prie, monsieur, je ne vous ai pas interrogé sur  
24          la méthode de Thyssen pour incorporer une entreprise.

25   11471                           M. SCHREIBER : Alors, vous ne  
26          comprenez pas.

- 1 11472 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ça ne m'intéresse pas. Si  
2 ça m'intéressait, je poserais la question ou votre  
3 avocat pourra poser la question, monsieur.
- 4 11473 M. SCHREIBER : D'accord.
- 5 11474 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous déjà vu le  
6 document auparavant avec les initiales « KHS » --
- 7 11475 M. SCHREIBER : Non.
- 8 11476 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- à la place de  
9 « I.A.L. »?
- 10 11477 M. SCHREIBER : Non.
- 11 11478 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. À présent,  
12 revenons à la version anglaise du document.
- 13 11479 La première page, tout en bas, vous  
14 voyez la référence « 3 sur 14 »?
- 15 11480 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 11481 M<sup>e</sup> HOUSTON : Tournez la page.
- 17 11482 M. SCHREIBER : Oui.
- 18 11483 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il s'agit d'une entente  
19 entre I.A.L. International Aircraft Leasing et Thyssen.
- 20 11484 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 11485 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et regardez le premier  
22 paragraphe :
- 23 « IAL est actuellement  
24 propriétaire des seules actions  
25 de Bear Head Industries Ltd.  
26 (ci-après appelé



1 actions. » [Traduction du texte  
2 lu]

3 11498 Vous voyez?

4 11499 M. SCHREIBER : Oui.

5 11500 M<sup>e</sup> HOUSTON : Est-ce faux?

6 11501 M. SCHREIBER : Oui.

7 11502 M<sup>e</sup> HOUSTON : Regardez alors le point  
8 numéro 2, monsieur.

9 « Par la présente, IAL vend les  
10 titres à Thyssen Industries au  
11 prix de 100 000 \$. Le prix  
12 d'achat est payable dans un  
13 délai d'une semaine... »

14 [Traduction du texte lu]

15 11503 Et cetera. Vous voyez?

16 11504 M. SCHREIBER : Oui.

17 11505 M<sup>e</sup> HOUSTON : Tournons la page. Je  
18 reviendrai là-dessus.

19 11506 Il y a une instruction à la page  
20 suivante concernant Doucet et Associés :

21 « IAL doit constituer le bureau  
22 d'avocats de Doucet & Associés  
23 ... dépositaire des titres, qui  
24 doit faire en sorte de  
25 transférer les titres à Thyssen  
26 Industries et d'obtenir les

- 1 titres dûment signés par Thyssen  
2 Industries. » [Traduction du  
3 texte lu]
- 4 11507 Vous souvenez-vous, monsieur, d'avoir  
5 dit - est-ce également faux, au fait?
- 6 11508 M. SCHREIBER : Pardon...?
- 7 11509 M<sup>e</sup> HOUSTON : Cette référence est-elle  
8 fausse, à savoir que les titres étaient détenus pour le  
9 compte d'I.A.L., et non de Thyssen?
- 10 11510 M. SCHREIBER : Oui. Je n'ai pas la  
11 moindre idée à ce sujet.
- 12 11511 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vous demande pardon,  
13 monsieur?
- 14 11512 M. SCHREIBER : Je n'ai pas la moindre  
15 idée à ce sujet.
- 16 11513 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pas la moindre idée?
- 17 11514 M. SCHREIBER : Non.
- 18 11515 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous,  
19 monsieur, qu'à la fin 1987, il y a eu un paiement de  
20 2 millions de dollars duquel ont été déduits 100 000 \$?
- 21 11516 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 11517 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ce document, à mon avis,  
23 monsieur, indique que les 100 000 \$ de Thyssen devaient  
24 servir à acheter les titres de Bear Head. C'est ce  
25 qu'on y lit.
- 26 11518 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 11519 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est la raison pour  
2 laquelle les 100 000 \$ ont été déduits des 2 millions  
3 de dollars.
- 4 11520 M. SCHREIBER : Oui.
- 5 11521 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et devant ces faits, vous  
6 persistez à dire au commissaire qu' I.A.L. n'était pas  
7 propriétaire des actions?
- 8 11522 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 11523 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous êtes président du  
10 conseil d'administration?
- 11 11524 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 11525 M<sup>e</sup> HOUSTON : I.A.L. n'avait aucun  
13 intérêt envers Bear Head, n'est-ce pas?
- 14 11526 M. SCHREIBER : Non.
- 15 11527 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ce document est donc  
16 complètement faux.
- 17 11528 M. SCHREIBER : Oui.
- 18 11529 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous fait quoi que  
19 ce soit pour le corriger?
- 20 11530 M. SCHREIBER : Je n'ai jamais été au  
21 courant car les 100 000 \$ dont vous parlez m'ont été  
22 payés par Thyssen sur mon compte. Vous pouvez en  
23 prendre connaissance dans le dossier de l'affaire  
24 provenant des Allemands. Il n'y a rien de caché ici.
- 25 11531 Il s'agit d'un malentendu, je ne sais  
26 pas entre qui, mais vous pouvez peut-être poser la

1 question à M. Pelossi.

2 11532 M<sup>e</sup> HOUSTON : Les 100 000 \$ n'étaient  
3 donc pas destinés à l'achat des titres de Bear Head?

4 11533 M. SCHREIBER : Si, mais par moi, pour  
5 le travail que j'ai effectué pour incorporer tout ça,  
6 et ils l'ont inscrit comme un prix d'achat en me  
7 donnant 100 000 \$ pour ça, M. Karlheinz Schreiber. Ça  
8 n'avait aucun rapport avec I.A.L.

9 11534 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois. Bien, en 1987,  
10 déteniez-vous des actions de Bear Head ou étaient-elles  
11 toutes détenues pour Thyssen?

12 11535 M. SCHREIBER : Oui.

13 11536 M<sup>e</sup> HOUSTON : Qu'avez-vous vendu à  
14 Thyssen alors pour les cent mille dollars, ou avez-vous  
15 touché ce montant?

16 11537 M. SCHREIBER : J'ai incorporé toute  
17 l'affaire et j'ai fait tout le travail. Pour finir,  
18 Thyssen a dit qu'il nous fallait un prix d'achat, alors  
19 êtes-vous d'accord pour que nous vous payions 100 000 \$  
20 et ensuite vous mettez les documents que vous avez  
21 préparés pour nous depuis le début, vous les mettez  
22 maintenant à notre nom.

23 11538 M<sup>e</sup> HOUSTON : Donc en 1987, alors, les  
24 titres étaient détenus en totalité par Thyssen?

25 11539 M. SCHREIBER : Oui.

26 11540 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous ne déteniez aucune

1           action de Bear Head --

2   11541                   M. SCHREIBER : Non.

3   11542                   M<sup>e</sup> HOUSTON : -- à cette époque?

4   11543                   M. SCHREIBER : Non.

5   11544                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Voulez-vous tourner les

6           pages, monsieur, jusqu'à l'onglet 33. Vous y êtes?

7   11545                   M. SCHREIBER : Oui.

8   11546                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Allez jusqu'à la page des

9           signatures, la dernière page où tout le monde signe.

10  11547                   M. SCHREIBER : Oui.

11  11548                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous y êtes?

12  11549                   M. SCHREIBER : Oui.

13  11550                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Dans quel ordre signez-

14           vous? Le document comportait-il une autre signature

15           quand vous l'avez signé?

16  11551                   M. SCHREIBER : Je ne me rappelle pas.

17  11552                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous rappelez-vous, quand

18           vous avez signé, s'il avait été signé ou non par

19           M. Merrithew, le ministre Merrithew?

20  11553                   M. SCHREIBER : Je ne peux pas vous

21           dire si j'ai signé en premier ou si l'un des autres

22           participants l'avait signé. Je ne me rappelle pas de

23           cela.

24  11554                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous rappelez-vous,

25           monsieur, quand vous l'avez signé, si la signature de

26           Perrin Beatty figurait ou non sur le document?



1 11555 M. SCHREIBER : Je pense que Perrin  
2 Beatty n'était pas sur le document.

3 11556 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit à M<sup>e</sup> Wolson  
4 et au commissaire, il y a quelques jours, que vous  
5 aviez su que M. Beatty avait signé en dernier.

6 11557 Est-ce exact?

7 11558 M. SCHREIBER : Oui, du côté du  
8 gouvernement.

9 11559 M<sup>e</sup> HOUSTON : Où avez-vous eu cette  
10 information?

11 11560 M. SCHREIBER : Parce que nous avons  
12 le document.

13 11561 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vous demande pardon,  
14 monsieur?

15 11562 M. SCHREIBER : Nous avons le  
16 document.

17 11563 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous aviez le document  
18 sans la signature de M. Beatty?

19 11564 M. SCHREIBER : Oui, avec les autres  
20 signatures. Je ne sais pas si nous l'avons eu -- nous  
21 l'avons vu à l'APECA ou la personne qui l'a vu pour  
22 nous. J'ai seulement appris qu'il ne manquait qu'une  
23 seule signature à la fin et que c'était celle de  
24 M. Beatty.

25 11565 Si c'est vrai ou pas, je ne sais pas.

26 11566 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit au



- 1 11578 M. SCHREIBER : Non, pas à cette  
2 occasion.
- 3 11579 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit à la  
4 Commission que M. Doucet avait reçu 90 000 \$ pour  
5 obtenir la signature de M. Beatty.
- 6 11580 M. SCHREIBER : C'est exact.
- 7 11581 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est ce que vous avez  
8 dit, monsieur, mais je vous dirai que vous l'avez  
9 inventé. Ce n'est pas vrai.
- 10 11582 M. SCHREIBER : En bien --
- 11 11583 M<sup>e</sup> HOUSTON : En avez-vous la preuve,  
12 monsieur?
- 13 11584 M. SCHREIBER : En fait, tout le  
14 monde --
- 15 11585 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous sommes au courant du  
16 paiement. J'y viendrai.
- 17 11586 M. SCHREIBER : Tout le monde a reçu  
18 des honoraires conditionnels et Fred Doucet a eu sa  
19 part. C'était une décision de Frank Moores, et pas la  
20 mienne. C'était son argent.
- 21 11587 M<sup>e</sup> HOUSTON : Étiez-vous au courant, en  
22 dehors de ce que vous disait le défunt Frank Moores,  
23 que M. Doucet avait quelque chose à voir avec  
24 l'obtention de la signature de M. Beatty sur le  
25 document? Quoi que ce soit?
- 26 11588 M. SCHREIBER : Je ne pense pas.

- 1 11589 M<sup>e</sup> HOUSTON : L'onglet suivant, le 34,  
2 vous y êtes, monsieur?
- 3 11590 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 11591 M<sup>e</sup> HOUSTON : I.A.L. facture Thyssen  
5 pour le second million. Vous voyez la mention des  
6 1,9 million de l'année précédente, n'est-ce pas?
- 7 11592 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 11593 M<sup>e</sup> HOUSTON : La facture est datée du  
9 4 octobre 1988.
- 10 11594 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 11595 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous donné  
12 instruction à M. Pelossi d'émettre cette facture ou  
13 l'a-t-il fait de lui-même?
- 14 11596 M. SCHREIBER : Non, M. Pelossi a dû  
15 être informé que le document était signé.
- 16 11597 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, est-ce vous qui  
17 le lui avez dit?
- 18 11598 M. SCHREIBER : Ça se pourrait.
- 19 11599 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais vous ne vous en  
20 souvenez pas?
- 21 11600 M. SCHREIBER : Hein?
- 22 11601 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous ne vous souvenez pas  
23 si c'est l'un ou si c'est l'autre? Vous dites que ça se  
24 pourrait.
- 25 11602 M. SCHREIBER : Non, ça se pourrait.
- 26 11603 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. À présent, je

- 1           vais m'attarder un peu avec vous, monsieur, sur le  
2           document de l'onglet n° 36.
- 3   11604                    Vous y êtes?
- 4   11605                    M. SCHREIBER : Oui.
- 5   11606                    M<sup>e</sup> HOUSTON : M<sup>e</sup> Wolson vous a  
6           mentionné certaines factures et certains chèques et j'y  
7           viendrai, mais je veux parler du document qui se trouve  
8           juste en premier sous l'onglet. Vous l'avez?
- 9   11607                    Il s'agit bien d'une facture de  
10          Bitucan Holdings?
- 11   11608                    M. SCHREIBER : Oui.
- 12   11609                    M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est une entreprise dans  
13          laquelle vous déteniez toutes les actions. C'est ce que  
14          vous nous avez dit il y a un instant.
- 15   11610                    M. SCHREIBER : J'ai dit que c'est ce  
16          que je pensais. Je n'étais pas sûr s'il y en avait  
17          10 pour cent à quelqu'un d'autre, mais je pense que je  
18          les possédais en totalité.
- 19   11611                    M<sup>e</sup> HOUSTON : À propos, monsieur, quel  
20          était le rôle de Bitucan dans la concrétisation de  
21          l'entente de principe?
- 22   11612                    M. SCHREIBER : Oh, Thyssen et Bitucan  
23          ont un accord.
- 24   11613                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Oh, je vois. Qui a rédigé  
25          ce document? Avez-vous donné des instructions pour le  
26          rédiger?

- 1 11614 M. SCHREIBER : Oui, je pense - je  
2 pense que la secrétaire de Bitucan l'a fait.
- 3 11615 M<sup>e</sup> HOUSTON : Combien d'employés  
4 comptait l'entreprise Bitucan en 1988?
- 5 11616 M. SCHREIBER : Je ne sais pas si  
6 Bitucan avait des employés à ce moment-là, parce que  
7 nous travaillions ensemble avec une autre entreprise et  
8 qu'ils se partageaient les secrétaires, et ainsi de  
9 suite, et qu'ils fournissaient le service pour gérer la  
10 compagnie.
- 11 11617 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, voici une  
12 facture du 20 octobre 1988 de 710 000 \$.
- 13 11618 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 11619 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous voyez?
- 15 11620 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 11621 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et vous avez dit qu'elle  
17 a probablement été préparée par une secrétaire. La  
18 secrétaire l'aurait tapée.
- 19 11622 Je veux savoir, monsieur, qui a donné  
20 l'ordre d'envoyer cette facture.
- 21 11623 M<sup>e</sup> HOUSTON : Cela aurait dû être vous.
- 22 11624 Ça aurait dû être vous. C'était vous?
- 23 11625 M. SCHREIBER : Oui. Je ne vois pas  
24 qui d'autre aurait pu le faire.
- 25 11626 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Donc, la  
26 facture est adressée à Merkur Handels au Liechtenstein.

- 1 11627 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 11628 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi Bitucan facture-  
3 t-il Merkur Handels pour 710 000 \$?
- 4 11629 M. SCHREIBER : Pour recevoir l'argent  
5 de Thyssen -- de la part de Thyssen, qui a été  
6 transféré de M. Pelossi à Merkur, et Merkur a reçu une  
7 facture qu'il a envoyée à Calgary; de là, la facture va  
8 aux autres partenaires d'affaires.
- 9 11630 COMMISSAIRE OLIPHANT : Que faisait  
10 Thyssen en Indonésie?
- 11 11631 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est justement là que  
12 j'en venais, monsieur le commissaire.
- 13 11632 M. SCHREIBER : Oh.
- 14 11633 M<sup>e</sup> HOUSTON : Juste avant d'en arriver  
15 à la forme du document, monsieur, je n'ai pas suivi ce  
16 que vous venez de nous dire.
- 17 11634 Deux semaines avant l'envoi de cette  
18 facture, I.A.L. facture Thyssen pour le second million  
19 de dollars, qui est versé à I.A.L.
- 20 11635 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 11636 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et maintenant vous dites  
22 que Bitucan facture Merkur parce que Merkur, c'est  
23 Thyssen?
- 24 11637 M. SCHREIBER : Non.
- 25 11638 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi est-elle envoyée  
26 à Merkur?

- 1 11639 M. SCHREIBER : Merkur est une  
2 entreprise qui est également gérée par M. Pelossi.
- 3 11640 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien, mais quel est  
4 le rapport avec l'entente de principe? Vous avez payé  
5 tous les honoraires conditionnels.
- 6 11641 M. SCHREIBER : Oui.
- 7 11642 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ils concernent tous la  
8 concrétisation de l'entente de principe.
- 9 11643 M. SCHREIBER : Eh bien, cela --
- 10 11644 M<sup>e</sup> HOUSTON : Juste un instant,  
11 monsieur. Pourquoi votre entreprise, une entreprise  
12 dont vous détenez, sinon 100 pour cent, 90 pour cent  
13 des actions, où vous donnez les ordres, pourquoi  
14 facturez-vous Merkur?
- 15 11645 M. SCHREIBER : Parce que l'argent de  
16 Thyssen qui arrivait chez GCI provenait de Merkur et  
17 Bitucan.
- 18 11646 M<sup>e</sup> HOUSTON : L'argent de Thyssen  
19 allait à qui ou à quelle organisation?
- 20 11647 M. SCHREIBER : De I.A.L, M. Pelossi  
21 l'envoyait à Merkur et Merkur réglait les factures de  
22 Bitucan.
- 23 11648 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et tout cela est couvert  
24 dans les comptes, n'est-ce pas?
- 25 11649 Je n'ai pas vu les documents  
26 correspondants. Êtes-vous en mesure de démontrer



- 1 comment a circulé cet argent entre I.A.L. et Merkur?
- 2 11650 M. SCHREIBER : Non.
- 3 11651 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi ne pas avoir  
4 simplement envoyé une demande à I.A.L. pour recevoir  
5 les 710 000 \$? Ils avaient cette somme deux semaines  
6 avant.
- 7 11652 M. SCHREIBER : Eh bien, c'est à  
8 M. Pelossi qu'il faut demander ça, pas à moi.
- 9 11653 M<sup>e</sup> HOUSTON : Non, non, monsieur. Vous  
10 venez tout juste de nous dire que c'est vous qui aviez  
11 donné l'ordre d'acheminer la facture de cette façon.
- 12 11654 M. SCHREIBER : À Merkur.
- 13 11655 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui.
- 14 11656 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 11657 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi?
- 16 11658 M. SCHREIBER : Parce que Merkur avait  
17 reçu l'argent de la part d'I.A.L.
- 18 11659 Écoutez, pourquoi tourner autour du  
19 pot. Vous voulez connaître la raison ou pas?
- 20 11660 M<sup>e</sup> HOUSTON : Alors, quelle est la  
21 raison?
- 22 11661 M. SCHREIBER : En fait, GCI ne  
23 voulait pas de relation avec I.A.L. GCI ne voulait pas  
24 de relation publique avec Thyssen au sujet des  
25 honoraires conditionnels. C'était là la raison.
- 26 11662 M<sup>e</sup> HOUSTON : Donc je --

- 1 11663 M. SCHREIBER : Parallèlement, ils ne  
2 voulaient enfreindre aucune loi fiscale. C'est donc  
3 pour cette raison que la facture a été préparée de  
4 cette façon et que l'argent a été transféré comme ça.
- 5 11664 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et j'imagine qu'une fois  
6 de plus, monsieur, vous vous fiez au défunt  
7 Frank Moores à ce sujet. Je me trompe?
- 8 11665 M. SCHREIBER : Non, pas seulement  
9 Frank Moores, c'est --
- 10 11666 M<sup>e</sup> HOUSTON : Gary Ouellet, il est  
11 décédé également.
- 12 11667 M. SCHREIBER : Eh bien, Gary Ouellet,  
13 mais nous pouvons même demander à Fred Doucet ou à  
14 Gerry Doucet.
- 15 11668 M<sup>e</sup> HOUSTON : M. Fred Doucet n'avait  
16 rien à voir avec GCI --
- 17 11669 M. SCHREIBER : C'est exact.
- 18 11670 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- et son frère -  
19 laissez-moi terminer - et son frère n'est pas bien. Il  
20 ne peut pas témoigner.
- 21 11671 M. SCHREIBER : Alors nous avons un  
22 problème. Vous devez vivre avec ce que vous avez.
- 23 11672 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais c'est vous qui avez  
24 donné l'ordre de préparer la facture de cette façon.  
25 Exact?
- 26 11673 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 11674 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et le commissaire a déjà  
2 posé la question, que vient faire l'Indonésie dans tout  
3 ça ou fait-elle juste partie du subterfuge?
- 4 11675 M. SCHREIBER : En bien, l'Indonésie,  
5 le président Habibi d'Indonésie était un de mes amis et  
6 nous faisons tout le temps des affaires avec MBB et  
7 d'autres, alors nous l'avons choisie.
- 8 11676 Au fait, ce que ça dit, peu importe  
9 où, c'est qu'il s'agissait d'affaires que Merkur  
10 brassait en Indonésie, et nous avons choisi ça pour  
11 montrer que c'était la raison de la facture.
- 12 11677 M<sup>e</sup> HOUSTON : La facture est assez  
13 simple à lire. Elle dit :
- 14 « En facturation des services  
15 rendus concernant votre projet  
16 industriel en Indonésie. »
- 17 [Traduction du texte lu]
- 18 11678 M. SCHREIBER : Oui. Et nous aurions  
19 dû - si nous l'avions dit différemment, il aurait été  
20 question de services rendus par GCI pour obtenir un  
21 contrat ou un accord du gouvernement canadien, lesquels  
22 auraient été payés sous forme d'honoraires  
23 conditionnels.
- 24 11679 Cela aurait été la vraie facture, et  
25 personne ne voulait cela.
- 26 11680 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et, monsieur, les comptes

1 d'I.A.L. révéleraient-ils que 710 000 \$ ont été déduits  
2 entre le 4 et le 20 octobre, ou peut-être début  
3 novembre?

4 11681 M. SCHREIBER : C'est ce que je pense.

5 11682 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est ce que vous pensez.

6 11683 M. SCHREIBER : C'est à M. Pelossi  
7 qu'il faut demander ça. Je n'ai rien à voir là-dedans.

8 11684 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bitucan à Calgary reçoit  
9 alors une série de factures dont vous a parlé  
10 M<sup>e</sup> Wolson. Il s'agit des documents suivants dans cet  
11 onglet, c'est bien ça?

12 11685 M. SCHREIBER : Oui.

13 11686 M<sup>e</sup> HOUSTON : Qui a autorisé le  
14 paiement de ces factures? Qui était responsable des  
15 comptes créditeurs chez Bitucan?

16 11687 M. SCHREIBER : Moi.

17 11688 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'était vous?

18 11689 M. SCHREIBER : C'était moi.

19 11690 M<sup>e</sup> HOUSTON : Donc est-ce vous qui avez  
20 alors autorisé le paiement de ces cinq comptes --

21 11691 M. SCHREIBER : Oui, d'après les  
22 factures que nous avons reçues de M. Doucet, GCI,  
23 Frank Moores, et Gary Ouellet. Tout est dans les  
24 dossiers.

25 11692 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bien, M<sup>e</sup> Wolson a déjà  
26 fait remarquer, monsieur, si vous examinez la dernière

- 1           facture --
- 2   11693                   M. SCHREIBER : Sur quoi?
- 3   11694                   M<sup>e</sup> HOUSTON : La dernière facture,
- 4           celle adressée à Lemoine Consultants, l'entreprise de
- 5           M. Ouellet. Vous la voyez?
- 6   11695                   M. SCHREIBER : Oui.
- 7   11696                   M<sup>e</sup> HOUSTON : La facture est datée du
- 8           1<sup>er</sup> décembre.
- 9   11697                   M. SCHREIBER : Oui.
- 10   11698                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Et vous l'avez payée deux
- 11           semaines avant la facture.
- 12   11699                   M. SCHREIBER : Oui.
- 13   11700                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi avez-vous fait
- 14           cela?
- 15   11701                   M. SCHREIBER : Eh bien, peut-être que
- 16           M. Ouellet avait besoin de l'argent et nous a dit que
- 17           la facture allait parvenir à mon bureau.
- 18   11702                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Qui a fixé le montant à
- 19           90 000 \$?
- 20   11703                   M. SCHREIBER : M. Moores.
- 21   11704                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Qui a fixé le montant de
- 22           250 000 \$?
- 23   11705                   M. SCHREIBER : M. Moores.
- 24   11706                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Aviez-vous un rôle à
- 25           jouer dans tout ça?
- 26   11707                   M. SCHREIBER : Non.

- 1 11708 M<sup>e</sup> HOUSTON : À propos, monsieur, si  
2 nous additionnons ces chiffres, on arrive à 610 000 \$.  
3 Où sont passés les 100 000 \$?
- 4 11709 La facture est au montant de  
5 710 000 \$, la facture de Bitucan à Merkur. 710 000 \$  
6 sont versés.
- 7 11710 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 11711 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous recevez cinq  
9 factures. Quatre fois 90 000 \$, cela fait 360 000 \$.
- 10 11712 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 11713 M<sup>e</sup> HOUSTON : Une à 250 000 \$.
- 12 11714 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 11715 M<sup>e</sup> HOUSTON : Cela fait 610 000 \$. Où  
14 sont les 100 000 \$ restants?
- 15 11716 M. SCHREIBER : Peut-être chez  
16 Bitucan.
- 17 11717 M<sup>e</sup> HOUSTON : Peut-être chez Bitucan?
- 18 11718 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 11719 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est le mieux que vous  
20 puissiez faire pour le commissaire?
- 21 11720 Je sais que pour vous, 100 000 \$ ce  
22 n'est rien, pour utiliser vos propres termes, mais ça  
23 l'est sûrement pour la plupart des gens dans cette  
24 salle.
- 25 11721 Vous n'avez aucune idée de ce à quoi  
26 les cent mille dollars restants --

1 11722 M. SCHREIBER : Écoutez, quand vous --  
2 11723 M<sup>e</sup> HOUSTON : Laissez-moi terminer.  
3 11724 M. SCHREIBER : Quand vous --  
4 11725 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous n'avez aucune  
5 idée --  
6 11726 Monsieur, attendez que j'aie terminé.  
7 11727 COMMISSAIRE OLIPHANT : Laissez-le  
8 finir sa question.  
9 11728 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous une idée de ce  
10 à quoi étaient destinés ces 100 000 \$ supplémentaires?  
11 11729 M. SCHREIBER : Non.  
12 11730 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui ou non.  
13 11731 M. SCHREIBER : Les services rendus  
14 par Bitucan à Merkur, peut-être pour l'Indonésie. Ça se  
15 pourrait.  
16 11732 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bien, les services de  
17 Bitucan, c'est vous.  
18 11733 M. SCHREIBER : Oui.  
19 11734 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous vous versez donc à  
20 vous-même des honoraires conditionnels de 100 000 \$,  
21 c'est bien ça?  
22 11735 M. SCHREIBER : Pourquoi Bitucan ne  
23 pourrait-il pas avoir cet argent?  
24 11736 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vous demande pardon,  
25 monsieur?  
26 11737 M. SCHREIBER : Pourquoi Bitucan ne

1           pourrait-il pas avoir cet argent?

2   11738                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais Bitucan, c'était  
3           vous, n'est-ce pas?

4   11739                   M. SCHREIBER : Oui.

5   11740                   M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Vous avez  
6           indiqué, monsieur, que M. Doucet, M. Fred Doucet, avait  
7           commencé à travailler avec vous vers la fin de 1988, à  
8           la fin de l'été ou au début de l'automne de 1988.

9   11741                   Ça vous dit quelque chose?

10  11742                   M. SCHREIBER : En quelque sorte, oui.

11  11743                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Et nous voyons son nom  
12           apparaître pour la première fois dans votre journal  
13           de 1988.

14  11744                   M. SCHREIBER : Ça se pourrait, oui.

15  11745                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Et au cours de la période  
16           allant de 1988 à 1995, vous avez dit à M<sup>e</sup> Wolson, vous  
17           aviez travaillé avec M. Fred Doucet?

18  11746                   M. SCHREIBER : Oui.

19  11747                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous l'avez rencontré?

20  11748                   M. SCHREIBER : Oui.

21  11749                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous l'avez rencontré  
22           régulièrement?

23  11750                   M. SCHREIBER : Quand j'étais ici, je  
24           le rencontrais systématiquement.

25  11751                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Bien, viviez-vous à  
26           Ottawa entre 1988 et au moins 1993?



- 1 11752 M. SCHREIBER : Seulement à  
2 l'occasion.
- 3 11753 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vous demande pardon,  
4 monsieur?
- 5 11754 M. SCHREIBER : Seulement une fois de  
6 temps en temps.
- 7 11755 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien. Mais quand  
8 vous étiez à Ottawa, aviez-vous en général besoin de  
9 rencontrer M. Fred Doucet ou le voyiez-vous souvent?
- 10 11756 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 11757 M<sup>e</sup> HOUSTON : Parliez-vous  
12 régulièrement au téléphone?
- 13 11758 M. SCHREIBER : Oui, et il est aussi  
14 venu au bureau de Bear Head.
- 15 11759 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui. Et vous rencontriez  
16 parfois les ministres de la Couronne avec M. Doucet?
- 17 11760 M. SCHREIBER : Oui.
- 18 11761 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez rencontré les  
19 bureaucrates avec M. Doucet?
- 20 11762 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 11763 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous vouliez, au cours de  
22 cette période entre 1988 et 1993, j'imagine, essayer de  
23 vendre le projet Bear Head aux politiciens et aux  
24 bureaucrates.
- 25 11764 Cet énoncé est-il juste?
- 26 11765 M. SCHREIBER : Oui, et c'est pourquoi

- 1 M. Doucet travaillait pour Bear Head et, comme vous  
2 vous en souvenez peut-être, qu'il était également en  
3 relation professionnelle avec Bitucan.
- 4 11766 M<sup>e</sup> HOUSTON : Exact. Il était un agent  
5 politique agréé pour les deux entreprises.
- 6 11767 M. SCHREIBER : Oui.
- 7 11768 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et à cette période, du  
8 moins entre 1988 et 1993, vous discutiez de l'affaire  
9 Bear Head avec M. Doucet, c'est exact?
- 10 11769 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 11770 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est votre entreprise,  
12 n'est-ce pas?
- 13 11771 C'est votre entreprise, Bear Head?
- 14 11772 M. SCHREIBER : C'est une entreprise  
15 de Thyssen.
- 16 11773 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bon, laissez-moi revenir  
17 en arrière et poser la question à nouveau : avez-vous  
18 déjà possédé des actions de Bear Head Industries?
- 19 11774 M. SCHREIBER : Oui, au début, lorsque  
20 j'ai incorporé la compagnie. J'ai essayé de vous  
21 l'expliquer, mais vous ne vouliez pas l'entendre, alors  
22 je ne peux pas vous aider.
- 23 11775 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je ne voulais pas  
24 entendre parler des méthodes de Thyssen pour constituer  
25 une compagnie. Je vous ai posé une question simple.
- 26 11776 M. SCHREIBER : Alors, vous

1 n'obtiendrez pas de réponse.

2 11777 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur Schreiber, avez-  
3 vous déjà possédé des actions de Bear Head?

4 11778 M. SCHREIBER : Oui, au début,  
5 lorsque la compagnie a été constituée.

6 11779 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pendant combien de temps  
7 avez-vous possédé ces actions?

8 11780 M. SCHREIBER : Je ne me souviens pas,  
9 peut-être une année ou deux. C'était seulement jusqu'à  
10 ce que Thyssen s'organise, mais vous ne voulez pas en  
11 entendre parler.

12 11781 M<sup>e</sup> HOUSTON : En 1988, aviez-vous des  
13 actions de Bear Head?

14 11782 M. SCHREIBER : Je ne me rappelle pas  
15 quand elles ont été transférées.

16 11783 M<sup>e</sup> HOUSTON : Que faisiez-vous entre  
17 1988 et 1993, à part essayer de vendre le Projet Bear  
18 Head à des politiciens et à des bureaucrates?

19 11784 M. SCHREIBER : Oh, j'avais beaucoup  
20 de travail avec mes compagnies.

21 11785 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je suis désolé,  
22 monsieur, ma question n'était pas très précise.

23 11786 Pour en revenir à la raison pour  
24 laquelle nous sommes ici, vous cherchiez à vendre le  
25 projet aux politiciens et aux bureaucrates.

26 11787 M. SCHREIBER : Oui. Oui.

- 1 11788 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, admettez-vous  
2 que vous aviez des intérêts financiers dans le succès  
3 de Bear Head --
- 4 11789 M. SCHREIBER : Non.
- 5 11790 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- peut-être en  
6 milliards de dollars?
- 7 11791 M. SCHREIBER : Non.
- 8 11792 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon?
- 9 11793 M. SCHREIBER : Non.
- 10 11794 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous n'aviez aucun  
11 intérêt dans le succès de Bear Head?
- 12 11795 M. SCHREIBER : J'avais mon entente  
13 avec Thyssen à cet égard, à l'extérieur de la  
14 compagnie.
- 15 11796 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur Schreiber,  
16 aviez-vous oui ou non un intérêt dans le succès du  
17 projet Bear Head?
- 18 11797 M. SCHREIBER : Oh, énormément.
- 19 11798 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bon. Vous aviez un  
20 intérêt financier important dans ça. C'est juste?
- 21 11799 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 11800 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'était un sujet lié à  
23 vos affaires dont il n'était pas rare que vous  
24 discutiez avec M. Fred Doucet.
- 25 11801 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 11802 M<sup>e</sup> HOUSTON : M<sup>e</sup> Wolson vous a déjà

1           référé - et je ne m'y attarderai pas à nouveau -- aux  
2           documents qui démontrent que, pendant les années 1992  
3           et 1993, vos frustration ont augmenté.

4   11803                    Vous en souvenez-vous?

5   11804                    M. SCHREIBER : Oui.

6   11805                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Est-ce que M. Doucet vous  
7           faisait part de temps à autre de son opinion quant aux  
8           chances que le projet avait d'être approuvé?

9   11806                    M. SCHREIBER : Je le crois.

10   11807                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vais vous demander de  
11           regarder à nouveau le recueil n° 1, onglet 77.

12   11808                    M. SCHREIBER : Oui.

13   11809                    M<sup>e</sup> HOUSTON : M. Doucet, sur une lettre  
14           à l'en-tête de sa compagnie, vous écrit le 19 avril  
15           1992, et cette lettre commence par :  
16           « Aujourd'hui, c'est le jour de Pâques. Je ne  
17           comprendrai jamais pourquoi je suis dans mon bureau en  
18           train de travailler - mais m'y voilà. » [Traduction du  
19           texte lu]

20   11810                    Il fait ensuite quelques

21           commentaires, puis au bas de la page il dit :

22           « À mon avis, la perspective que le VCMR réapparaisse  
23           est nulle à court terme (2 à 3 ans) et c'est une  
24           véritable devinette par la suite. Bien que ça me brise  
25           le cœur de vous dire cela, je dois recommander  
26           d'abandonner tous les efforts menés en ce moment auprès

1           du MDN. » [Traduction du texte lu]

2 11811                   Voyez-vous cela?

3 11812                   M. SCHREIBER : Oui.

4 11813                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Il vous indique que les

5           perspectives, dit-il, semblent être nulles.

6 11814                   M. SCHREIBER : Oui.

7 11815                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Si vous allez au bas de

8           la page, il parle de : Autrement, je ne vois pas

9           d'autres options... achat de G.M. (Diesel). [Traduction

10          du texte lu]

11 11816                   Avez-vous jamais souhaité faire cela?

12 11817                   M. SCHREIBER : Oui, il y a eu un

13          moment où G.M. a commencé à vendre des parts, ou

14          voulait vendre des parts de sa compagnie de London, en

15          Ontario, et comme il y avait depuis longtemps une

16          relation entre Thyssen et G.M., alors cela a été pris

17          en considération.

18 11818                   Je crois qu'à la base de tout cela se

19          trouvait la frustration que nous partagions tous à

20          l'époque du fait que le gouvernement, contrairement à

21          toutes les promesses qui nous avaient été faites, a

22          passé une commande de fournisseur exclusif à G.M., et

23          c'est pourquoi Fred m'a écrit cette lettre.

24 11819                   M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Le contrat à

25          fournisseur unique venait d'être accordé à G.M., tout

26          juste avant cette lettre.

1 11820 M. SCHREIBER : Oui, et c'est pourquoi  
2 il y a eu des rencontres avec le gouvernement, et ainsi  
3 de suite.

4 11821 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. En fait, vous  
5 avez du moins entamé la poursuite, puis vous l'avez  
6 abandonnée. N'est-ce pas?

7 11822 La poursuite du gouvernement.

8 11823 M. SCHREIBER : Je ne crois pas que  
9 nous ayons entamé la poursuite. Nous avons obtenu un  
10 avis juridique d'Ian Scott, et j'étais prêt à  
11 poursuivre le gouvernement, mais Thyssen nous a alors  
12 recommandé de ne pas le faire, parce que General Motors  
13 était impliqué de l'autre côté, et il y avait  
14 énormément d'affaires entre la compagnie Thyssen, mais  
15 au Canada, et les producteurs d'autos aux États-Unis,  
16 dans les environs de 500 millions de dollars par année,  
17 alors nous -- j'ai dû laisser tomber.

18 11824 M<sup>e</sup> HOUSTON : Alors l'ébauche de  
19 déclaration que nous voyons contre le gouvernement du  
20 Canada et M. McKnight n'a jamais été présentée au  
21 tribunal, n'est-ce pas?

22 11825 M. SCHREIBER : Non, pas d'après mes  
23 souvenirs.

24 11826 M<sup>e</sup> HOUSTON : À la fin de la lettre, ou  
25 du moins au bas de la page, M. Doucet conseille :  
26 « Autrement, je ne vois pas d'autres options que

1 d'ouvrir boutique aux É.-U. ou au Mexique. »

2 [Traduction du texte lu]

3 11827 Il donne une opinion assez pessimiste  
4 quant aux chances de succès du projet.

5 11828 M. SCHREIBER : Oui.

6 11829 M<sup>e</sup> HOUSTON : Combien de fois avez-vous  
7 communiqué avec M. Doucet entre ce moment-là, Pâques,  
8 avril 1992, et le printemps de 1993?

9 11830 Vous en souvenez-vous maintenant?

10 11831 M. SCHREIBER : Je ne m'en souviens  
11 pas, mais cela devrait apparaître dans mon journal, et  
12 je crois avoir eu quelques rencontres avec lui, parce  
13 que les choses continuaient, comme vous le savez.

14 11832 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bon. Nous avons entendu  
15 une référence -- en fait, plusieurs références à des  
16 rencontres impliquant M. Mulroney en juin 1993.

17 11833 M. SCHREIBER : Oui.

18 11834 M<sup>e</sup> HOUSTON : Au début du mois de juin,  
19 vous et M. Doucet assistiez à une rencontre où  
20 M. Mulroney était présent?

21 11835 N'est-ce pas?

22 11836 M. SCHREIBER : Dans son bureau, oui.

23 11837 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur Schreiber, à  
24 part vos souvenirs, avez-vous une note quelque part où  
25 vous écriviez tout ce qui pouvait se dire lors de ces  
26 rencontres avec M. Mulroney?



- 1 11838 M. SCHREIBER : Non, ce n'est pas dans  
2 mes habitudes, je ne suis pas un espion.
- 3 11839 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous n'êtes pas un  
4 espion.
- 5 11840 M. SCHREIBER : Non.
- 6 11841 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous considérez que les  
7 gens qui prennent des notes durant les rencontres sont  
8 des espions?
- 9 11842 M. SCHREIBER : Bien, c'est du moins  
10 le cas lorsqu'ils ne vous le disent pas et qu'ils  
11 écrivent toutes sortes d'absurdités et prétendent  
12 ensuite que c'est vrai. Je crois que c'est fou et que  
13 c'est de l'espionnage.
- 14 11843 M<sup>e</sup> HOUSTON : La réponse à ma question  
15 est que, à part vos souvenirs, vous n'avez rien pour  
16 vous rappeler ce qui s'est dit à différentes  
17 rencontres.
- 18 11844 N'est-ce pas juste?
- 19 11845 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 11846 C'est possible, si j'avais écrit une  
21 lettre, alors j'en saurais plus sur cela, mais je  
22 n'aurais pas pris de notes.
- 23 11847 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous parlé à  
24 M. Doucet de la rencontre qui devait avoir lieu au lac  
25 Mousseau?
- 26 11848 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 11849 M<sup>e</sup> HOUSTON : Lui avez-vous dit  
2 pourquoi vous alliez au lac Mousseau?
- 3 11850 M. SCHREIBER : Eh bien, cela avait  
4 rapport à la rencontre que nous avons eu le 3 juin, à  
5 propos de Bear Head, et c'était depuis 1985. Cela  
6 n'avait pas changé. Alors, qu'allons-nous faire?
- 7 11851 Vous savez très bien qu'entre-temps,  
8 les activités étaient au Québec, et que Fred Doucet  
9 y participait beaucoup, à la recommandation du premier  
10 ministre.
- 11 11852 Ensuite, bien entendu, quand j'ai  
12 rencontré Fred, j'ai dit : « Alors, que se passe-t-il  
13 maintenant? Le premier ministre part, qu'allons-nous  
14 faire? »
- 15 11853 Puis --
- 16 11854 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous vous en souvenez,  
17 n'est-ce pas?
- 18 11855 M. SCHREIBER : Oui, je me souviens de  
19 ça.
- 20 11856 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Quel rôle  
21 M. Doucet a-t-il joué dans la rencontre du 23 juin,  
22 s'il en a joué un?
- 23 11857 Il n'était pas là?
- 24 11858 M. SCHREIBER : Non, il a seulement  
25 organisé la rencontre, et il m'a dit qu'on viendrait me  
26 chercher en limousine, parce que je n'avais absolument

- 1 aucune idée d'où se trouvait le lac Mousseau.
- 2 11859 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois.
- 3 11860 M. SCHREIBER : C'est ce qui s'est
- 4 passé.
- 5 11861 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est ce qui s'est passé,
- 6 on est venu vous chercher en limousine, puis on vous a
- 7 conduit jusqu'au lac Mousseau.
- 8 11862 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 11863 M<sup>e</sup> HOUSTON : Où viviez-vous en juin
- 10 1993?
- 11 11864 M. SCHREIBER : Au Canada? À
- 12 Rockcliffe.
- 13 11865 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous quitté le
- 14 Canada à un moment donné en juillet ou août 1993?
- 15 11866 M. SCHREIBER : Oui, j'ai pris l'avion
- 16 pour retourner en Europe au début du mois de juillet.
- 17 11867 M<sup>e</sup> HOUSTON : Combien de temps êtes-
- 18 vous resté en Europe avant de revenir au Canada, le
- 19 savez-vous?
- 20 11868 M. SCHREIBER : Oh, jusqu'à mon retour
- 21 pour rencontrer M. Mulrone y à Mirabel.
- 22 11869 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous nous avez dit que M.
- 23 Doucet avait joué un rôle dans l'organisation de cette
- 24 rencontre à Mirabel.
- 25 11870 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 11871 M<sup>e</sup> HOUSTON : Comment l'avez-vous

1           contacté?

2   11872                   M. SCHREIBER : Par téléphone.

3   11873                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Que lui avez-vous dit?

4   11874                   M. SCHREIBER : Ou même en tête à

5           tête.

6   11875                   J'ai dit, « Bien, je suis de retour,

7           alors maintenant je veux voir Brian. Trouvez ce qui

8           convient le mieux, » puis il est revenu et a dit -

9           quand je lui ai dit que je partais cette journée-là, il

10          a dit que M. Mulroney souhaitait me rencontrer à

11          l'hôtel de l'aéroport en août.

12   11876                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous rappelez-vous avoir

13          précisément dit les mots, « Je voulais vérifier auprès

14          de M. Mulroney ce qui "convient le mieux" »?

15          [Traduction]

16   11877                   M. SCHREIBER : Non, c'était un suivi

17          de notre rencontre du lac Mousseau.

18   11878                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Non, Monsieur, je ne suis

19          pas intéressé par la rencontre du lac Mousseau; pour

20          l'instant, je suis intéressé par la discussion que vous

21          avez eue avec M. Fred Doucet avant la rencontre de

22          Mirabel.

23   11879                   M. SCHREIBER : Rien.

24   11880                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Rien?

25   11881                   M. SCHREIBER : Non.

26   11882                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Lui avez-vous dit

- 1           pourquoi vous souhaitiez rencontrer M. Mulroney?
- 2   11883                           M. SCHREIBER : Non.
- 3   11884                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi n'avez-vous pas
- 4           appelé M. Mulroney directement? Saviez-vous où il
- 5           était?
- 6   11885                           M. SCHREIBER : Bien, c'était toujours
- 7           Fred qui organisait nos rencontres, parce que
- 8           Mulroney -- M. Mulroney n'était pas toujours au même
- 9           endroit, et il arrivait de temps en temps que M. Doucet
- 10          appelle sa secrétaire ou à sa résidence pour savoir où
- 11          il était.
- 12   11886                           Je ne m'en occupait pas.
- 13   11887                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Alors, vous n'avez pas
- 14          dit à M. Doucet pourquoi vous souhaitiez le rencontrer.
- 15   11888                           M. SCHREIBER : Non.
- 16   11889                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Comprenez-vous maintenant
- 17          que M. Mulroney passait du temps dans une résidence
- 18          secondaire de la région?
- 19   11890                           Avez-vous entendu dire ça?
- 20   11891                           M. SCHREIBER : Où?
- 21   11892                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Il passait du temps au
- 22          mois d'août 1993 dans un chalet à L'Estérel, dans la
- 23          région de Mirabel.
- 24   11893                           M. SCHREIBER : C'est ce que j'ai
- 25          appris par la suite, je ne le savais pas à l'époque.
- 26   11894                           M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous ne saviez pas où il

1           était, et c'est pourquoi vous avez appelé Doucet,  
2           n'est-ce pas?

3   11895                   M. SCHREIBER : Non, je ne me suis  
4           même pas informé, j'ai seulement demandé à Fred de  
5           trouver.

6   11896                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Selon votre témoignage,  
7           monsieur, vous avez appelé Fred Doucet, vous lui avez  
8           demandé de -- vous vouliez rencontrer M. Mulroney, et  
9           vous ne lui avez rien dit d'autre à ce sujet; pourquoi  
10          vous souhaitiez le rencontrer?

11   11897                   M. SCHREIBER : Oui.

12   11898                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, je dirais que  
13          ce n'est pas logique.

14   11899                   M. SCHREIBER : Eh bien peut-être pour  
15          vous; pour moi, ça l'est.

16   11900                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi est-ce que  
17          M. Mulroney, si l'on présume qu'il était en vacances  
18          avec sa famille au mois d'août 1993, laisserait-il  
19          tomber ce qu'il faisait pour aller vous visiter à  
20          Mirabel sans savoir pourquoi vous souhaitiez le  
21          rencontrer?

22   11901                   M. SCHREIBER : Il savait pourquoi.  
23          Nous nous sommes entendus qu'à mon retour la prochaine  
24          fois, nous finaliserions notre entente du lac Mousseau.  
25          Ce n'était ni un secret, ni une surprise pour lui.

26   11902                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Oh, il savait pourquoi.

- 1 11903 M. SCHREIBER : Il savait qu'à mon  
2 retour, nous allions nous rencontrer et finaliser notre  
3 entente.
- 4 11904 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois.
- 5 11905 M. SCHREIBER : Et parler affaires.
- 6 11906 M<sup>e</sup> HOUSTON : Combien de temps votre  
7 rencontre avec M. Mulroney à Mirabel a-t-elle duré?
- 8 11907 M. SCHREIBER : Pardon?
- 9 11908 M<sup>e</sup> HOUSTON : Combien de temps votre  
10 rencontre avec M. Mulroney à l'hôtel de Mirabel a-t-  
11 elle duré?
- 12 11909 M. SCHREIBER : Très courte. Seulement  
13 30 ou 40 minutes, je dirais.
- 14 11910 M<sup>e</sup> HOUSTON : Puis vous êtes retourné  
15 en Allemagne, n'est-ce pas?
- 16 11911 M. SCHREIBER : J'ai pris un vol vers  
17 l'Allemagne, oui.
- 18 11912 M<sup>e</sup> HOUSTON : Êtes-vous revenu au  
19 Canada plus tard en 1993?
- 20 11913 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 11914 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous rappelez-vous quand?
- 22 11915 M. SCHREIBER : La fois dont je me  
23 souviens, c'est en décembre.
- 24 11916 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, vous souvenez-  
25 vous être allé à Ottawa en octobre 1993?
- 26 11917 M. SCHREIBER : Alors, je dois --

1           comme je l'ai dit, peut-être y suis-je retourné avant,  
2           une autre fois.

3   11918                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, regardez le  
4           recueil n° 2, onglet 146 « J ».

5   --- Pause

6   11919                   M<sup>e</sup> HOUSTON : L'avez-vous?

7   11920                   M. SCHREIBER : Oui.

8   11921                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Onglet 146.

9   11922                   M. SCHREIBER : Oui?

10  11923                   M<sup>e</sup> HOUSTON : « J », voyez-vous cela?

11  11924                   M. SCHREIBER : Oui.

12  11925                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Tournez la page au 11 et  
13           12 octobre.

14  11926                   M. SCHREIBER : Sous quelle année?

15  11927                   M<sup>e</sup> HOUSTON : L'onglet « J » porte sur  
16           1993.

17  11928                   M. SCHREIBER : 1993.

18  11929                   M<sup>e</sup> HUGHES : C'est « I », M<sup>e</sup> Houston.

19  11930                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Oh, je suis désolé, il  
20           s'agit de « I ». M<sup>e</sup> Hughes m'a corrigé, comme l'a fait  
21           M<sup>e</sup> Yarosky.

22  11931                   « I », monsieur.

23  11932                   M. SCHREIBER : 1993, oui.

24  11933                   M<sup>e</sup> HOUSTON : 1993, oui.

25  11934                   M. SCHREIBER : Oui.

26  11935                   M<sup>e</sup> HOUSTON : L'avez-vous?



1 11936 M. SCHREIBER : Oui.

2 11937 M<sup>e</sup> HOUSTON : Le 11 octobre.

3 M<sup>e</sup> Wolson --

4 11938 COMMISSAIRE OLIPHANT: Donnez-lui le

5 temps de prendre le document.

6 11939 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je pense qu'il l'a,

7 monsieur le commissaire.

8 11940 M. SCHREIBER : Je l'ai, oui.

9 11941 M<sup>e</sup> HOUSTON : M<sup>e</sup> Wolson vous a déjà

10 questionné à propos du montant de 30 000 \$ inscrit vis-

11 à-vis neuf heures.

12 11942 Voyez-vous cela?

13 11943 M. SCHREIBER : Oui.

14 11944 M<sup>e</sup> HOUSTON : Encore une fois, aux fins

15 du compte rendu, quels sont les noms écrits en haut,

16 ici -- au-dessus de 30 000 \$?

17 11945 M. SCHREIBER : Byerlee ou quelque

18 chose de ce genre. Je ne sais plus qui c'était.

19 11946 M<sup>e</sup> HOUSTON : Jürgen.

20 11947 M. SCHREIBER : Hein?

21 11948 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous le

22 11 octobre 1993?

23 11949 M. SCHREIBER : Oui. Byerlee? Je ne me

24 souviens pas.

25 11950 M<sup>e</sup> HOUSTON : Regardez au 11 octobre,

26 monsieur, du côté gauche de la page --

- 1 11951 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 11952 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- neuf heures.
- 3 11953 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 11954 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous voyez 30 000 \$.
- 5 11955 Voyez-vous cela?
- 6 11956 M. SCHREIBER : Oui.
- 7 11957 M<sup>e</sup> HOUSTON : Des noms sont écrits au-
- 8 dessus.
- 9 11958 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 11959 M<sup>e</sup> HOUSTON : De qui s'agit-il encore?
- 11 11960 M. SCHREIBER : Jürgen et Hastert.
- 12 11961 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quels sont leurs liens
- 13 avec vous à l'époque?
- 14 11962 M. SCHREIBER : Eh bien, les deux sont
- 15 des employés de Thyssen.
- 16 11963 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Maintenant,
- 17 regardez plus bas à 1400, à quatorze heures.
- 18 11964 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 11965 M<sup>e</sup> HOUSTON : Voyez-vous Fred Doucet et
- 20 Chiasson?
- 21 11966 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 11967 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous voyons aussi le nom
- 23 « Doucet » juste vis-à-vis pour le 12 octobre.
- 24 11968 Voyez-vous cela?
- 25 11969 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 11970 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, selon mes

- 1 renseignements, M<sup>e</sup> Chiasson, l'avocat qui travaillait  
2 chez Doucet & Associates, travaillait à ce moment-là  
3 avec M. Fred Doucet.
- 4 11971 M. SCHREIBER : Je ne sais pas.
- 5 11972 M<sup>e</sup> HOUSTON : Est-ce que vous vous  
6 souvenez de cela?
- 7 11973 M. SCHREIBER : Je savais qu'il  
8 s'était associé avec lui à un certain moment, mais je  
9 ne me rappelle plus quand.
- 10 11974 M<sup>e</sup> HOUSTON : Très bien, monsieur. Mes  
11 renseignements indiquent aussi qu'il était un partisan  
12 libéral dévoué, comme l'était apparemment son épouse.
- 13 11975 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 11976 M<sup>e</sup> HOUSTON : Donc, vous avez une  
15 réunion avec MM. Fred Doucet et Chiasson le 11 octobre,  
16 le même jour où il y a une inscription relative aux  
17 30 000 \$ de vos associés en Allemagne.
- 18 11977 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 11978 M<sup>e</sup> HOUSTON : À présent, M<sup>e</sup> Wolson vous  
20 a déjà questionné à ce propos. Nous voyons des noms et  
21 des chiffres inscrits le 12.
- 22 11979 M. SCHREIBER : Oui.
- 23 11980 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quatre politiciens --  
24 Corbeil, Charest, Chrétien et Martin --
- 25 11981 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 11982 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- puis nous voyons

- 1 Chiasson.
- 2 11983 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 11984 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il n'était pas un  
4 politicien, il travaillait avec M. Doucet.
- 5 11985 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 11986 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, je vous  
7 dirais --
- 8 11987 Oh, en passant, avant d'aller plus  
9 loin, vous voyez du côté droit que le 30 000 \$ est  
10 inscrit à nouveau près du haut?
- 11 11988 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 11989 M<sup>e</sup> HOUSTON : Puis, nous voyons près du  
13 bas, les deux dernières inscriptions : « Edmond  
14 Chiasson et Marc ».
- 15 11990 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 11991 M<sup>e</sup> HOUSTON : S'agirait-il de Marc  
17 Lalonde?
- 18 11992 M. SCHREIBER : Oui, je pense que oui.
- 19 11993 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, je dirais que  
20 la conclusion la plus logique à tirer de tout cela est  
21 que vous étiez parfaitement au courant de la  
22 proposition de contributions. C'est pourquoi vous avez  
23 tout noté, après les Conservateurs --
- 24 11994 M. SCHREIBER : J'étais --
- 25 11995 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, laissez-moi  
26 terminer.

- 1 11996 -- après les Conservateurs et les  
2 Libéraux.
- 3 11997 M. SCHREIBER : Je n'étais même pas au  
4 Canada ce jour-là.
- 5 11998 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous n'étiez pas au  
6 Canada?
- 7 11999 M. SCHREIBER : Non. Je leur ai peut-  
8 être parlé au téléphone, et ils m'ont peut-être donné  
9 des recommandations pour -- c'est quoi le mot -- les  
10 contributions électorales.
- 11 12000 C'est ce que je devine dans tout  
12 cela, et je peux avoir parlé à M. Hastert et à Jürgen  
13 Massmann pour savoir si nous devions investir 30 000 \$  
14 en contributions à ces gens, comme on nous le  
15 recommandait, et la décision a été que Thyssen verse  
16 10 000 \$ au parti libéral, et c'est tout.
- 17 12001 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais vous avez dit à  
18 M<sup>e</sup> Wolson et au commissaire que vous n'aviez pas de  
19 souvenirs de cela jusqu'à il y a quelques années, que  
20 des contributions avaient été faites.
- 21 12002 M. SCHREIBER : Oui, je l'ai appris  
22 devant le Comité sur l'éthique.
- 23 12003 M<sup>e</sup> HOUSTON : À présent, vous  
24 rencontrez à nouveau M. Mulroney en décembre 1993, à  
25 Montréal.
- 26 12004 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 12005 M<sup>e</sup> HOUSTON : M. Fred Doucet a-t-il  
2 aidé à organiser cette rencontre?
- 3 12006 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 12007 M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous dit à  
5 M. Doucet pourquoi vous vouliez rencontrer M. Mulroney?
- 6 12008 M. SCHREIBER : Non.
- 7 12009 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi ne l'auriez-vous  
8 pas dit à M. Doucet la deuxième fois -- ou la troisième  
9 fois que vous lui avez demandé --
- 10 12010 M. SCHREIBER : Bien, je voulais le  
11 voir. Je n'avais pas besoin d'expliquer quoi que ce  
12 soit.
- 13 12011 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il n'était pas nécessaire  
14 pour vous, au moins, de dire, --
- 15 12012 Vous avez utilisé une expression  
16 méprisante pour parler de lui, « le portier ». Vous  
17 n'aviez pas à dire au portier pourquoi vous vouliez  
18 voir M. Mulroney en décembre 1993?
- 19 12013 M. SCHREIBER : Non, M. Doucet a  
20 envoyé le message à ma secrétaire, avec son numéro  
21 personnel, et quand nous devons nous rencontrer, et  
22 cela je l'ai reçu de ma secrétaire. Je ne sais même pas  
23 si j'ai parlé directement à M. Doucet de la rencontre  
24 avec M. Mulroney, quand elle a été organisée.
- 25 12014 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois. Donc, vous ne  
26 vous rappelez même pas si vous avez parlé à Doucet à ce

- 1 moment-là.
- 2 12015 M. SCHREIBER : Peut-être au  
3 téléphone, et il a envoyé l'information à ma  
4 secrétaire, mais c'est tout.
- 5 12016 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. 1994. Vous nous  
6 avez dit qu'en décembre 1994 vous projetiez d'assister  
7 à une réunion de l'Atlantic Bridge Association à New-  
8 York.
- 9 12017 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 12018 M<sup>e</sup> HOUSTON : À ce moment-là, viviez-  
11 vous en Allemagne?
- 12 12019 M. SCHREIBER : Oui. Non, en Suisse.  
13 12020 Non?
- 14 12021 1994, ouais, Allemagne ou Suisse, les  
15 deux.
- 16 12022 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quand avez-vous fait vos  
17 réservations pour vous rendre à New-York, vous en  
18 souvenez-vous à présent?
- 19 12023 M. SCHREIBER : Non.
- 20 12024 M<sup>e</sup> HOUSTON : Manifestement, cela se  
21 serait fait avant la rencontre.
- 22 12025 M. SCHREIBER : Oui. Je ne sais pas.
- 23 12026 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous  
24 d'avoir parlé à M. MacKay avant de faire vos  
25 réservations pour venir en Amérique du Nord?
- 26 12027 M. SCHREIBER : Bien sûr.

- 1 12028 M<sup>e</sup> HOUSTON : Combien de fois lui avez-  
2 vous parlé?
- 3 12029 M. SCHREIBER : Je n'en ai aucune  
4 idée, mais, je pense, quelques semaines ou jours avant.
- 5 12030 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous  
6 d'avoir parlé à M. Doucet?
- 7 12031 M. SCHREIBER : À quel sujet?
- 8 12032 M<sup>e</sup> HOUSTON : À propos de votre venue  
9 à New-York.
- 10 12033 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 12034 M<sup>e</sup> HOUSTON : De quoi avez-vous parlé?
- 12 12035 M. SCHREIBER : Que je venais à  
13 New-York, et si M. Mulroney était là, et si M. Mulroney  
14 voulait me voir, que je serais tel jour à New-York, et  
15 que si M. Mulroney voulait venir, ça conviendrait.
- 16 12036 M<sup>e</sup> HOUSTON : Lui avez-vous parlé du  
17 mariage récent de M. Elmer MacKay et du projet  
18 d'organiser une réception quelconque ou un dîner pour  
19 lui?
- 20 12037 M. SCHREIBER : Pas du tout.
- 21 12038 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit au  
22 commissaire, pas une fois mais deux, que M. Doucet  
23 n'avait pas été invité à New-York.
- 24 12039 M. SCHREIBER : C'est exact.
- 25 12040 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et que lorsqu'il s'est  
26 présenté, vous avez été surpris.



- 1 12041 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 12042 M<sup>e</sup> HOUSTON : Totalelement inattendu?
- 3 12043 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 12044 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, j'ai fait des  
5 copies des inscriptions qui figurent dans votre journal  
6 pour novembre 2004. C'est le document que j'ai remis au  
7 commissaire au moment de commencer.
- 8 12045 Avez-vous cela?
- 9 12046 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 12047 M<sup>e</sup> HOUSTON : J'ai dit que ça  
11 commençait le 11; en fait, ça commence le 10.
- 12 12048 Voyez-vous le 10 novembre?
- 13 12049 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 12050 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il s'agit de 1994.
- 15 12051 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 12052 M<sup>e</sup> HOUSTON : « 1400 heures - Doucet -  
17 numéro de téléphone bureau Brian ». [Traduction du  
18 texte lu]
- 19 12053 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 12054 M<sup>e</sup> HOUSTON : À quoi se réfère cette  
21 inscription?
- 22 12055 M. SCHREIBER : Peut-être que je  
23 n'avais pas le numéro en main, ou qu'il en avait un  
24 nouveau après avoir démissionné. Je n'étais pas certain  
25 qu'il avait le même numéro, et j'en ai parlé à Fred.
- 26 12056 M. Mulroney était peut-être quelque

1 part, il n'était peut-être même pas à Montréal.

2 12057 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous venons juste de  
3 regarder votre répertoire téléphonique pour 1994, et je  
4 vous ai demandé de regarder les inscriptions pour  
5 M. Mulroney à la fois au bureau et à la maison.

6 12058 M. SCHREIBER : Oui, mais ça ne veut  
7 pas dire qu'il était là. Mme Colin, avec qui je parlais  
8 très souvent, peut m'avoir dit qu'il n'était pas en  
9 ville, ou elle n'était pas là et je me suis facilité la  
10 tâche en me disant que Fred pouvait s'informer où il  
11 était.

12 12059 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bien. Donc, vous avez  
13 téléphoné à Fred Doucet.

14 12060 M. SCHREIBER : Oui.

15 12061 M<sup>e</sup> HOUSTON : Simplement pour obtenir  
16 un numéro de téléphone?

17 12062 M. SCHREIBER : C'est ce que je pense.

18 12063 Eh bien, je dois vous dire quelque  
19 chose maintenant. Quand vous voyez une inscription dans  
20 mon journal, ce sont des intentions. Je ne peux pas  
21 vous dire si elles se sont toutes concrétisées.

22 12064 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois.

23 12065 Tournez la page au 17 novembre.

24 12066 M. SCHREIBER : Oui.

25 12067 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, voyez-vous  
26 cela?

- 1 12068 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 12069 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il y a une inscription  
3 aux alentours de 1400, le 17.
- 4 12070 M. SCHREIBER : Oui.
- 5 12071 M<sup>e</sup> HOUSTON : « Frank, Fred, NY ».
- 6 12072 C'est New-York, n'est-ce pas?
- 7 12073 M. SCHREIBER : C'est possible.
- 8 12074 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, monsieur, de  
9 quoi d'autre pourrait-il s'agir?
- 10 12075 M. SCHREIBER : Je ne sais pas.
- 11 12076 M<sup>e</sup> HOUSTON : Qui est Frank?
- 12 12077 M. SCHREIBER : Je pense que c'est  
13 Frank Moores.
- 14 12078 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et Fred, vous serez  
15 d'accord que c'est probablement Fred Doucet?
- 16 12079 M. SCHREIBER : C'est possible.
- 17 12080 M<sup>e</sup> HOUSTON : De qui d'autre pourrait-  
18 il s'agir?
- 19 12081 M. SCHREIBER : Je ne sais pas pour le  
20 moment.
- 21 12082 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, tournez la  
22 page.
- 23 12083 M. SCHREIBER : Oui?
- 24 12084 M<sup>e</sup> HOUSTON : 18 novembre, 1400  
25 heures --
- 26 12085 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 12086 M<sup>e</sup> HOUSTON : La même heure. Cela  
2 pourrait-il laisser supposer que vous faites des appels  
3 à quatorze heures (heure normale de l'Est) --  
4 j'imagine que c'est à cette heure-là -- depuis  
5 l'Europe?
- 6 12087 M. SCHREIBER : C'est possible --  
7 quatorze et six --
- 8 12088 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vingt heures là-bas.
- 9 12089 M. SCHREIBER : Vingt heures en soirée  
10 oui.
- 11 12090 M<sup>e</sup> HOUSTON : Regardez l'inscription  
12 pour 14 heures : « Doucet » -- c'est écrit,  
13 « rencontre - New York » [Traduction du texte lu],  
14 n'est-ce pas?
- 15 12091 M. SCHREIBER : À cause de la  
16 rencontre à New-York, oui.
- 17 12092 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon, monsieur?
- 18 12093 M. SCHREIBER : Oui, je me suis  
19 informé sur la rencontre à New-York.
- 20 12094 M<sup>e</sup> HOUSTON : Environ une semaine plus  
21 tôt, vous lui aviez téléphoné pour obtenir le numéro de  
22 téléphone de M. Mulroney.
- 23 12095 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 12096 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous, si  
25 vous remontez dans le temps jusqu'au 17, si vous avez  
26 parlé soit à M. Doucet soit à M. Moores le 17, de

1 New-York?

2 12097 M. SCHREIBER : Je ne m'en souviens  
3 pas.

4 12098 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais, ensuite, vous avez  
5 une autre inscription, le 18.

6 12099 M. SCHREIBER : Oui.

7 12100 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous de lui  
8 avoir parlé à ce moment-là -- M. Doucet?

9 12101 M. SCHREIBER : Peut-être pour la même  
10 raison, pour savoir ce que M. Mulroney lui avait dit.

11 12102 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ce que M. Mulroney lui  
12 avait dit. Je suis intéressé à ce que vous avez dit à  
13 M. Doucet.

14 12103 M. SCHREIBER : Rien, j'ai juste  
15 demandé si M. Mulroney allait se présenter ou non.

16 12104 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois.

17 12105 Tournez la page au 21 novembre.

18 12106 Voyez-vous cela?

19 12107 M. SCHREIBER : Oui.

20 12108 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il y a une note relative  
21 à Greg Alford, « Rencontre - hôtel - New-York »  
22 [Traduction du texte lu].

23 12109 M. SCHREIBER : Oui.

24 12110 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous  
25 d'avoir parlé à M. Alford?

26 12111 M. SCHREIBER : Absolument.

1 12112 M<sup>e</sup> HOUSTON : Qu'est-ce que vous lui  
2 avez dit?

3 12113 M. SCHREIBER : Que j'avait hâte de  
4 le voir à New-York.

5 12114 M<sup>e</sup> HOUSTON : Greg Alford?

6 12115 M. SCHREIBER : Oui.

7 12116 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois. Lui avez-vous  
8 parlé d'une rencontre avec M. Mulroney?

9 12117 M. SCHREIBER : Pas du tout.

10 12118 M<sup>e</sup> HOUSTON : Lui avez-vous mentionné  
11 la possibilité que M. Doucet soit là?

12 12119 Je suppose, d'après votre témoignage,  
13 qu'il ne devait d'aucune façon y être.

14 12120 M. SCHREIBER : Pas du tout.

15 12121 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il y a une note relative  
16 à -- on dirait « Cathy - Pierre - New-York ».

17 12122 Est-ce que cela concerne des  
18 réservations d'hôtel?

19 12123 M. SCHREIBER : Oui.

20 12124 M<sup>e</sup> HOUSTON : Excusez-moi un moment,  
21 monsieur le commissaire.

22 --- Pause

23 12125 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur Schreiber,  
24 saviez-vous que M. Greg Alford - on vous a montré ce  
25 document précédemment - a envoyé une note par  
26 télécopieur à M. Doucet quatre ou cinq jours avant la

- 1           rencontre à New-York, à laquelle était jointe une copie  
2           du livre blanc?
- 3   12126                   M. SCHREIBER : Vous parlez de cet  
4           appel téléphonique du 21, ou quoi?
- 5   12127                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vous ai demandé si  
6           vous aviez dit à M. Alford que M. Doucet serait à  
7           New-York. Oui ou non?
- 8   12128                   M. SCHREIBER : Non.
- 9   12129                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Lui avez-vous dit que  
10          vous deviez rencontrer M. Mulroney?
- 11   12130                   M. SCHREIBER : Non.
- 12   12131                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez simplement  
13          mentionné le fait que tous les deux vous iriez à cette  
14          conférence pour le groupe Atlantic Bridge.
- 15   12132                   Est-ce exact?
- 16   12133                   M. SCHREIBER : Oui.
- 17   12134                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Onglet 102, recueil 1,  
18          monsieur.
- 19   12135                   Très brièvement, monsieur Schreiber,  
20          recueil 1, onglet 102 --
- 21   12136                   M. SCHREIBER : Onglet 102?
- 22   12137                   M<sup>e</sup> HOUSTON : recueil 1, onglet 102.
- 23   12138                   M. SCHREIBER : Oui.
- 24   12139                   M<sup>e</sup> HOUSTON : L'avez-vous trouvé?
- 25   12140                   M. SCHREIBER : Oui.
- 26   12141                   Me HOUSTON : Maintenant, la page du

1 dessus est une page d'envoi par télécopieur à  
2 l'attention de Francine, de la part de Fred Doucet, en  
3 date du 5 décembre 1994 --

4 12142 M. SCHREIBER : Oui.

5 12143 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- qui demande qu'elle  
6 place « cela », je vais y revenir dans un instant, dans  
7 les dossiers de M. Mulroney pour une rencontre à  
8 New-York.

9 12144 Voyez-vous cela?

10 12145 M. SCHREIBER : Oui.

11 12146 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ce que l'on entendait  
12 par « cela » [Traduction], si vous tournez la page, il  
13 s'agit d'une note de service de M. Alford à l'attention  
14 de M. Doucet, en date du 1<sup>er</sup> décembre, dans laquelle se  
15 trouve le livre blanc.

16 12147 Voyez-vous cela?

17 12148 M. SCHREIBER : Oui.

18 12149 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est le livre blanc qui  
19 a fait l'objet de discussions avec M. Mulroney, comme  
20 vous l'avez mentionné au commissaire.

21 12150 Vous rappelez-vous lui avoir dit  
22 cela?

23 12151 M. SCHREIBER : Oui.

24 12152 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pourquoi M. Alford  
25 aurait-il envoyé cela à M. Doucet juste avant la  
26 rencontre à New-York, avez-vous une idée?



- 1 12153 M. SCHREIBER : Non.
- 2 12154 M<sup>e</sup> HOUSTON : N'est-ce pas logique,  
3 monsieur, parce qu'il savait que M. Doucet se rendait à  
4 New-York avec M. Mulroney?
- 5 12155 M. SCHREIBER : Non.
- 6 12156 M<sup>e</sup> HOUSTON : M. Doucet, tel que je  
7 m'y attends, monsieur, nous dira que lui et vous avez  
8 eu une conversation, et que vous l'avez avisé que vous  
9 aviez des plans pour faire honneur à M. MacKay et à sa  
10 nouvelle femme, que vous souhaitiez rencontrer  
11 M. Mulroney.
- 12 12157 Lui avez-vous dit quelque chose comme  
13 ça?
- 14 12158 M. SCHREIBER : Non.
- 15 12159 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et si M. Doucet, de  
16 même, nous dit, et je m'attends à ce qu'il le fasse,  
17 que vous lui avez dit, à M. Doucet, que vous vouliez  
18 que M. Mulroney vous tienne au courant, êtes-vous  
19 d'accord avec cela?
- 20 12160 M. SCHREIBER : Non.
- 21 12161 M<sup>e</sup> HOUSTON : M. Doucet se trouvait,  
22 en fait, dans la chambre du Pierre Hotel. Exact?
- 23 12162 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 12163 M<sup>e</sup> HOUSTON : Combien de temps a duré  
25 cette rencontre?
- 26 12164 M. SCHREIBER : Environ une heure et

1           15 minutes.

2   12165                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Une heure et 15 minutes?

3   12166                   M. SCHREIBER : Oui.

4   12167                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Monsieur, de quoi avez-

5           vous discuté?

6   12168                   M. SCHREIBER : Du livre blanc.

7   12169                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : D'autre chose?

8   12170                   M. SCHREIBER : Je ne m'en souviens

9           pas.

10  12171                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Vous avez discuté du

11           livre blanc pendant une heure et 15 minutes?

12  12172                   M. SCHREIBER : Oh, du projet à

13           Montréal, bien sûr, tout tournait autour de cela.

14  12173                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Du projet à Montréal.

15           M<sup>e</sup> Wolson vous a déjà mentionné qu'en décembre 1994, le

16           Parti québécois était au pouvoir à Québec.

17  12174                   Qu'en était-il du projet de Québec en

18           décembre 1994?

19  12175                   M. SCHREIBER : Le projet était encore

20           sur la table, et l'a été jusqu'en août 1995.

21  12176                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Très bien. Vous avez dit

22           avoir discuté de cela avec M. Mulroney.

23  12177                   M. SCHREIBER : Bien, M. Mulroney a

24           apporté ce livre, et de toute évidence je l'avais déjà

25           obtenu de M. Alford, c'est pourquoi c'était le

26           principal sujet de discussion.

- 1 12178 Mais cette question n'avait rien à  
2 voir avec l'autre.
- 3 12179 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il n'y a pas eu de  
4 discussion sur la scène internationale et le mandat  
5 d'observateur que M. Mulroney devait assumer à  
6 l'échelle internationale pendant que vous étiez à  
7 l'hôtel à New-York?
- 8 12180 M. SCHREIBER : Pas du tout.
- 9 12181 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, vous  
10 rappelez-vous avoir dit à un journaliste, après le  
11 témoignage de M. Doucet, qu'il regardait par la fenêtre  
12 et parlait au téléphone cellulaire pendant la  
13 discussion avec M. Mulroney?
- 14 12182 M. SCHREIBER : C'est peut-être son  
15 téléphone cellulaire ou le téléphone. Je le vois -  
16 même encore aujourd'hui, lorsque je ferme les yeux, je  
17 le vois en train de parler au téléphone tout en  
18 regardant dehors.
- 19 12183 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon, monsieur?
- 20 12184 M. SCHREIBER : Oui, et parler au  
21 téléphone.
- 22 12185 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vous ai montré la  
23 mention dans votre journal d'un téléphone de voiture.  
24 Il s'agit d'un de ces appareils installés sur un  
25 tableau de bord.
- 26 12186 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 12187 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'était il y a 15 ans.
- 2 12188 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 12189 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il n'avait pas de  
4 téléphone cellulaire.
- 5 12190 M. SCHREIBER : Comme je viens de le  
6 dire, il a bien pu utiliser le téléphone normal avec  
7 fil. Il était exactement à côté de la fenêtre.
- 8 12191 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oh, je vois. Si  
9 M. Doucet dit au commissaire, comme je pense qu'il le  
10 fera, qu'il était assis pendant que vous et M. Mulroney  
11 discutiez de ce que vous aviez à discuter pendant toute  
12 la durée de la rencontre, sera-t-il dans l'erreur?
- 13 12192 M. SCHREIBER : Je ne sais pas ce que  
14 M. Doucet dira.
- 15 12193 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, je crois que  
16 c'est exactement ce qu'il me dira. Il était assis  
17 pendant que vous et M. Mulroney discutiez.
- 18 12194 M. SCHREIBER : Au sujet du livre  
19 blanc.
- 20 12195 M<sup>e</sup> HOUSTON : Discutiez.
- 21 12196 M. SCHREIBER : Au sujet du livre  
22 blanc.
- 23 12197 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bien, à part le livre  
24 blanc, vous dites avoir discuté du projet de Montréal.
- 25 12198 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 12199 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'autre chose?

1 12200 M. SCHREIBER : Non.

2 12201 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais encore --

3 12202 M. SCHREIBER : Oui, peut-être --

4 12203 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon, monsieur?

5 12204 M. SCHREIBER : Qu'en sais-je?

6 Lorsque je remonte à 1994, savez-vous ça fait combien

7 d'années? Nous avons peut-être parlé d'une douzaine de

8 choses. Je ne m'en souviens pas.

9 12205 M<sup>e</sup> HOUSTON : En effet. Vous ne vous

10 en souvenez pas, parce que tout ce que vous pouvez

11 faire est de vous fier à votre mémoire, n'est-ce pas?

12 12206 M. SCHREIBER : Oui.

13 12207 M<sup>e</sup> HOUSTON : Entre 1994 et 1999,

14 avez-vous eu un contact avec M. Doucet autrement que

15 par téléphone?

16 12208 M. SCHREIBER : De 1994 à 1998?

17 12209 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mil neuf cent quatre-

18 vingt-dix-neuf.

19 12210 M. SCHREIBER : Mil neuf cent quatre-

20 vingt-dix-neuf.

21 12211 Oui, seulement par téléphone.

22 12212 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous avons entendu dire

23 qu'il y aurait eu quelques rencontres qui ont eu lieu à

24 son domicile ou à l'hôtel à Toronto et à son bureau,

25 entre 1999 et 2000. Est-ce exact?

26 12213 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 12214 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez assisté à des  
2 rencontres avec lui?
- 3 12215 M. SCHREIBER : Qu'entendez-vous par  
4 rencontres?
- 5 12216 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, vous l'avez  
6 rencontré chez lui, à son domicile?
- 7 12217 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 12218 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur le commissaire,  
9 je suis prêt à continuer et je prévois environ une  
10 demi-heure, tout au plus, avant de terminer. Mais je  
11 peux continuer maintenant, ou plus tard, selon vos  
12 directives, monsieur.
- 13 12219 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur  
14 Schreiber, vous êtes sur la sellette depuis 9 h 30, ce  
15 matin --
- 16 12220 M. SCHREIBER : S'il veut poursuivre  
17 pendant 30 minutes de plus, ça ne fait rien. Je  
18 devient fatigué dans l'après-midi.
- 19 12221 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous préférez  
20 continuer?
- 21 12222 M. SCHREIBER : Si vous voulez,  
22 d'accord. Je vous laisse décider.
- 23 12223 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je suis un  
24 public captif. Je suis ici pour l'audition; d'accord.
- 25 12224 M. SCHREIBER : Vraiment, vous pouvez  
26 décider.

1 12225 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous êtes  
2 d'accord pour continuer --

3 12226 M. SCHREIBER : Oui.

4 12227 COMMISSAIRE OLIPHANT : -- et vous  
5 préférez continuer?

6 12228 M. SCHREIBER : Oui.

7 12229 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

8 12230 Poursuivez, maître Houston.

9 12231 M<sup>e</sup> HOUSTON : Merci beaucoup.

10 12232 Maintenant, le 26 décembre 1999, vous  
11 et votre épouse êtes allés au domicile de M. et Mme  
12 Doucet, exact?

13 12233 M. SCHREIBER : Oui.

14 12234 M<sup>e</sup> HOUSTON : Que la suggestion soit  
15 venue de M. MacKay ou de quelqu'un d'autre, vous y êtes  
16 allés.

17 12235 M. SCHREIBER : Oui.

18 12236 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous et M. Doucet, à un  
19 certain moment, êtes allés dans la salle de jeu, la  
20 salle de télévision, comme vous l'avez appelée, dans le  
21 sous-sol.

22 12237 M. SCHREIBER : Oui.

23 12238 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit y avoir  
24 passé 10 à 15 minutes?

25 12239 M. SCHREIBER : Peu de temps, d'après  
26 mon souvenir. Il m'a simplement montré la pièce. Nous

1           étions sur le point de partir.

2   12240                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Pardon, monsieur?

3   12241                   M. SCHREIBER : Nous étions sur le

4           point de partir, ma femme et la sienne étaient en haut

5           et il m'a simplement montré la pièce.

6   12242                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Bien, l'endroit où -- M.

7           Doucet et vous avez eu une rencontre privée, tous les

8           deux seuls?

9   12243                   M. SCHREIBER : Non.

10   12244                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Pardon?

11   12245                   M. SCHREIBER : Non. Une courte

12           discussion lorsqu'il m'a montré la pièce.

13   12246                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Bien, combien de temps a

14           duré cette courte discussion, 10 minutes, 15 minutes?

15   12247                   M. SCHREIBER : Pas beaucoup plus,

16           peut-être 15 minutes.

17   12248                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Mes renseignements

18           indiquent que M. Doucet dira que l'entretien a duré une

19           heure, peut-être un peu moins, dans la mesure où, et je

20           cite, c'est sa femme qui est descendue et vous a

21           demandé à tous les deux de monter rejoindre vos

22           épouses.

23   12249                   Vous souvenez-vous de cela?

24   12250                   M. SCHREIBER : Je ne me souviens pas

25           de cela, non.

26   12251                   M<sup>e</sup> HOUSTON   : Pouvez-vous prendre,



1           monsieur, -- M<sup>e</sup> Wolson vous a renvoyé aux notes que  
2           M. Doucet a prises.

3   12252                   M. SCHREIBER : Oui.

4   12253                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Voulez-vous consulter le  
5           recueil 3, onglet 4?

6   --- Pause

7   12254                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Y êtes-vous, monsieur?

8   12255                   M. SCHREIBER : Non, vous ne m'avez  
9           pas dit quoi --

10   12256                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Recueil 3, onglet 4.

11   12257                   M. SCHREIBER : Onglet 4.

12   12258                   M<sup>e</sup> HOUSTON : La version  
13           dactylographiée au dos de l'onglet.

14   12259                   M. SCHREIBER : Oui...?

15   12260                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Maintenant, M<sup>e</sup> Wolson a  
16           déjà examiné tout cela avec vous. Il a passé le  
17           document en revue avec vous.

18   12261                   M. SCHREIBER : Oui.

19   12262                   M<sup>e</sup> HOUSTON : L'avez-vous?

20   12263                   M. SCHREIBER : Oui.

21   12264                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Avez-vous la version  
22           dactylographiée ou la version manuscrite? On dirait que  
23           vous avez la version manuscrite. J'ai la version  
24           dactylographiée.

25   12265                   Onglet 4, juste au dos. Juste  
26           derrière l'onglet.

1 12266 M. SCHREIBER : Oui.

2 12267 M<sup>e</sup> HOUSTON : L'avez-vous maintenant?

3 12268 M. SCHREIBER : Oui.

4 12269 M<sup>e</sup> HOUSTON : Maintenant, si je  
5 comprends bien votre témoignage, vous ne vous souvenez  
6 pas de quoi vous vous êtes entretenu à cette occasion.  
7 Vous avez peut-être abordé certains de ces sujets.

8 12270 Est-ce votre témoignage?

9 12271 M. SCHREIBER : Oui. Selon mon  
10 témoignage, je pense que je lui ai dit de dire à son  
11 ami que je n'allais pas me parjurer si on me  
12 questionnait, et Fred m'a expliqué en quoi consistait  
13 la poursuite à Montréal, et quelles questions devaient  
14 me préoccuper, que tout irait bien, et il est revenu,  
15 indiquant que M. Mulroney avait déclaré avoir dit cela.

16 12272 Mais je ne me souviens pas d'avoir  
17 discuté d'autre chose ce jour-là.

18 12273 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bien, monsieur, je crois  
19 que la référence au fait de ne pas vous parjurer  
20 concerne la rencontre qui a eu lieu à Toronto, deux  
21 semaines plus tard.

22 12274 De toute façon, parlons seulement du  
23 26 de ce mois-là.

24 12275 M. SCHREIBER : Oui.

25 12276 M<sup>e</sup> HOUSTON : Si je comprends bien  
26 votre témoignage, -- corrigez-moi si je me trompe - il

1 y a eu une discussion à propos de Luc Lavoie et de ce  
2 qu'il avait dit à votre sujet?

3 12277 M. SCHREIBER : Oui.

4 12278 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous admettez avoir tenu  
5 peut-être, et probablement à un certain moment, devant  
6 M. Doucet, les propos que l'on retrouve dans le  
7 deuxième paragraphe qui commence par « Les gens vont  
8 être » [Traduction du texte lu]?

9 12279 Voyez-vous cela? Je comprends que  
10 vous admettez avoir probablement dit cela à un moment  
11 donné.

12 12280 M. SCHREIBER : Oui, cela se peut.  
13 Que je l'ai dit ce jour-là, au téléphone ou autrement,  
14 je ne sais pas, mais ça me revient.

15 12281 M<sup>e</sup> HOUSTON : Maintenant, je présume  
16 que M. Doucet va dire qu'il a rédigé ces notes peu de  
17 temps après que vous l'ayez rencontré ce jour-là.

18 12282 M. SCHREIBER : Je n'étais pas là  
19 quand il l'a fait. Je n'en sais rien.

20 12283 M<sup>e</sup> HOUSTON : Non, bien sûr que non.

21 12284 M. SCHREIBER : Il ne m'a rien  
22 demandé, non plus.

23 12285 M<sup>e</sup> HOUSTON : Toutefois, il a rédigé  
24 ces notes en 1999, il y a dix ans - enfin, disons huit.

25 12286 M. SCHREIBER : Qu'est-ce que j'en  
26 sais?

- 1 12287 M<sup>e</sup> HOUSTON : Bien.
- 2 12288 Ensuite, vous niez avoir dit quoi que  
3 ce soit sur Mme Prost.
- 4 12289 Voyez-vous cette référence?
- 5 12290 M. SCHREIBER : « Quand on découvre  
6 Proust (sic)... » [Traduction du texte lu], oui.
- 7 12291 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui. Monsieur, il semble  
8 aussi que ce soit votre façon de faire. Vous lui avez  
9 porté un coup bas, à elle aussi, du moins selon ce  
10 qu'on a consigné ici. N'est-ce pas?
- 11 12292 M. SCHREIBER : Non.
- 12 12293 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est M. Doucet --
- 13 12294 M. SCHREIBER : C'est complètement  
14 absurde. C'est complètement absurde parce que --
- 15 12295 M<sup>e</sup> HOUSTON : Complètement absurde.
- 16 12296 M. SCHREIBER : -- Mme Proust -- Mme  
17 qui déjà? --
- 18 12297 COMMISSAIRE OLIPHANT: Kimberly Prost.
- 19 12298 M. SCHREIBER : Kimberly Prost n'a  
20 rien à voir avec les procureurs allemands. C'est  
21 complètement absurde.
- 22 12299 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous souvenez-vous de  
23 l'une des lettres que M<sup>e</sup> Wolson a mentionnées hier et  
24 dans lesquelles vous parlez de Mme Prost et du rôle  
25 qu'elle a joué dans la poursuite intentée contre vous  
26 en Allemagne?

1 12300 M. SCHREIBER : Non.

2 12301 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon?

3 12302 M. SCHREIBER : Elle n'y a joué aucun  
4 rôle.

5 12303 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, je peux  
6 produire cette lettre, mais je peux vous dire ce qu'on  
7 peut y lire d'une façon générale.

8 12304 Dans l'une des lettres envoyées à  
9 M. Mulroney, vous dites à quel point vous êtes surpris  
10 du pouvoir qu'elle a -- je le dis d'une autre façon,  
11 mais c'est à peu de choses près ce que vous avez  
12 déclaré -- dans la poursuite intentée en Allemagne.

13 12305 M. SCHREIBER : Oui.

14 12306 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous l'avez écrit dans  
15 une lettre envoyée à M. Mulroney.

16 12307 M. SCHREIBER : Oui, mais cela  
17 provenait alors de la lettre rogatoire à la Suisse.  
18 C'est ce qu'elle a fait. Elle en était responsable.

19 12308 M<sup>e</sup> HOUSTON : En décembre 1999, on vous  
20 avait remis les documents d'extradition, n'est-ce pas?

21 12309 La poursuite était en cours, en  
22 Allemagne?

23 12310 M. SCHREIBER : Oui.

24 12311 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je présume que M. Doucet  
25 va déclarer qu'il n'a jamais entendu ce nom avant ce  
26 jour-là et que c'est vous qui lui avez parlé de

1           Mme Prost.

2   12312                            Se serait-il trompé?

3   12313                            M. SCHREIBER : Je serais très surpris

4           qu'il ne connaisse pas la personne qui a produit la

5           lettre rogatoire à la Suisse alors qu'il se trouvait

6           tout le temps avec M. Mulroney. Je pense que c'est une

7           blague.

8   12314                            M<sup>e</sup> HOUSTON : Ah bon, c'est une blague.

9   12315                            Là, vers le bas - corrigez-moi si je

10          me trompe - je comprends que vous admettez en général

11          le paragraphe suivant, ainsi que le paragraphe qui

12          commence par « Brian devrait savoir qui est son

13          meilleur ami » [Traduction du texte lu].

14   12316                            Vous ne vous rappelez pas avoir dit

15          cela?

16   12317                            M. SCHREIBER : Non.

17   12318                            M<sup>e</sup> HOUSTON : Dans le paragraphe

18          suivant, vous avez dit une fois qu'il en avait été

19          question, mais je ne comprends pas.

20   12319                            M. SCHREIBER : Oui.

21   12320                            M<sup>e</sup> HOUSTON : Puis vous avez dit - vous

22          niez avoir jamais dit « Brian est un gars fantastique »

23          [Traduction du texte lu].

24   12321                            M. SCHREIBER : Voyez-vous, nous

25          parlons là d'une rencontre qui a eu lieu au lendemain

26          de Noël et il évoque une visite que j'ai faite chez

1 M. Greenspan, la veille du Nouvel An.

2 12322 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, nous  
3 reviendrons sur ce point. C'est dans le prochain  
4 document.

5 12323 Voyez-vous, si seulement nous  
6 pouvions revenir en arrière puisque vous avez soulevé  
7 ce point. Voyez-vous ce qu'il dit : « il nous a invités  
8 à la fête du Nouvel An » [Traduction du texte lu], une  
9 semaine plus tard.

10 12324 M. SCHREIBER : Cela ne se peut pas,  
11 car je ne connaissais pas le groupe qui se trouvait  
12 chez Eddie Greenspan et j'ai dû le lui dire plus tard,  
13 que le juge Linden était là ainsi que d'autres juges.

14 12325 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, c'est ce qu'il a  
15 consigné pour le mois de janvier. Contentons-nous un  
16 instant de parler de décembre.

17 12326 M. SCHREIBER : Non, non, il s'agit de  
18 décembre. Continuons à en parler. Je vous le dis, il  
19 est un visionnaire quand il parle comme cela.

20 12327 M<sup>e</sup> HOUSTON : Un visionnaire?

21 12328 M. SCHREIBER : Oui.

22 12329 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois. Quoi, quand vous  
23 lui avez dit que M. Greenspan attendait également « un  
24 groupe d'avocats, de juges et de chefs d'industrie »?

25 12330 M. SCHREIBER : Non. M. Greenspan ne  
26 m'a jamais dit qui se trouvait chez lui quand je m'y

1           suis rendu la veille du jour de l'An.

2   12331                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Ah, je vois.

3   12332                   Dans l'avant-dernier paragraphe, là :

4           « Brian est un gars fantastique ».

5   12333                   Êtes-vous d'accord avec cela? 1999?

6   12334                   M. SCHREIBER : Non, je ne le crois

7           pas.

8   12335                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous n'étiez pas d'accord

9           pour dire que Brian Mulroney était un gars fantastique

10          en 1999?

11   12336                   M. SCHREIBER : Non, non.

12   12337                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon?

13   12338                   M. SCHREIBER : Non, je ne le crois

14          pas.

15   12339                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous niez alors avoir dit

16          quelque chose du genre « j'aurais bien aimé réaliser le

17          projet de Thyssen » [Traduction du texte lu]. Est-ce

18          exact?

19   12340                   Vous le niez? Vous ne l'avez jamais

20          dit?

21   12341                   M. SCHREIBER : Où?

22   12342                   M<sup>e</sup> HOUSTON : L'avant-dernier

23          paragraphe, monsieur. Il commence par « Brian est un

24          gars fantastique ».

25   12343                   M. SCHREIBER : Oui...?

26   12344                   M<sup>e</sup> HOUSTON : La phrase suivante :



1 « j'aurais bien aimé réaliser le projet de Thyssen... ».

2 12345 M. SCHREIBER : Oui.

3 12346 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous le niez?

4 12347 M. SCHREIBER : Oui, mais vous devriez

5 jeter un coup d'œil au paragraphe précédent.

6 12348 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui...?

7 12349 M. SCHREIBER : Ce sont des choses que

8 je lui ai certainement dites plus d'une fois.

9 12350 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord.

10 12351 M. SCHREIBER : Mais comment puis-je

11 savoir si c'était à cette date-là, chez lui?

12 12352 M<sup>e</sup> HOUSTON : Parce que la seule chose

13 sur laquelle vous devez compter, c'est votre mémoire;

14 n'est-ce pas, monsieur?

15 12353 M. SCHREIBER : Oui, oui, oui.

16 12354 M<sup>e</sup> HOUSTON : Des événements qui ont eu

17 lieu il y a maintenant dix ans. Nous faisons un bond en

18 avant.

19 12355 M. SCHREIBER : Oui.

20 12356 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'était quand même il y a

21 longtemps.

22 12357 M. SCHREIBER : Oui.

23 12358 M<sup>e</sup> HOUSTON : Examinons brièvement

24 l'onglet six.

25 12359 L'onglet six, monsieur, oui.

26 12360 M. SCHREIBER : Oui.

1 12361 M<sup>e</sup> HOUSTON : Ce sont les notes  
2 manuscrites, puis la version dactylographiée est au dos  
3 du même onglet.

4 12362 Là, on mentionne certaines personnes  
5 qui étaient à la fête des Greenspan, en haut de la  
6 page.

7 12363 Voyez-vous cela?

8 12364 M. SCHREIBER : Oui.

9 12365 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je pense que c'est ce que  
10 vous lui avez dit. C'est ce qu'il a écrit.

11 12366 M. SCHREIBER : Peut-être que c'est là  
12 qu'il l'a appris, mais pas le 26 décembre.

13 12367 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Comme j'ai pris  
14 des notes quand M<sup>e</sup> Wolson vous posait cette question,  
15 le paragraphe suivant intitulé « 2. Luc » --

16 12368 M. SCHREIBER : Oui...?

17 12369 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- votre témoignage - et  
18 corrigez-moi si je me trompe - c'est fort probable;  
19 cela me paraît logique.

20 12370 D'une façon générale, êtes-vous  
21 d'accord avec ce qui est écrit là?

22 12371 M. SCHREIBER : Je lui en ai peut-être  
23 parlé, oui.

24 12372 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui. Êtes-vous d'accord  
25 avec le paragraphe suivant?

26 --- Pause

1 12373 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui, monsieur?

2 --- Pause

3 12374 M. SCHREIBER : Je ne comprends rien à  
4 tout ce paragraphe, ce qu'il signifie.

5 12375 M<sup>e</sup> HOUSTON : En tout cas, je crois  
6 que, comme M<sup>e</sup> Wolson l'a déjà dit, M. Doucet va  
7 déclarer devant le commissaire que vous lui avez parlé  
8 de ça, ce jour-là, et qu'il en a pris note.

9 12376 Vous rappelez-vous lui avoir dit  
10 cela, oui ou non?

11 12377 M. SCHREIBER : Pourquoi en serait-il  
12 ainsi?

13 12378 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon, monsieur?

14 12379 M. SCHREIBER : Je ne sais pas de quoi  
15 il parle. Je ne me rappelle pas.

16 12380 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Vous ne vous  
17 rappelez pas?

18 12381 M. SCHREIBER : Non. Je ne me rappelle  
19 pas -- et je ne le comprends pas.

20 12382 M<sup>e</sup> HOUSTON : Niez-vous avoir dit cela  
21 ou vous ne vous rappelez tout simplement pas?

22 12383 M. SCHREIBER : Je ne me rappelle pas.

23 12384 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Maintenant, le  
24 prochain et dernier paragraphe de cette page, la  
25 première ligne :  
26 « Maintenant, K.S., supposons que ce que vous aviez en

1           tête quand vous m'avez appelé pour fixer le rendez-vous  
2           de Mirabel, etc. au sujet des services d'expert-conseil  
3           de M.B. au Canada et à l'étranger... » [Traduction du  
4           texte lu].

5   12385                            Vous avez déclaré ne pas avoir dit  
6           cela.

7   12386                            M. SCHREIBER : Non.

8   12387                            M<sup>e</sup> HOUSTON : Le lui avez-vous dit -  
9           vous poursuivez - il s'agit de :  
10          « ... suppose que vous allez parler de la même idée que  
11          je me faisais des services d'expert-conseil. Le  
12          déjeuner chez Elmer vous permettait de proposer à M.B.  
13          de surveiller la situation de très près... »  
14          [Traduction du texte lu].

15   12388                            Vous avez dit que tout cela était  
16          complètement absurde.

17   12389                            M. SCHREIBER : Oui.

18   12390                            M<sup>e</sup> HOUSTON : Votre terminologie. Vous  
19          aimez cette expression.

20   12391                            M. SCHREIBER : Oui.

21   12392                            M<sup>e</sup> HOUSTON : Tout en bas de ce  
22          paragraphe --

23   12393                            M. SCHREIBER : Oui.

24   12394                            M<sup>e</sup> HOUSTON : -- il y a une phrase à la  
25          troisième ligne :

26          « Fred, je ne peux pas me parjurer, donc je suppose que si

1 on me le demandait, c'est ce que je dirais »

2 [Traduction du texte lu].

3 12395 Si on vous demandait quoi?

4 12396 M. SCHREIBER : Je ne le sais pas, non  
5 plus.

6 12397 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quand vous avez parlé de  
7 parjure, vous pensiez que cette question avait été  
8 abordée lors des discussions du 26 décembre, à savoir  
9 que vous ne vous parjurerez pas.

10 12398 M. SCHREIBER : Oui, tout cela se  
11 rapportait au témoignage que M. Mulroney avait livré à  
12 Montréal et qu'on entendait partout.

13 12399 M<sup>e</sup> HOUSTON : Chaque fois que vous avez  
14 témoigné sous serment, vous avez dit la vérité, n'est-  
15 ce pas?

16 12400 M. SCHREIBER : Oui, je l'espère.

17 12401 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui. Vous rappelez-vous  
18 le reste de cette discussion - quand vous lisez la page  
19 2, vous rappelez-vous si vous en avez discuté ce jour-  
20 là? Oui ou non?

21 12402 Monsieur, je ne m'intéresse qu'à ce  
22 que vous vous rappelez.

23 12403 M. SCHREIBER : Quand je lis cela, je  
24 me dis que nous avons pu en discuter, mais je ne me  
25 rappelle pas.

26 12404 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord.

1 12405                    Enfin, monsieur, la référence au fait  
2                    d'avoir reçu un paiement de 40 000 \$. Vous avez dit que  
3                    c'était complètement absurde, ou quelque chose de ce  
4                    genre, quand M<sup>e</sup> Wolson vous a interrogé. Tout en bas de  
5                    la page.

6 12406                    M. SCHREIBER : Quoi --

7 12407                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Le voyez-vous en bas de  
8                    la page?

9 12408                    M. SCHREIBER : Quelle page?

10 12409                    M<sup>e</sup> HOUSTON : « Mes conclusions », page  
11                    2.

12 12410                    M. SCHREIBER : Page 2?

13 12411                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Page 2.

14 12412                    M. SCHREIBER : Oui.

15 12413                    M<sup>e</sup> HOUSTON : « Mes conclusions, la  
16                    deuxième... » [Traduction du texte lu]

17 12414                    M. SCHREIBER : Oui.

18 12415                    M<sup>e</sup> HOUSTON : On le paie pour ses  
19                    entrevues.  
20                    « ... (Il a laissé échapper qu'il s'était fait  
21                    40 000 \$...) » [Traduction du texte lu]

22 12416                    M. SCHREIBER : Oui.

23 12417                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous le niez? Vous n'avez  
24                    jamais dit ça?

25 12418                    M. SCHREIBER : Non. J'aurais pu lui  
26                    dire que M. Pelossi demandait une indemnité aux médias

1            quand il leur parlait parce qu'il était ruiné.

2    12419                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, c'est de vous  
3            que M<sup>e</sup> Wolson parlait.

4    12420                    M. SCHREIBER : Oui, mais je n'ai  
5            jamais accordé d'entrevue pour de l'argent et je n'ai  
6            jamais demandé de l'argent.

7    12421                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Cela n'a rien à voir  
8            avec --

9    12422                    M. SCHREIBER : C'est absolument  
10            ridicule.

11   12423                    M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est complètement  
12            absurde?

13   12424                    M. SCHREIBER : Oui.

14   12425                    M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Pourquoi avez-  
15            vous accepté de le rencontrer à nouveau en janvier,  
16            après l'avoir rencontré chez lui en décembre?

17   12426                    M. SCHREIBER : Eh bien, parce que  
18            Fred voulait me rencontrer et que je vivais à Toronto,  
19            à ce moment-là.

20   12427                    M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous a-t-il dit de quel  
21            sujet il voulait s'entretenir?

22   12428                    M. SCHREIBER : J'avais l'impression  
23            qu'il voulait en savoir davantage ou poursuivre  
24            l'entretien que nous avons eu chez lui.

25   12429                    M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est donc ce que vous  
26            avez fait. Vous avez poursuivi l'entretien que vous

1 aviez commencé chez lui?

2 12430 M. SCHREIBER : Oui. Il a essayé de me  
3 convaincre de ne pas me soucier de quoi que ce soit,  
4 que M. Mulroney n'avait rien dit de mal dans son procès  
5 ou quoi que ce soit d'autre.

6 12431 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je vois.

7 12432 M. SCHREIBER : On a dû avoir une  
8 discussion amicale par la suite. Je ne sais pas.

9 12433 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous ne vous en souvenez  
10 pas beaucoup, n'est-ce pas?

11 12434 M. SCHREIBER : Non.

12 12435 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez accepté de vous  
13 rencontrer et vous êtes allé à son bureau un peu plus  
14 tard.

15 12436 M. SCHREIBER : Oui.

16 12437 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est à ce moment-là que  
17 le document du mandat vous a été présenté?

18 12438 M. SCHREIBER : Oui.

19 12439 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est à l'onglet 128 du  
20 recueil 2.

21 12440 M. SCHREIBER : Le cahier n° 2?

22 12441 M<sup>e</sup> HOUSTON : L'onglet 128 du cahier 2.

23 --- Pause

24 12442 M. SCHREIBER : Cent --

25 12443 M<sup>e</sup> HOUSTON : Un-deux-huit.

26 12444 M. SCHREIBER : Un-deux-huit,



1 d'accord. Oui...?

2 12445 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, avant d'y jeter  
3 un coup d'œil, vous rappelez-vous avoir dit au  
4 commissaire que lorsque vous vous êtes rencontrés chez  
5 lui, en décembre --

6 12446 M. SCHREIBER : Oui.

7 12447 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- que :  
8 « Jusque là, nous n'étions pas des ennemis ». [Traduction du  
9 texte lu]

10 12448 Vous rappelez-vous le lui avoir dit?

11 12449 M. SCHREIBER : Quoi?

12 12450 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit quand vous  
13 vous êtes rencontrés le 26 décembre 1999 - et je cite  
14 vos propres paroles :  
15 « Jusque là, nous n'étions pas des ennemis ».

16 12451 M. SCHREIBER : Non.

17 12452 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon?

18 12453 M. SCHREIBER : Non.

19 12454 M<sup>e</sup> HOUSTON : Non quoi?

20 12455 M. SCHREIBER : Nous n'étions pas des  
21 ennemis.

22 12456 M<sup>e</sup> HOUSTON : Êtes-vous un ennemi,  
23 maintenant?

24 12457 M. SCHREIBER : Eh bien, j'ai changé,  
25 ce que j'ai vu ces derniers temps, oui.

26 12458 M<sup>e</sup> HOUSTON : Qu'avez-vous --

1 12459 M. SCHREIBER : Je ne suis désormais  
2 plus leur ami, c'est vrai.

3 12460 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quand êtes-vous devenu un  
4 ennemi de M. Doucet?

5 12461 M. SCHREIBER : Après la réunion du  
6 Comité de l'éthique.

7 12462 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, vous n'étiez  
8 certainement pas son ennemi en février 2000.

9 12463 M. SCHREIBER : En février -- non.  
10 Non.

11 12464 M<sup>e</sup> HOUSTON : Gardez le document du  
12 mandat en face de vous.

13 12465 M. SCHREIBER : Oui, je l'ai.

14 12466 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quel était votre lien  
15 avec M. Doucet en février 2000? Le considériez-vous  
16 comme un ami?

17 12467 M. SCHREIBER : Eh bien, nous ne nous  
18 sommes pas - nous ne nous sommes pas parlé depuis  
19 longtemps, comme vous le savez. Nous avons tout  
20 simplement -- quand je suis revenu à Ottawa, en  
21 décembre, nous nous sommes rencontrés chez lui après un  
22 long moment, puis il m'a demandé de le rencontrer au  
23 Royal York parce que, comme je l'ai dit, je vivais à  
24 Toronto. Maintenant, je suis de retour à Ottawa. J'ai  
25 reçu un autre appel de lui pour me dire qu'il voulait  
26 me parler.

1 12468 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, je sais que nous  
2 avons parlé de l'emploi du mot « ami ». Vous parlez de  
3 beaucoup de personnes comme étant vos amis.

4 12469 M. Doucet était-il un ami, oui ou  
5 non?

6 12470 M. SCHREIBER : Oui.

7 12471 M<sup>e</sup> HOUSTON : Selon votre terminologie.

8 12472 M. SCHREIBER : C'était aussi un ami.

9 12473 M<sup>e</sup> HOUSTON : Était-il sincère, selon  
10 vous?

11 12474 M. SCHREIBER : Eh bien, aussi  
12 longtemps que nous avons travaillé ensemble, je n'ai  
13 pas eu de plainte à formuler. J'aimais bien cela parce  
14 qu'il fait bouger les choses.

15 12475 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord.

16 12476 M. SCHREIBER : Un gars très coriace.

17 12477 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous rappelez-vous être  
18 allé à son bureau?

19 12478 M. SCHREIBER : Oui.

20 12479 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous nous avez parlé de  
21 photos, hier --

22 12480 M. SCHREIBER : Des photos.

23 12481 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- ou avant-hier.

24 12482 M. SCHREIBER : Des photos, oui.

25 12483 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez dit que vous  
26 regardiez les photos avant la rencontre.

1 12484 M. SCHREIBER : Oui.

2 12485 M<sup>e</sup> HOUSTON : C'est un petit détail,  
3 mais je crois que M. Doucet va dire que les photos se  
4 trouvaient en fait dans son bureau particulier et que  
5 vous êtes sorti par là à la fin de l'entretien.

6 12486 Vous en souvenez-vous?

7 12487 M. SCHREIBER : Je ne suis resté avec  
8 lui que dans une pièce.

9 12488 M<sup>e</sup> HOUSTON : Une pièce?

10 12489 M. SCHREIBER : Oui.

11 12490 M<sup>e</sup> HOUSTON : Donc, s'il dit que vous  
12 vous êtes rencontrés dans deux salles différentes, il  
13 se trompe, c'est ça?

14 12491 M. SCHREIBER : Je n'en ai aucune  
15 idée. Je ne me souviens que de toutes ces photos.

16 12492 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il dit que ses photos se  
17 trouvaient dans son bureau particulier où vous vous  
18 êtes rendu brièvement et que vous avez discuté lorsque  
19 le document du mandat a été présenté dans la salle de  
20 réunion.

21 12493 M. SCHREIBER : C'est possible.

22 12494 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord.

23 12495 M. SCHREIBER : Je ne me rappelle pas  
24 que cela s'est passé dans la salle de réunion.

25 12496 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez reçu le  
26 document --

- 1 12497 M. SCHREIBER : Je croyais --
- 2 12498 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon, monsieur?
- 3 12499 M. SCHREIBER : Je croyais qu'il n'y  
4 avait qu'une salle.
- 5 12500 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Quand vous êtes  
6 entré dans la salle, il vous a présenté la version, la  
7 version dactylographiée que nous voyons au dos de cet  
8 onglet, n'est-ce pas?
- 9 12501 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 12502 M<sup>e</sup> HOUSTON : Quand vous étiez  
11 ensemble --
- 12 12503 M. SCHREIBER : Oui...?
- 13 12504 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- a-t-il écrit quelque  
14 chose sur le document, comme ce que nous voyons dans  
15 l'onglet central?
- 16 12505 M. SCHREIBER : Pour autant que je me  
17 souviens, non.
- 18 12506 M<sup>e</sup> HOUSTON : Rien du tout?
- 19 12507 M. SCHREIBER : Non.
- 20 12508 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il n'a pas écrit la date,  
21 il n'a pas écrit les trois exercices financiers « 1993-  
22 1994, 1994-1995 et 1995-1996 »?
- 23 12509 M. SCHREIBER : Rien.
- 24 12510 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il n'a certainement pas  
25 écrit le chiffre de 250 000 \$?
- 26 12511 M. SCHREIBER : Non.

- 1 12512 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, je présume  
2 encore qu'il va déclarer que c'est précisément ce que  
3 vous lui avez dit.
- 4 12513 Se tromperait-il s'il disait que vous  
5 lui avez communiqué ce chiffre?
- 6 12514 M. SCHREIBER : Non.
- 7 12515 M<sup>e</sup> HOUSTON : Pardon?
- 8 12516 M. SCHREIBER : Non.
- 9 12517 M<sup>e</sup> HOUSTON : Lui avez-vous dit  
10 250 000 \$?
- 11 12518 M. SCHREIBER : Non.
- 12 12519 M<sup>e</sup> HOUSTON : Lui avez-vous dit quelque  
13 chose?
- 14 12520 M. SCHREIBER : Non.
- 15 12521 M<sup>e</sup> HOUSTON : L'a-t-il tout  
16 simplement - que dites-vous là, qu'il l'a inventé?
- 17 12522 M. SCHREIBER : Je ne sais pas ce  
18 qu'il -- je ne suis pas censé m'adresser au Comité de  
19 l'éthique. Il a témoigné à ce sujet, que je n'étais pas  
20 là, qu'il avait écrit tout cela et que j'avais emporté  
21 ce seul document sur lequel on n'avait rien écrit.
- 22 12523 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous n'allons pas parler  
23 du Comité de l'éthique. Je vais vous dire, monsieur, ce  
24 qu'il dira, d'après moi.
- 25 12524 M. SCHREIBER : D'accord.
- 26 12525 M<sup>e</sup> HOUSTON : Il va dire qu'il a rédigé

1 ce document en votre présence, au moment où vous  
2 répondez à ses questions.

3 12526 Se trompe-t-il à ce sujet?

4 12527 M. SCHREIBER : Oui.

5 12528 M<sup>e</sup> HOUSTON : Et il se tromperait  
6 certainement s'il disait au commissaire que vous lui  
7 aviez communiqué le chiffre de 250 000 \$?

8 12529 M. SCHREIBER : Oui.

9 12530 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, j'estime qu'il  
10 y a une explication à cela.

11 12531 En février 2000, vous ne pouviez vous  
12 rappeler ce que vous aviez donné à M. Mulroney. Vous  
13 saviez une chose : vous aviez fait trois retraits de  
14 100 000 \$, mais, comme M<sup>e</sup> Wolson l'a déjà indiqué, il  
15 n'y a aucune trace.

16 12532 Vous ne pouviez pas vous rappeler ce  
17 que lui aviez donné, mais vous avez dit à M. Doucet  
18 qu'il s'agissait de 250 000 \$.

19 12533 M. SCHREIBER : Jamais.

20 12534 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez gardé une  
21 partie des 100 000 \$, que vous avez retirés à trois  
22 reprises, dans vos poches. N'est-ce pas tout à fait  
23 possible, monsieur?

24 12535 M. SCHREIBER : Non.

25 12536 M<sup>e</sup> HOUSTON : Non?

26 12537 M. SCHREIBER : Non.

1 12538 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous avez déjà fait  
2 remarquer à M<sup>e</sup> Wolson que sous le chiffre de 250 000 \$,  
3 ce n'était pas vous qui aviez écrit « Bayerische ou  
4 toute autre société que je désigne ». [Traduction du  
5 texte lu]

6 12539 M. SCHREIBER : C'est exact.

7 12540 M<sup>e</sup> HOUSTON : Mais les trois  
8 inscriptions suivantes sont de votre propre main.

9 12541 M. SCHREIBER : Oui.

10 12542 M<sup>e</sup> HOUSTON : Selon vous, c'est un  
11 miracle si --

12 12543 M. SCHREIBER : Oui.

13 12544 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- si l'inscription est  
14 là.

15 12545 M. SCHREIBER : Oui.

16 12546 M<sup>e</sup> HOUSTON : En passant, monsieur, je  
17 m'attends à ce que M. Doucet déclare qu'il vous a  
18 demandé d'écrire les noms des sociétés. Vous l'avez  
19 fait, puis il n'arrivait pas à lire le mot « Chemie ».

20 12547 Voyez-vous le mot « Chemie » qu'on a  
21 repris en caractères plus gros ou plus grands?

22 12548 M. SCHREIBER : Oui.

23 12549 M<sup>e</sup> HOUSTON : Monsieur, il va déclarer  
24 qu'il vous a demandé de le réécrire parce qu'il ne  
25 pouvait pas le lire tel que vous l'aviez écrit la  
26 première fois.



1 12550 M. SCHREIBER : C'est possible, mais  
2 pas sur cette page.

3 12551 M<sup>e</sup> HOUSTON : Donc, nous disons - au  
4 fait, il va également déclarer -- M<sup>e</sup> Wolson a déjà  
5 abordé ce sujet, mais je vais seulement le mentionner  
6 en passant -- que vous et lui avez passé en revue les  
7 points 1, 2 et 3 qui figurent dans le coin inférieur  
8 droit et qu'il a écrit cela en votre présence.

9 12552 Est-ce exact? Cela ne s'est pas  
10 produit, n'est-ce pas?

11 12553 M. SCHREIBER : Si je me souviens bien  
12 de ce qu'il a dit, non.

13 12554 M<sup>e</sup> HOUSTON : D'accord. Nous avons donc  
14 deux versions des faits.

15 12555 L'une seule, celle de M. Doucet,  
16 disant qu'il a rédigé ce document en compagnie de  
17 Karlheinz Schreiber, qui a écrit les noms des  
18 compagnies en sa présence, que tout a été fait en votre  
19 présence à tous les deux.

20 12556 Et votre version. C'est un miracle.

21 12557 M. SCHREIBER : Oui.

22 12558 M<sup>e</sup> HOUSTON : Vous voulez que le  
23 commissaire accepte le fait que c'est un miracle --

24 12559 M. SCHREIBER : Oui.

25 12560 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- que votre écriture  
26 apparaisse sur le document?

- 1 12561 M. SCHREIBER : Parce que lorsque je  
2 pense à ces compagnies et à ce qu'elles ont à voir avec  
3 l'équipement de maintien de la paix, c'est comme la  
4 pêche et la boulangerie. Je ne sais pas - Je ne  
5 comprends pas, je suis désolé.
- 6 12562 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je parle de la façon dont  
7 les mots sont arrivés sur le papier. Votre version,  
8 c'est un miracle.
- 9 12563 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 12564 M<sup>e</sup> HOUSTON : Merci.
- 11 12565 M. SCHREIBER : Car je ne comprends  
12 pas pourquoi ils sont là.
- 13 12566 M<sup>e</sup> HOUSTON : Eh bien, c'est très  
14 simple, monsieur, parce que vous les avez écrits en  
15 présence de M. Doucet, ce qui correspond exactement à  
16 ce qu'il va dire, je présume.
- 17 12567 M. SCHREIBER : Et pourquoi?
- 18 12568 M<sup>e</sup> HOUSTON : Parce qu'il vous a  
19 demandé d'écrire les noms des compagnies et que vous  
20 les avez écrits.
- 21 12569 M. SCHREIBER : Quelles compagnies et  
22 pour quelle raison à votre avis?
- 23 12570 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je n'étais pas là,  
24 monsieur. Vous et M. Doucet étaiet les seuls présents.
- 25 12571 M. SCHREIBER : Je n'en ai aucune  
26 idée.

1 12572 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je répète, nous avons  
2 deux --

3 12573 M. SCHREIBER : Le problème est  
4 justement là. Vous n'y étiez pas.

5 12574 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous avons deux versions.

6 12575 M. SCHREIBER : Je n'en ai aucune  
7 idée.

8 12576 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous avons deux versions.

9 12577 M. SCHREIBER : Oui.

10 12578 M<sup>e</sup> HOUSTON : Nous avons la vôtre, le  
11 miracle --

12 12579 M. SCHREIBER : Oui.

13 12580 M<sup>e</sup> HOUSTON : -- et celle de M. Doucet.

14 12581 M. SCHREIBER : Oui.

15 12582 M<sup>e</sup> HOUSTON : Merci.

16 12583 Merci, monsieur le commissaire.

17 12584 COMMISSAIRE OLIPHANT : Avez-vous  
18 terminé vos questions?

19 12585 M<sup>e</sup> HOUSTON : J'ai terminé mes  
20 questions, oui, monsieur. Merci.

21 12586 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous n'avez  
22 plus d'autres questions à poser à M. Schreiber?

23 12587 M<sup>e</sup> HOUSTON : Non.

24 12588 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

25 12589 M<sup>e</sup> Vickery, vous avez indiqué hier que  
26 vous n'auriez pas de questions. Est-ce toujours le cas,

1           maître?

2   12590                   M<sup>e</sup> VICKERY : C'est bien ça, je n'ai  
3           aucune question à poser à ce témoin.

4   12591                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

5   12592                   M<sup>e</sup> Auger, vous avez indiqué hier que  
6           vous auriez quelques questions?

7   12593                   M<sup>e</sup> AUGER : C'est exact, monsieur.

8   12594                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

9   12595                   Eh bien, nous allons faire une pause  
10          pour le déjeuner et, conformément à l'avis exprimé par  
11          les avocats, la pause sera d'une heure.

12   12596                   Nous serons de retour à 13 h 45, cet  
13          après-midi.

14          --- Suspension à 12 h 40

15          --- Reprise à 13 h 45

16   12597                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous  
17          asseoir.

18   12598                   Maître Auger...?

19   12599                   M<sup>e</sup> AUGER : Bonjour, monsieur le  
20          commissaire. Merci beaucoup.

21          INTERROGATOIRE : DE KARLHEINZ SCHREIBER PAR M<sup>e</sup> AUGER

22   12600                   M<sup>e</sup> AUGER : Monsieur Schreiber, je veux  
23          commencer par revenir au cours accéléré sur Bear Head  
24          de M<sup>e</sup> Wolson, et ce à quoi je fais référence se trouve  
25          dans le recueil 1, onglet 64.

26   12601                   Vous verrez que c'est une lettre

1 datée du 11 décembre 1990 et adressée à Peter Smith, et  
2 à la deuxième page, vous verrez que vous en êtes  
3 l'auteur.

4 12602 M. SCHREIBER : Oui.

5 12603 M<sup>e</sup> AUGER : À la deuxième page, si je  
6 peux vous renvoyer au deuxième paragraphe et le lire  
7 lentement avec vous.

8 12604 M. SCHREIBER : Oui.

9 12605 M<sup>e</sup> AUGER :  
10 « THYSSEN commercialisera ces  
11 véhicules en Amérique du Nord et  
12 dans d'autres pays de l'OTAN.  
13 Les marchés d'exportation ne  
14 seront envisagés que s'ils sont  
15 autorisés par la politique  
16 canadienne en matière de  
17 contrôle des exportations. »

18 [Traduction du texte lu]

19 12606 Voyez-vous cela?

20 12607 M. SCHREIBER : C'est exact, oui.

21 12608 M<sup>e</sup> AUGER : Et c'est une lettre que  
22 vous avez écrite concernant le projet Bear Head au  
23 Canada?

24 12609 M. SCHREIBER : Oui.

25 12610 M<sup>e</sup> AUGER : À ce sujet, si je peux vous  
26 demander d'aller à P-9, soit le volume relié que M<sup>e</sup>

1 Pratte a déposé.

2 12611 M. SCHREIBER : Quel numéro, je vous  
3 prie?

4 12612 M<sup>e</sup> AUGER : L'onglet 7.

5 12613 M. SCHREIBER : Onglet 7?

6 12614 M<sup>e</sup> AUGER : Oui, page 2.

7 12615 M. SCHREIBER : Oui.

8 12616 M<sup>e</sup> AUGER : C'est une lettre écrite par  
9 M. Massmann et elle semble être datée du 13 septembre  
10 1993.

11 12617 En haut de la page 2, on peut lire :

12 « Je limiterai les discussions  
13 de marché aux seuls pays de  
14 l'OTAN. Il existe des marchés  
15 importants en dehors de l'OTAN,  
16 dans des pays qui reçoivent  
17 actuellement des produits  
18 militaires en provenance du  
19 Canada, mais ceux-ci ne feront  
20 l'objet d'aucune discussion dans  
21 cette lettre; ils devraient  
22 plutôt être examinés séparément,  
23 avec des directives claires  
24 définies par le gouvernement du  
25 Canada sur le contrôle des  
26 exportations. »



1           organisme qui regroupe différents pays ayant accepté de  
2           contrôler l'exportation d'armes et que les régions dans  
3           lesquelles des autorisations seraient accordées, sous  
4           certaines conditions, clauses d'utilisateur final, et  
5           autres, et évidemment excluant toute exportation vers  
6           des pays communistes ou ne faisant pas partie de  
7           l'OTAN.

8   12632                           Par la suite, si vous me permettez  
9           d'ajouter cela, un nouvel accord a été conclu, suite à  
10          la chute du mur et au déclin des pays communistes,  
11          accord que l'on appelle désormais l'Accord de  
12          Wassenaar, avec la même idée.

13   12633                           M<sup>e</sup> AUGER : Je comprends que le COCOM a  
14          été actif jusqu'en 1995 ou 1996. Est-ce un point sur  
15          lequel vous pouvez éclairer le commissaire?

16   12634                           M. SCHREIBER : Je me souviens que  
17          c'était en 1994, et qu'alors cela a été remplacé par  
18          l'Accord de Wassenaar, mais cet accord n'est entré en  
19          vigueur qu'en 1996, si je me rappelle bien.

20   12635                           Jusque là les règles du COCOM étaient  
21          les mêmes.

22   12636                           M<sup>e</sup> AUGER : Et lorsque vous travailliez  
23          sur le projet Bear Head et que vous en discutiez avec  
24          M. Mulroney, a-t-il jamais été question d'une exception  
25          aux contrôles à l'exportation en ce qui vous concerne?

26   12637                           M. SCHREIBER : Une exception?



- 1 12638 M<sup>e</sup> AUGER : Une exception aux contrôles  
2 à l'exportation dont vous parlez?
- 3 12639 M. SCHREIBER : Non. Thyssen avait  
4 déjà obtenu certaines autorisations de la part du  
5 gouvernement.
- 6 12640 M<sup>e</sup> AUGER : Et en ce qui concerne le  
7 COCOM, étiez-vous d'avis que Bear Head devait insister  
8 pour que les règles du COCOM soient respectées?
- 9 12641 M. SCHREIBER : Absolument.
- 10 12642 M<sup>e</sup> AUGER : Est-ce la raison pour  
11 laquelle vous l'avez indiqué dans votre lettre que j'ai  
12 relevée précédemment dans vos éléments de preuve?
- 13 12643 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 --- Pause
- 15 12644 M<sup>e</sup> AUGER : Je voudrais vous renvoyer à  
16 votre transcription.
- 17 --- Pause
- 18 12645 M<sup>e</sup> AUGER : Il s'agit en fait de votre  
19 déposition d'hier, le 16 avril 2009.
- 20 12646 Avez-vous le volume bleu là, devant  
21 vous?
- 22 12647 M. SCHREIBER : Celui-ci?
- 23 12648 M<sup>e</sup> AUGER : La transcription d'hier, un  
24 volume bleu?
- 25 12649 M. SCHREIBER : Non.
- 26 12650 M<sup>e</sup> AUGER : Je veux vous lire à la page

1 723 une partie de votre témoignage devant M<sup>e</sup> Wolson.

2 Page 723.

3 --- Pause

4 12651 M<sup>e</sup> AUGER : Peut-être, avec votre  
5 permission, monsieur le commissaire, que, pour  
6 accélérer la procédure, je la lirai simplement. Je  
7 pense que les autres avocats ont accès à des copies,  
8 mais quoi qu'il en soit, page 724, ligne 22 :

9 « M. SCHREIBER : Mon intention  
10 était de voir le premier  
11 ministre car je ne l'avais pas  
12 rencontré depuis le 3 juin ou à  
13 peu près cette date --

14 M<sup>e</sup> WOLSON : Oui.

15 M. SCHREIBER : --, pour  
16 poursuivre nos discussions du 3  
17 juin.

18 M<sup>e</sup> WOLSON : La discussion sur  
19 Bear Head?

20 M. SCHREIBER : Oui.

21 M<sup>e</sup> WOLSON : Oui. » [Traduction du  
22 texte lu]

23 12652 Ce sur quoi je veux attirer votre  
24 attention, c'est que vous aviez utilisé le mot -- ou  
25 accepté l'idée qu'il s'agissait d'un dialogue avec  
26 M. Mulroney depuis le 3 juin.

- 1 12653 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 12654 M<sup>e</sup> AUGER : Est-ce une interprétation  
3 juste, de ma part, de votre témoignage d'hier?
- 4 12655 M. SCHREIBER : Oui.
- 5 12656 M<sup>e</sup> AUGER : La vérité est que ce  
6 dialogue s'est poursuivi pendant de longs mois après le  
7 3 juin. Est-ce exact?
- 8 12657 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 12658 M<sup>e</sup> AUGER : Il y a eu des discussions  
10 au sujet de Bear Head entre vous et M. Mulroney?
- 11 12659 M. SCHREIBER : Quand?
- 12 12660 M<sup>e</sup> AUGER : À partir du 3 juin?
- 13 12661 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 12662 M<sup>e</sup> AUGER : Et c'est ce que vous  
15 vouliez dire lorsque vous avez parlé de « dialogue »?
- 16 12663 M. SCHREIBER : Oui, c'est bien  
17 cela -- cela a commencé à la rencontre du 3 juin.
- 18 12664 M<sup>e</sup> AUGER : Et ce dialogue s'est  
19 poursuivi lors de la rencontre au lac Mousseau?
- 20 12665 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 12666 M<sup>e</sup> AUGER : Il y a donc eu un dialogue  
22 et des discussions pendant de nombreux mois, même  
23 jusqu'à la rencontre à l'hôtel Pierre?
- 24 12667 M. SCHREIBER : Nous étions en  
25 dialogue permanent depuis 1985 sur ce projet et cela  
26 n'a cessé que lorsque le projet a été enterré.



- 1           guillemets et une parenthèse fermée.
- 2   12681                   M. SCHREIBER : Oui.
- 3   12682                   M<sup>e</sup> AUGER : La phrase se poursuit ainsi
- 4           :
- 5                           "... conclu entre M. Mulroney et
- 6                           moi-même, tel qu'indiqué dans la
- 7                           déclaration, n'ont été discutés,
- 8                           ni même envisagés à ce moment. »
- 9                           [Traduction du texte lu]
- 10  12683                   Il s'agissait de l'affidavit que vous
- 11           avez signé en 2007, n'est-ce pas?
- 12  12684                   M. SCHREIBER : Oui.
- 13  12685                   M<sup>e</sup> AUGER : S'agit-il de la déclaration
- 14           véridique?
- 15  12686                   M. SCHREIBER : Oui.
- 16  12687                   M<sup>e</sup> AUGER : Je ne pense pas qu'un autre
- 17           avocat vous ait renvoyé à ce paragraphe lors de votre
- 18           contre-interrogatoire sur toute cette question de
- 19           l'accord, et alors que je lis ce paragraphe, c'est la
- 20           première référence à l'« Accord » avec un A majuscule.
- 21  12688                   Est-ce exact?
- 22  12689                   M. SCHREIBER : Oui.
- 23  12690                   M<sup>e</sup> AUGER : Nulle part dans ce
- 24           paragraphe vous ne définissez, dans votre affidavit, le
- 25           terme « accord ». Le mot « accord » n'y est pas défini?
- 26  12691                   M. SCHREIBER : Oui.

- 1 12692 M<sup>e</sup> AUGER : Êtes-vous vous d'accord  
2 avec moi?
- 3 12693 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 12694 M<sup>e</sup> AUGER : Donc vous n'indiquez pas ce  
5 que le terme « accord » signifie exactement. Vous ne le  
6 dites pas dans votre affidavit?
- 7 12695 M. SCHREIBER : C'est exact.
- 8 12696 M<sup>e</sup> AUGER : Et c'est parce qu'il  
9 s'agissait d'un dialogue et d'une discussion en  
10 permanence depuis le 3 juin, n'est-ce pas?
- 11 12697 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 12698 M<sup>e</sup> AUGER : C'était un travail de  
13 longue haleine et une situation qui évoluait?
- 14 12699 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 12700 M<sup>e</sup> AUGER : Cela incluait la question  
16 de savoir ce qu'on allait faire de Bear Head, est-ce  
17 exact?
- 18 12701 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 12702 M<sup>e</sup> AUGER : Cela incluait  
20 l'organisation du financement par vos soins pour  
21 M. Mulroney, est-ce exact?
- 22 12703 M. SCHREIBER : Oui.
- 23 12704 M<sup>e</sup> AUGER : Et cela se passait en  
24 juillet 1993, est-ce exact?
- 25 12705 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 12706 M<sup>e</sup> AUGER : C'est-à-dire après la

- 1           rencontre du lac Mousseau, est-ce exact?
- 2   12707                   M. SCHREIBER : Oui.
- 3   12708                   M<sup>e</sup> AUGER : Et évidemment après la
- 4           rencontre du 3 juin qui a marqué le début du dialogue?
- 5   12709                   M. SCHREIBER : Oui.
- 6   12710                   M<sup>e</sup> AUGER : Le dialogue et le travail
- 7           de longue haleine se sont poursuivis à Mirabel lorsque
- 8           vous avez effectué votre premier paiement, est-ce
- 9           exact?
- 10   12711                   M. SCHREIBER : Oui.
- 11   12712                   M<sup>e</sup> AUGER : Donc, si je comprends votre
- 12           témoignage, vous ne dites pas qu'un Accord, avec un A
- 13           majuscule, a été conclu en un seul jour comme par
- 14           magie. Ai-je raison là-dessus?
- 15   12713                   M. SCHREIBER : C'est exact.
- 16   12714                   M<sup>e</sup> AUGER : C'est-à-dire que ce qui
- 17           vous a été présenté en contre-interrogatoire comme un
- 18           accord, vous ne dites pas que ça s'est conclu tout
- 19           simplement par magie en un seul jour à Mirabel, n'est-
- 20           ce pas?
- 21   12715                   M. SCHREIBER : Non.
- 22   12716                   M<sup>e</sup> AUGER : Et même plus tard dans
- 23           votre dialogue avec M. Mulroney, il y a eu des
- 24           discussions au sujet des pâtes, est-ce exact?
- 25   12717                   M. SCHREIBER : Oui, c'est exact.
- 26   12718                   M<sup>e</sup> AUGER : Encore une fois, cela fait

- 1 partie du dialogue en évolution avec M. Mulroney?
- 2 12719 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 12720 M<sup>e</sup> AUGER : Vous étiez entrepreneur en  
4 juin 1993?
- 5 12721 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 12722 M<sup>e</sup> AUGER : Vous étiez ambitieux et  
7 vouliez réussir dans ce projet?
- 8 12723 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 12724 M<sup>e</sup> AUGER : Et si Bear Head échouait,  
10 vous vouliez que M. Mulroney vous aide dans une autre  
11 entreprise si ça pouvait fonctionner.
- 12 12725 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 12726 M<sup>e</sup> AUGER : Lorsque vous avez rencontré  
14 M. Mulroney au lac Mousseau, a-t-il dit quelque chose  
15 qui aurait voulu dire qu'il ne voulait même pas en  
16 discuter -- même pas avoir cette discussion à ce  
17 moment-là, attendre qu'il soit officiellement sorti du  
18 bureau du premier ministre?
- 19 12727 A-t-il dit quelque chose de la sorte?
- 20 12728 M. SCHREIBER : Non.
- 21 12729 M<sup>e</sup> AUGER : Lorsque vous avez rencontré  
22 M. Mulroney à Mirabel, a-t-il dit quelque chose qui  
23 aurait voulu dire d'attendre pour l'instant qu'il ne  
24 soit plus officiellement député du Parlement?
- 25 12730 Y a-t-il eu une discussion à ce  
26 sujet?



- 1 12731 M. SCHREIBER : Pas du tout.
- 2 12732 M<sup>e</sup> AUGER : Vous rappelez-vous que  
3 M. Mulroney à une occasion quelconque en 1993 vous ait  
4 dit ou ait utilisé une expression comme « laissons  
5 retomber la poussière », « attendons que je ne sois  
6 plus un personnage public », rien de ce genre?
- 7 12733 M. SCHREIBER : Non.
- 8 12734 M<sup>e</sup> AUGER : Pour revenir à votre  
9 affidavit de novembre à l'onglet 21 du recueil 3 sur le  
10 même sujet -- onglet 21.
- 11 12735 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 12736 M<sup>e</sup> AUGER : Paragraphe 16, à la page 4  
13 de votre affidavit.
- 14 12737 M. SCHREIBER : Oui...?
- 15 12738 M<sup>e</sup> AUGER : Je veux attirer votre  
16 attention sur lla formulation exacte de ce que vous  
17 avez juré être véridique, soit :
- 18 « Une des conditions de  
19 l'Accord... »
- 20 12739 Voyez-vous cela?
- 21 12740 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 12741 M<sup>e</sup> AUGER : Et j'enchaîne :  
23 « ... sur laquelle M. Mulroney  
24 et moi-même nous sommes mis  
25 d'accord le 23 juin 1993 était  
26 que M. Mulroney se chargerait de



1           même point, monsieur Schreiber --

2   12753                   M. SCHREIBER : Quelle page?

3   12754                   M<sup>e</sup> AUGER : Neuf-quatre-trois, dans le

4           volume bleu.

5   12755                   M. SCHREIBER : Oui.

6   12756                   M<sup>e</sup> AUGER : À la ligne 4, dans la

7           première moitié de la page, M<sup>e</sup> Pratte, lors du contre-

8           interrogatoire, dit :

9                           « L'accord que vous avez passé

10                          avec M. Mulroney pour qu'il vous

11                          aide avec Bear Head a été passé

12                          après son départ comme premier

13                          ministre.

14                          M. SCHREIBER : Absolument.

15                          L'accord a été passé à Mirabel.

16                          M<sup>e</sup> PRATTE : Il a été passé à

17                          Mirabel?

18                          M. SCHREIBER : Oui.

19                          M<sup>e</sup> PRATTE : C'est à ce moment que

20                          l'accord a été conclu?

21                          M. SCHREIBER : Oui, mais je --

22                          M<sup>e</sup> PRATTE : C'est à ce moment

23                          qu'il a été passé?

24                          M. SCHREIBER : Maître Pratte, je

25                          n'ai jamais soutenu autre

26                          chose. » [Traduction du texte

1 lu]

2 12757 Si l'on continue à la page 945,  
3 monsieur Schreiber, dans la même transcription.

4 12758 M. SCHREIBER : Oui.

5 12759 M<sup>e</sup> AUGER : À la ligne 9, vous dites  
6 ceci :

7 « Ouais. Mais... »

8 12760 Permettez-moi de revenir sur la  
9 question de M<sup>e</sup> Pratte :

10 « M<sup>e</sup> PRATTE : L'accord a  
11 cependant été passé à Mirabel.  
12 Vous l'avez affirmé. C'est à ce  
13 moment qu'il a passé le contrat.  
14 M. SCHREIBER : Ouais. Mais nous  
15 avons clairement indiqué que  
16 c'était ce que nous avons  
17 derrière la tête et que nous  
18 devrions le conclure la  
19 prochaine fois que j'irais. Et  
20 c'était à Mirabel. » [Traduction  
21 du texte lu]

22 12761 M. SCHREIBER : Oui.

23 12762 M<sup>e</sup> AUGER : Encore une fois, ceci  
24 n'était qu'un autre volet du dialogue, est-ce exact?

25 12763 M. SCHREIBER : Oui.

26 12764 M<sup>e</sup> AUGER : Qu'à Mirabel, lorsque vous

- 1           avez donné l'argent, vous avez compris qu'il s'agissait  
2           de la finalisation de l'accord?
- 3   12765                   M. SCHREIBER : Oui.
- 4   12766                   M<sup>e</sup> AUGER : Lorsque vous avez donné  
5           l'argent à Mirabel, espériez-vous ce jour-là que tout  
6           soit réglé sans poursuite du dialogue ni versement  
7           d'argent supplémentaire?
- 8   12767                   M. SCHREIBER : Non, pas du tout.
- 9   12768                   M<sup>e</sup> AUGER : Vous vous attendiez donc à  
10          ce que la situation continue d'évoluer, de même que le  
11          dialogue, est-ce exact?
- 12   12769                   M. SCHREIBER : Oui.
- 13   12770                   M<sup>e</sup> AUGER : Et pour les paiements en  
14          espèces?
- 15   12771                   M. SCHREIBER : Oui.
- 16          --- Pause
- 17   12772                   M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander de  
18          passer au cahier 2, onglet 142, s'il vous plaît.
- 19   12773                   M. SCHREIBER : Quel onglet?
- 20   12774                   M<sup>e</sup> AUGER : Un-quatre-deux, cahier 2.
- 21   12775                   M. SCHREIBER : Un-quatre-deux, oui.
- 22   12776                   M<sup>e</sup> AUGER : C'est simplement pour  
23          mettre un point final à ce sujet, monsieur Schreiber,  
24          puis je passerai à un autre point.
- 25   12777                   Êtes-vous à l'onglet 142?
- 26   12778                   M. SCHREIBER : Oui.

1 --- Pause

2 12779 M<sup>e</sup> AUGER : Pourriez-vous avancer de  
3 cinq pages à partir du dos de l'onglet, il y a un  
4 document bancaire avec des inscriptions à la main.

5 12780 M. SCHREIBER : Oui.

6 12781 M<sup>e</sup> AUGER : Pouvez-vous dire au  
7 commissaire à quoi cela correspond?

8 12782 M. SCHREIBER : Après la rencontre  
9 avec M. Mulroney, j'ai essayé de savoir quels fonds  
10 étaient disponibles pour le projet. Comme je l'ai dit,  
11 j'avais parlé à Frank Moores et j'ai également parlé au  
12 banquier responsable à Zürich, le 12 juillet 1993.

13 12783 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous avez sous les yeux  
14 la page avec les inscriptions à la main dans le coin  
15 supérieur droit, vous avez sous les yeux la date  
16 « 12.7.93 »?

17 12784 M. SCHREIBER : 12.7.93, oui.

18 12785 M<sup>e</sup> AUGER : Et c'est pour cette raison  
19 que vous parlez au commissaire du 12 juillet 1993?

20 12786 M. SCHREIBER : Oui.

21 12787 M<sup>e</sup> AUGER : Juste brièvement, au milieu  
22 de la page il y a une référence, on semble avoir écrit  
23 « 500 000 \$ CAD ». Le voyez-vous?

24 12788 M. SCHREIBER : Oui.

25 12789 M<sup>e</sup> AUGER : Est-ce un document de la  
26 banque indiquant que vous avez demandé l'ouverture du

- 1           compte de 500 000 \$?
- 2   12790                   M. SCHREIBER : Oui.
- 3   12791                   M<sup>e</sup> AUGER : Et cela a été fait dans le
- 4           but que le projet fonctionne au Canada?
- 5   12792                   M. SCHREIBER : Oui.
- 6   12793                   M<sup>e</sup> AUGER : Encore une fois, ce n'était
- 7           qu'une autre étape du dialogue ou du processus visant à
- 8           mettre en branle et à faire fonctionner Bear Head une
- 9           fois pour toutes avec l'aide de M. Mulroney?
- 10   12794                   M. SCHREIBER : Oui.
- 11   12795                   M<sup>e</sup> AUGER : Et donc lorsque vous
- 12           utilisez le terme « accord », vous faites référence à
- 13           tous les volets de ce dont nous avons discuté depuis le
- 14           3 juin 1993?
- 15   12796                   M. SCHREIBER : Oui.
- 16           --- Pause
- 17   12797                   M<sup>e</sup> AUGER : Nous n'avons pas besoin de
- 18           ressortir cela, à moins que ça ne s'avère indiqué. Dans
- 19           le même affidavit vous avez annexé, je crois, une
- 20           photographie de M. Mulroney.
- 21   12798                   M. SCHREIBER : Où cela se trouve-t-il
- 22           maintenant?
- 23   12799                   M<sup>e</sup> AUGER : Onglet 21, cahier 3, le
- 24           même affidavit de novembre 2007.
- 25   12800                   M. SCHREIBER : Oui.
- 26   12801                   M<sup>e</sup> AUGER : Vous devez aller à peu près

1           au tiers de l'onglet. Dans le coin supérieur droit, il  
2           y a des numéros, et je vous renvoie au n° 26 en haut, à  
3           droite.

4   12802                   M. SCHREIBER : Oui.

5   12803                   M<sup>e</sup> AUGER : Il s'agit de la pièce « F »  
6           de votre affidavit.

7   12804                   M. SCHREIBER : Oui.

8   12805                   M<sup>e</sup> AUGER : C'est une photographie de  
9           M. Mulroney, est-ce exact?

10   12806                   M. SCHREIBER : Oui.

11   12807                   M<sup>e</sup> AUGER : Pouvez-vous dire au  
12           commissaire quand vous avez reçu cette photographie?

13   12808                   M. SCHREIBER : Je l'ai moi-même  
14           reçue, directement, lorsque je suis revenu au Canada  
15           plus tard dans l'année.

16   12809                   M<sup>e</sup> AUGER : Quelle année?

17   12810                   M. SCHREIBER : En 1993, en décembre.

18   12811                   C'était à mon bureau à Ottawa.

19   12812                   M<sup>e</sup> AUGER : A-t-il été question de  
20           cette photographie avec M. Mulroney au lac Mousseau?

21   12813                   M. SCHREIBER : Oui.

22   12814                   M<sup>e</sup> AUGER : Pouvez-vous dire au  
23           commissaire ce qui s'est passé?

24   12815                   M. SCHREIBER : Eh bien, il me semble  
25           que la veille ou dans les jours qui ont précédé,  
26           M. Mulroney a reçu cette photographie --



- 1 12816 M<sup>e</sup> AUGER : Je vous demande pardon, les  
2 jours qui ont précédé la rencontre du lac Mousseau?
- 3 12817 M. SCHREIBER : Oui, avant que je le  
4 rencontre, car il l'aimait beaucoup et me l'a montrée  
5 en disant « Regardez, voici, d'après moi, la photo qui  
6 sera à la Chambre des communes, là où tous les premiers  
7 ministres ont leur photo, et je vous enverrai l'une de  
8 ces photos comme cadeau très spécial de ma part. »  
9 [Traduction]
- 10 12818 M<sup>e</sup> AUGER : Était-ce son offre ou avez-  
11 vous demandé la photographie?
- 12 12819 M. SCHREIBER : Non, c'était son  
13 offre.
- 14 12820 M<sup>e</sup> AUGER : Et lorsque vous étiez au  
15 lac Mousseau et que vous avez parlé de cette  
16 photographie, y avait-il quelque chose d'écrit à la  
17 main dessus?
- 18 12821 M. SCHREIBER : Non, il avait  
19 seulement, je pense, comme j'ai dit, la première photo.  
20 Par la suite, il a dû en recevoir d'autres exemplaires  
21 et les envoyer.
- 22 12822 M<sup>e</sup> AUGER : À la pièce 5 de votre  
23 affidavit que nous sommes à examiner, il y a quelque  
24 chose d'écrit à la main au bas. Pouvez-vous le lire,  
25 s'il vous plaît?
- 26 12823 M. SCHREIBER : « Pour mon ami

1 Karlheinz. Avec toute ma gratitude et mes salutations  
2 les plus cordiales, Brian Mulroney. » [Traduction du  
3 texte lu]

4 12824 M<sup>e</sup> AUGER : Vous et M<sup>e</sup> Pratte avez eu  
5 un échange sur les amis, ou le fait d'appeler quelqu'un  
6 un ami. Est-ce l'une des raisons pour lesquelles vous  
7 considérez M. Mulroney comme votre ami?

8 12825 M. SCHREIBER : Oui. Il l'a écrit  
9 auparavant, en d'autres occasions. Ce n'est pas la  
10 première fois.

11 12826 M<sup>e</sup> AUGER : Et les termes « Avec  
12 reconnaissance » -- les voyez-vous?

13 12827 M. SCHREIBER : Oui.

14 12828 M<sup>e</sup> AUGER : Pouvez-vous dire au  
15 commissaire ce à quoi cela fait allusion?

16 12829 M. SCHREIBER : Eh bien, je comprends  
17 que, tel que mentionné auparavant, M. Mulroney avait  
18 des problèmes financiers et qu'il était très  
19 reconnaissant de mon aide.

20 12830 M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander  
21 d'aller à l'onglet 128, recueil 2, s'il vous plaît.

22 12831 M. SCHREIBER : Lequel?

23 12832 M<sup>e</sup> AUGER : Recueil 2, onglet 128.

24 12833 M. SCHREIBER : Oui.

25 12834 M<sup>e</sup> AUGER : Vous serez heureux de  
26 savoir que nous sommes de retour aux documents de

1 mandat.

2 12835 Voyez-vous cela?

3 12836 M. SCHREIBER : Oui.

4 12837 M<sup>e</sup> AUGER : Allez à la dernière page de  
5 cet onglet, ce qui, je pense, correspond à la troisième  
6 page. C'est un document de mandat vierge.

7 12838 Le voyez-vous?

8 12839 M. SCHREIBER : Oui.

9 12840 M<sup>e</sup> AUGER : Dans votre entretien avec  
10 M. Mulroney du 3 juin 1993, a-t-il dit quelque chose  
11 comme « Bon, préparons un accord par écrit ou un  
12 document par écrit à propos de ce projet »  
13 [Traduction]?

14 12841 M. SCHREIBER : Non.

15 12842 M<sup>e</sup> AUGER : Lorsque vous avez rencontré  
16 M. Mulroney au lac Mousseau et que vous avez discuté,  
17 a-t-il dit quelque chose du genre « Pourquoi ne pas  
18 griffonner quelque chose pour clarifier ce que nous  
19 faisons » [Traduction]?

20 12843 A-t-il dit quelque chose comme ça?

21 12844 M. SCHREIBER : Non.

22 12845 M<sup>e</sup> AUGER : Et lorsque vous vous êtes  
23 vus à Mirabel ou au Queen Elizabeth, y a-t-il eu  
24 quelque chose qui aurait voulu dire : « Pourquoi ne pas  
25 nous asseoir et préparer un document court, de sept ou  
26 huit phrases, pour établir ce que nous faisons »?

- 1 12846 M. SCHREIBER : Non.
- 2 12847 M<sup>e</sup> AUGER : Et à l'hôtel Pierre?
- 3 12848 M. SCHREIBER : Non.
- 4 12849 M<sup>e</sup> AUGER : Et entre les rencontres à  
5 Mirabel et au Queen Elizabeth, M. Doucet a-t-il dit à  
6 un moment quelconque : « Je pense vraiment que vous et  
7 M. Mulroney vous en sortiriez mieux si vous mettiez par  
8 écrit ce que vous faites » [Traduction]?
- 9 12850 M. SCHREIBER : Non.
- 10 12851 M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez dit au  
11 commissaire que M. Doucet était présent lors de la  
12 rencontre à l'hôtel Pierre.
- 13 12852 Est-ce exact?
- 14 12853 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 12854 M<sup>e</sup> AUGER : Lors de cette rencontre, M.  
16 Doucet a-t-il dit quelque chose sur le fait de mettre  
17 par écrit la nature du projet?
- 18 12855 M. SCHREIBER : Non.
- 19 12856 M<sup>e</sup> AUGER : Donc, si je comprends bien  
20 votre témoignage, la première fois où l'on a évoqué ou  
21 envisagé la pertinence de mettre par écrit ce que vous  
22 faisiez avec M. Mulroney -- la première fois qu'il en a  
23 été question, c'était le 4 février 2000?
- 24 12857 M. SCHREIBER : C'est exact, monsieur.
- 25 12858 M<sup>e</sup> AUGER : Six ou sept ans donc après  
26 le début du dialogue.

- 1 12859 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 12860 M<sup>e</sup> AUGER : M. Doucet -- lorsque vous  
3 l'avez rencontré au sujet de ce mandat, vous a-t-il dit  
4 qu'il avait tapé le document?
- 5 12861 M. SCHREIBER : Non.
- 6 12862 M<sup>e</sup> AUGER : Savez-vous qui a tapé le  
7 document?
- 8 12863 M. SCHREIBER : Non.
- 9 12864 M<sup>e</sup> AUGER : Je parle simplement du  
10 texte tapé à la machine, pas de ce qui est écrit à la  
11 main.
- 12 12865 Savez-vous qui l'a tapé?
- 13 12866 M. SCHREIBER : Non.
- 14 12867 M<sup>e</sup> AUGER : Si vous pouviez passer à  
15 l'onglet 129, dans le même recueil que celui que vous  
16 avez sous les yeux --
- 17 12868 M. SCHREIBER : Un-deux-neuf?
- 18 12869 M<sup>e</sup> AUGER : Oui, 129.
- 19 12870 Ce sont les notes manuscrites au  
20 sujet desquelles on vous a posé des questions qui,  
21 a-t-on dit au commissaire, ont été préparées par M.  
22 Doucet.
- 23 12871 Connaissez-vous ces notes?
- 24 12872 M. SCHREIBER : J'ai le texte tapé --
- 25 12873 M<sup>e</sup> AUGER : Exact.
- 26 12874 M. SCHREIBER : Oui, d'accord.

- 1 12875 M<sup>e</sup> AUGER : Je veux simplement passer  
2 en revue lentement quelques points.
- 3 12876 Au milieu de la page, vous voyez le  
4 paragraphe 1. Il commence par : « Autant que je me  
5 rappelle... » [Traduction du texte lu]
- 6 12877 Le voyez-vous?
- 7 12878 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 12879 M<sup>e</sup> AUGER : Si vous descendez à la fin  
9 de ce premier paragraphe, voyez-vous les termes « ..et  
10 un mandat de surveillance des occasions favorables sur  
11 le plan commercial » [Traduction du texte lu]?
- 12 12880 Voyez-vous cela?
- 13 12881 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 12882 M<sup>e</sup> AUGER : Au paragraphe 3, à la même  
15 page -- au milieu du paragraphe 3 -- si vous parcourez  
16 le paragraphe 3, vous verrez à nouveau, "...fournirait  
17 un mandat de surveillance. » [Traduction du texte lu]
- 18 12883 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 12884 M<sup>e</sup> AUGER : Tournez la page. Au milieu  
20 du paragraphe 8 -- si vous parcourez le paragraphe,  
21 vous verrez à nouveau les termes « mandat de  
22 surveillance ».
- 23 12885 Les voyez-vous?
- 24 12886 M. SCHREIBER : Oui.
- 25 12887 M<sup>e</sup> AUGER : Ce n'est pas une expression  
26 que vous avez utilisiez?

- 1 12888 M. SCHREIBER : Non.
- 2 12889 M<sup>e</sup> AUGER : Alors, retournez à la  
3 page 1 du même document, onglet 129. Si vous parcourez  
4 la page, vous verrez qu'il y a au moins trois  
5 références au mot « international ».
- 6 12890 Les voyez-vous?
- 7 12891 Au paragraphe 1, il y a une référence  
8 à « impliquant des représentations internationales »  
9 [Traduction du texte lu].
- 10 12892 La voyez-vous?
- 11 12893 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 12894 M<sup>e</sup> AUGER : Au paragraphe 3, la  
13 deuxième ligne à partir de la fin du paragraphe :  
14 « scène internationale » [Traduction du texte lu].
- 15 12895 La voyez-vous?
- 16 12896 M. SCHREIBER : Oui.
- 17 12897 M<sup>e</sup> AUGER : Au cinquième paragraphe,  
18 troisième ligne à partir du bas de la page :  
19 « consultations sur la scène internationale » .
- 20 12898 La voyez-vous?
- 21 12899 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 12900 M<sup>e</sup> AUGER : Encore une fois, ce ne sont  
23 pas des termes que vous avez utilisés dans vos  
24 discussions avec M. Doucet?
- 25 12901 M. SCHREIBER : Non.
- 26 12902 M<sup>e</sup> AUGER : Et avec M. Mulroney?

- 1 12903 M. SCHREIBER : Non.
- 2 12904 M<sup>e</sup> AUGER : Si vous pouvez garder à  
3 l'esprit les termes que nous avons relevés, « mandat de  
4 surveillance », et retourner à l'onglet 128 et au  
5 document de mandat --
- 6 12905 Pardon, l'onglet 128. C'est l'onglet  
7 précédent, le mandat.
- 8 12906 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 12907 M<sup>e</sup> AUGER : Cela commence par « Pour  
10 fournir un mandat de surveillance » [Traduction du  
11 texte lu].
- 12 12908 L'avez-vous?
- 13 12909 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 12910 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous avez dit au  
15 commissaire que ce n'était pas une expression que vous  
16 utilisiez.
- 17 12911 M. SCHREIBER : Non, je n'ai jamais  
18 rien reçu de la sorte.
- 19 12912 M<sup>e</sup> AUGER : Mais les mots utilisés,  
20 « mandat de surveillance », est-ce quelque chose - ce  
21 ne sont pas des mots que vous utilisiez en 1993, 1994  
22 ou 2000?
- 23 12913 M. SCHREIBER : Non.
- 24 12914 M<sup>e</sup> AUGER : Alors, si je peux vous  
25 demander de revenir à l'onglet 129, à la note tapée à  
26 la machine --



1 12915 M. SCHREIBER : Oui.

2 12916 M<sup>e</sup> AUGER : Un onglet après, la  
3 deuxième page de l'onglet 129 --

4 12917 M. SCHREIBER : Onglet 129, oui.

5 12918 M<sup>e</sup> AUGER : La deuxième page de la note  
6 tapée à la machine, encore une fois.

7 12919 L'avez-vous?

8 12920 M. SCHREIBER : Oui.

9 12921 M<sup>e</sup> AUGER : Je souhaite attirer votre  
10 attention sur le paragraphe 9.

11 « J'ai signalé à B.M. mes  
12 discussions avec K.S. (au su et  
13 avec l'approbation de K.S.)... »

14 12922 Est-ce vrai?

15 12923 M. SCHREIBER : Je ne sais pas.

16 12924 M<sup>e</sup> AUGER :  
17 « ...et j'ai suggéré à B.M. de  
18 rencontrer à nouveau K.S. pour  
19 présenter par écrit... »

20 -- et voici ce sur quoi je veux attirer votre  
21 attention :

22 « ...ce qu'il m'avait dit sur la  
23 nature du mandat de surveillance  
24 pour la consultation avec B.M.,  
25 la condition et le tarif. J'ai  
26 revu K.S. dans mon bureau à

1 Ottawa le 4 février 2000 et j'ai  
2 présenté une déclaration écrite  
3 sur le mandat conforme à ce  
4 qu'il (K.S.) avait demandé. »  
5 [Traduction du texte lu]

6 12925 Voyez-vous cela?

7 12926 M. SCHREIBER : Oui.

8 --- Rires

9 12927 M<sup>e</sup> AUGER : Et je suppose que vous riez  
10 parce que c'est faux.

11 12928 M. SCHREIBER : Oui.

12 12929 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous avez confirmé au  
13 commissaire que vous n'aviez certainement pas tapé ce  
14 document de mandat.

15 12930 Pouvez-vous confirmer cela?

16 12931 M. SCHREIBER : Oui.

17 12932 M<sup>e</sup> AUGER : Vous n'avez utilisé les  
18 termes « mandat de surveillance » dans aucune de vos  
19 discussions ni aucun de vos documents?

20 12933 M. SCHREIBER : Non.

21 12934 M<sup>e</sup> AUGER : Et le document de mandat  
22 n'est conforme en rien à quoi que ce soit que dont vous  
23 ayez fait part à M. Doucet.

24 12935 M. SCHREIBER : Pas du tout.

25 12936 M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander de  
26 revenir à l'onglet 128, s'il vous plaît, le document de

1 mandat -- un onglet en arrière --

2 12937 M. SCHREIBER : Oui.

3 12938 M<sup>e</sup> AUGER : Le document de mandat

4 vierge, troisième page de l'onglet.

5 12939 M. SCHREIBER : Oui.

6 12940 M<sup>e</sup> AUGER : Fixez votre attention là-

7 dessus, s'il vous plaît.

8 12941 M. SCHREIBER : Oui.

9 12942 M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez dit au

10 commissaire que vous l'aviez reçu et avez dit à

11 M. Doucet que vous alliez lui en reparler, ou quelque

12 chose de ce genre.

13 12943 M. SCHREIBER : Oui.

14 12944 M<sup>e</sup> AUGER : Avez-vous écrit quelque

15 chose sur ce document de mandat vierge?

16 12945 M. SCHREIBER : Je ne me rappelle rien

17 de cela.

18 12946 M<sup>e</sup> AUGER : Avez-vous signé un document

19 de mandat concernant vos tractations avec M. Mulroney?

20 12947 M. SCHREIBER : Non.

21 12948 M<sup>e</sup> AUGER : Vous êtes-vous mis d'accord

22 sur un quelconque document de mandat lors de vos

23 discussions avec M. Mulroney?

24 12949 M. SCHREIBER : Non.

25 12950 M<sup>e</sup> AUGER : Et j'ai l'impression, en

26 écoutant votre témoignage, que vous êtes convaincu de

1 n'avoir rien écrit sur le document de mandat, à la  
2 première page de l'onglet.

3 12951 Vous êtes sûr de n'avoir rien écrit  
4 sur ce document comme tel?

5 12952 M. SCHREIBER : Oh, oui, j'ai écrit,  
6 et j'ai expliqué, par des flèches, ce que j'ai écrit et  
7 ce qui n'est pas mon écriture.

8 12953 M<sup>e</sup> AUGER : Exact. Vous avez raison, à  
9 la première page, comme je pense que vous avez déjà  
10 déclaré, il s'agit de votre écriture dans la marge de  
11 gauche, là où il est écrit « Karlheinz ».

12 12954 M. SCHREIBER : Oui.

13 12955 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous avez fait ça à peu  
14 près dans le temps du Comité d'éthique, quand vous avez  
15 vu ce document pour la première fois.

16 12956 M. SCHREIBER : Oui.

17 12957 M<sup>e</sup> AUGER : J'aurais donc dû être plus  
18 précis et vous renvoyer à la deuxième page du même  
19 onglet. Vous êtes sûr qu'aucune note manuscrite sur  
20 cette page ne correspond à quelque chose que vous  
21 auriez écrit sur le document de mandat comme tel.

22 12958 M. SCHREIBER : Oui.

23 12959 M<sup>e</sup> AUGER : Et il y a un certain nombre  
24 de raisons pour lesquelles vous êtes sûr de ça?

25 12960 M. SCHREIBER : Oui.

26 12961 M<sup>e</sup> AUGER : L'une des raisons, du

- 1 moins, est la référence à la compagnie -- la première  
2 étant « Bayerische » --
- 3 12962 M. SCHREIBER : Bayerische  
4 Bitumen-Chemie, oui.
- 5 12963 M<sup>e</sup> AUGER : Pourquoi êtes-vous sûr que  
6 cette compagnie --
- 7 12964 Dites au commissaire ce que cette  
8 compagnie faisait.
- 9 12965 M. SCHREIBER : Eh bien, c'est une  
10 entreprise en Allemagne qui oeuvre dans la construction  
11 de routes et les produits de sécurité routière. Tout  
12 est dans les dossiers que vous avez reçus.
- 13 12966 COMMISSAIRE OLIPHANT : Comment  
14 M. Doucet pouvait-il être au courant de cela?
- 15 12967 M. SCHREIBER : Je peux simplement  
16 imaginer, monsieur le commissaire, qu'il avait ma carte  
17 de visite ou peut-être une brochure de cette compagnie,  
18 et qu'il m'a contacté là-bas quand il me cherchait en  
19 Allemagne.
- 20 12968 Je pense donc qu'il savait très bien  
21 ce que faisait Bayerische Bitumen-Chemie.
- 22 12969 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je dois vous  
23 dire que, lorsque je pose une question, vous ne devez  
24 pas lui attribuer une signification particulière,  
25 d'accord?
- 26 12970 J'ai des préoccupations que je

1           souhaite dissiper dans mon esprit, mais il n'y a aucune  
2           interprétation particulière à donner aux questions que  
3           je peux vous poser, à vous ou à d'autres témoins,  
4           d'accord?

5   12971                    Je ne veux pas que vous vous  
6           inquiétiez du fait que je vous ai posé une question.

7   12972                    M. SCHREIBER : D'accord.

8   12973                    COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord?

9   12974                    M. SCHREIBER : Oui.

10   12975                   M<sup>e</sup> AUGER : Dans votre témoignage  
11           d'hier et d'aujourd'hui, il y a une référence au fait  
12           que votre explication relève du miracle. Il est évident  
13           que vous n'êtes pas sérieux quand vous dites cela.

14   12976                    M. SCHREIBER : Non.

15   12977                    M<sup>e</sup> AUGER : Savez-vous comment votre  
16           écriture a pu aboutir sur ce document de mandat?

17   12978                    M. SCHREIBER : Non, je peux seulement  
18           supposer qu'à une occasion j'ai pu noter cela. Je ne  
19           peux même pas expliquer à quelle fin ou pour quelle  
20           raison. Je ne sais pas.

21   12979                    M<sup>e</sup> AUGER : Lorsque vous dites « noter  
22           cela », voulez-vous dire sur ce document de mandat  
23           précisément ou sur un autre document ou bout de papier?

24   12980                    À quoi faites-vous référence?

25   12981                    M. SCHREIBER : Oui, j'ai dû noter  
26           cela quelque part, car c'est mon écriture, mais je ne

1           sais pas quand ni où.

2 12982                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Êtes-vous

3           certain que ce n'était pas sur le formulaire du mandat?

4 12983                   M. SCHREIBER : Non, car le formulaire

5           du mandat que j'ai rapporté chez moi est celui-ci.

6 12984                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Je veux vous

7           donner l'occasion de m'expliquer, maintenant que nous

8           savons que vous ne pensez pas qu'il s'agisse d'un

9           miracle, comment une note manuscrite que vous avez dans

10          les mains --

11 12985                   M. SCHREIBER : Oui?

12 12986                   COMMISSAIRE OLIPHANT : -- peut

13          apparaître dans un document sur lequel vous n'avez pas

14          écrit.

15 12987                   M. SCHREIBER : Oui.

16 12988                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Comment

17          expliquez-vous cela?

18 12989                   M. SCHREIBER : Je ne sais pas.

19 12990                   C'est ce que j'ai rapporté chez moi.

20 12991                   M<sup>e</sup> AUGER : Vous faites référence au

21          document vierge, à la troisième page de l'onglet?

22 12992                   M. SCHREIBER : Oui.

23 12993                   M<sup>e</sup> AUGER : Et vous l'avez remis à un

24          avocat -- je ne veux pas m'engager dans une de ces

25          discussions, mais vous l'avez donné à un avocat.

26 12994                   M. SCHREIBER : Oui.

- 1 12995 M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander de  
2 passer au recueil 3, onglet 3, s'il vous plaît?
- 3 12996 M. SCHREIBER : Oui, monsieur.
- 4 12997 M<sup>e</sup> AUGER : Onglet 3, recueil 3.
- 5 12998 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 12999 M<sup>e</sup> AUGER : C'est la CBC, « Le  
7 mystérieux homme d'affaires » [Traduction du texte lu],  
8 le 20 octobre 1999.
- 9 13000 Voyez-vous cela?
- 10 13001 M. SCHREIBER : Oui.
- 11 13002 M<sup>e</sup> AUGER : Bien sûr, en 1999, vous  
12 suiviez attentivement ce qui se disait dans les médias  
13 à votre sujet?
- 14 13003 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 13004 M<sup>e</sup> AUGER : Et cela a toujours été  
16 votre habitude, et l'est resté, de suivre presque tous  
17 les jours ce qui se dit dans les médias à votre sujet  
18 et sur votre affaire?
- 19 13005 M. SCHREIBER : Lorsque j'avais le  
20 temps, oui.
- 21 13006 M<sup>e</sup> AUGER : À la page 2 de cette  
22 transcription de la CBC -- la première référence  
23 concerne Pat MacAdam.
- 24 13007 La voyez-vous?
- 25 13008 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 13009 M<sup>e</sup> AUGER : Ce sont des commentaires



1           qui semblent lui être attribués dans la transcription :  
2                           « Ils se connaissaient depuis  
3                           longtemps quand M. Mulroney est  
4                           devenu député et chef de  
5                           l'Opposition - je ne sais pas où  
6                           ils se sont rencontrés, peut-  
7                           être par l'intermédiaire des  
8                           Strauss - et il a rendu visite à  
9                           M. Mulroney dans le bureau du  
10                          chef de l'Opposition. J'étais  
11                          portier à l'époque et je  
12                          m'occupais des rendez-vous, et  
13                          il venait avec Max Strauss,  
14                          disait bonjour et repartait. »

15                           [Traduction du texte lu]

16   13010                   Si vous voulez bien tourner la page,  
17           s'il vous plaît, au milieu de la page, il y a une  
18           référence à MacIntyre.

19   13011                   Voyez-vous cela?

20   13012                   M. SCHREIBER : Oui.

21   13013                   M<sup>e</sup> AUGER :

22                           « Des dossiers internes montrent  
23                           également que Karlheinz  
24                           Schreiber a rencontré  
25                           personnellement Mulroney à  
26                           Ottawa au sujet du projet au

1 moins à deux reprises, en 1991  
2 et en 1992, et les notes  
3 manuscrites de Schreiber  
4 indiquent qu'il espérait le  
5 rencontrer encore plus souvent.  
6 Thyssen semblait profiter au  
7 maximum de son investissement  
8 dans les activités de lobbying à  
9 Ottawa, et les avocats les plus  
10 efficaces étaient ceux du groupe  
11 de pression de Frank Moores, la  
12 société GCI. »

13 13014 Il est probable, étant donné que vous  
14 suiviez ce qui se disait dans les médias concernant  
15 votre affaire en 1999, que vous étiez au fait de ces  
16 commentaires en 1999?

17 13015 M. SCHREIBER : Je ne me rappelle pas,  
18 mais je pense que oui.

19 13016 M<sup>e</sup> AUGER : Vous ne vous rappelez pas  
20 ici aujourd'hui, mais vous suiviez ce qui se disait à  
21 la CBC, The Fifth Estate, en octobre 1999?

22 13017 M. SCHREIBER : Oui.

23 13018 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous êtes au courant que  
24 ces déclarations ont été rendues publiques à ce moment-  
25 là?

26 13019 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 13020 M<sup>e</sup> AUGER : S'agit-il, de façon  
2 générale, de déclarations véridiques?
- 3 13021 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 13022 M<sup>e</sup> AUGER : Alors, si je peux vous  
5 demander également d'aller au cahier 3, onglet 32...  
6 13023 Cahier 3, onglet 32.
- 7 13024 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 13025 M<sup>e</sup> AUGER : Voici d'autres articles  
9 paru dans les médias en 2003. Cela semble être un  
10 article de William Kaplan.
- 11 13026 Y êtes-vous?
- 12 13027 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 13028 M<sup>e</sup> AUGER : À la page 2 de ce document,  
14 au cinquième paragraphe en descendant --  
15 « Le reporter primé du National  
16 Post... » [Traduction du texte  
17 lu]
- 18 13029 Voyez-vous cela?
- 19 13030 M. SCHREIBER : À quelle page, s'il  
20 vous plaît?
- 21 13031 M<sup>e</sup> AUGER : Page 2 sur 6.
- 22 13032 M. SCHREIBER : Page 2 sur 6. Ensuite?
- 23 13033 « Primé du National Post »?
- 24 13034 M<sup>e</sup> AUGER : Oui.
- 25 13035 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 13036 M<sup>e</sup> AUGER :

1 « ...le reporter Philip Mathias  
2 a été le premier à avoir  
3 l'histoire, la dénonçant fin  
4 2000 et début 2001 : "Brian  
5 Mulroney a été payé 300 000 \$ en  
6 espèces par l'homme d'affaires  
7 allemand Karlheinz Schreiber,  
8 l'homme au centre de l'affaire  
9 Airbus, sur une période de 18  
10 mois commençant peu après le  
11 départ de Mulroney du poste de  
12 premier ministre en 1993. »

13 [Traduction du texte lu]

14 13037 Voyez-vous cela?

15 13038 M. SCHREIBER : Oui.

16 13039 M<sup>e</sup> AUGER : Je suppose, d'après vos  
17 commentaires précédents, que vous étiez au courant de  
18 cet article et de ces commentaires en 2003.

19 13040 M. SCHREIBER : Oui.

20 13041 M<sup>e</sup> AUGER : Vous n'avez pas besoin d'y  
21 retourner, mais à la page 763, le 1 avril, M<sup>e</sup> Wolson  
22 vous avait laissé entrevoir qu'il s'agissait de la  
23 première fois, publiquement, à savoir le fait que  
24 l'allégation voulant que vous ayez versé 300 000 \$ à  
25 M. Mulroney soit rendue public.

26 13042 M. SCHREIBER : Je pense, oui.

- 1 13043 M<sup>e</sup> AUGER : M<sup>e</sup> Wolson a évoqué cela  
2 devant vous.
- 3 13044 M. SCHREIBER : Oui.
- 4 13045 M<sup>e</sup> AUGER : Et votre réponse a été que  
5 vous étiez vaguement au courant de cet article, est-ce  
6 exact?
- 7 13046 M. SCHREIBER : Oui.
- 8 13047 M<sup>e</sup> AUGER : Par conséquent, aux dates  
9 dont je vous ai parlé, vous étiez au courant que  
10 l'histoire était connue du public.
- 11 13048 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 13049 M<sup>e</sup> AUGER : C'était du domaine public,  
13 à la télévision nationale.
- 14 13050 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 13051 M<sup>e</sup> AUGER : Le fait que vous aviez des  
16 rencontres avec M. Mulroney et que vous lui donniez de  
17 l'argent était du domaine public à la télévision  
18 nationale, n'est-ce pas?
- 19 13052 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 13053 M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander de  
21 passer à votre témoignage sur Eurocopter dans le  
22 cahier 3 --
- 23 13054 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 13055 M<sup>e</sup> AUGER : Le premier onglet est  
25 l'onglet 9.
- 26 13056 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 13057 M<sup>e</sup> AUGER : Page 111.
- 2 13058 M. SCHREIBER : Oui.
- 3 13059 M<sup>e</sup> AUGER : Au milieu de la page, vous  
4 donnez cette réponse :
- 5 « Je me demande pourquoi vous ne  
6 dites pas simplement si Brian  
7 Mulroney a été engagé et  
8 embauché par mes soins après  
9 avoir été premier ministre du  
10 Canada. Le monde entier le sait.  
11 Pourquoi tourner autour du pot?  
12 Posez simplement des questions  
13 directes et je vous répondrai.  
14 Q. Il ne me le permettait pas.  
15 A. Je n'ai aucun problème avec  
16 cela. Le monde entier le sait. »
- 17 13060 C'était votre témoignage, n'est-ce  
18 pas?
- 19 13061 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 13062 M<sup>e</sup> AUGER : Et c'était un témoignage  
21 véridique que vous avez donné dans l'affaire  
22 Eurocopter?
- 23 13063 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 13064 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous répondiez au  
25 procureur à propos de M. Mulroney.
- 26 13065 M. SCHREIBER : Oui.

1 13066 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous étiez, selon mon  
2 interprétation de ces réponses, un peu frustré qu'il ne  
3 vous le demande pas tout de go.

4 13067 M. SCHREIBER : Oui.

5 13068 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous lui avez fourni une  
6 réponse directe, n'est-ce pas?

7 13069 M. SCHREIBER : Oui.

8 13070 M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez ajouté à deux  
9 reprises que cela n'était un secret pour personne et  
10 que le monde entier le savait.

11 13071 M. SCHREIBER : Oui.

12 13072 M<sup>e</sup> AUGER : Et nous sommes en 2004.

13 13073 M. SCHREIBER : Oui.

14 13074 M<sup>e</sup> AUGER : Le 22 septembre 2004 dans  
15 l'affaire d'Eurocopter, c'est votre témoignage.

16 13075 M. SCHREIBER : Oui.

17 13076 M<sup>e</sup> AUGER : Évidemment, vous saviez  
18 très bien, et selon la presse mentionnée précédemment,  
19 vous saviez très bien, et c'était du domaine public,  
20 que vous aviez eu ces tractations avec M. Mulroney?

21 13077 M. SCHREIBER : Absolument.

22 13078 M<sup>e</sup> AUGER : Et que vous entreteniez des  
23 relations avec lui.

24 13079 M. SCHREIBER : Absolument.

25 13080 M<sup>e</sup> AUGER : Et que vous lui aviez donné  
26 de l'argent.

- 1 13081 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 13082 M<sup>e</sup> AUGER : Lorsque M<sup>e</sup> Wolson vous a  
3 dit, le 14 avril, à la page 295, il a laissé entendre  
4 que vous ne vouliez pas dire au procureur que vous  
5 entreteniez des relations avec M. Mulroney, vous avez  
6 répondu que ce n'était pas vrai.
- 7 13083 M. SCHREIBER : C'est exact.
- 8 13084 M<sup>e</sup> AUGER : Vous ne cachez pas le fait  
9 que vous entreteniez des relations avec M. Mulroney.
- 10 13085 M. SCHREIBER : Pas du tout.
- 11 13086 M<sup>e</sup> AUGER : Vous saviez que cela était  
12 du domaine public.
- 13 13087 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 13088 M<sup>e</sup> AUGER : Vous saviez que c'était  
15 diffusé dans The Fifth Estate.
- 16 13089 M. SCHREIBER : Oui.
- 17 13090 M<sup>e</sup> AUGER : Vous aviez témoigné devant  
18 ce juge dans l'affaire Eurocopter pendant 11 jours.
- 19 13091 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 13092 M<sup>e</sup> AUGER : Vous saviez que vous  
21 n'alliez pas tromper le juge dans l'affaire Eurocopter  
22 en essayant de cacher des relations qui étaient  
23 diffusées dans The Fifth Estate.
- 24 13093 M. SCHREIBER : Non.
- 25 --- Pause
- 26 13094 M<sup>e</sup> AUGER : À la page 291, lorsque



1 M<sup>e</sup> Wolson vous a demandé :

2 « M<sup>e</sup> WOLSON : Pourquoi n'avez-  
3 vous pas parlé au procureur de  
4 toutes les rencontres que vous  
5 avez eues avec M. Mulroney?  
6 Pourquoi pas? »

7 13095 Vous avez dit -- votre réponse a  
8 été :

9 « Je suis quelque peu surpris.  
10 Je n'ai aucune raison de ne pas  
11 lui avoir dit. »

12 13096 C'était votre réponse devant ce  
13 commissaire, n'est-ce pas?

14 13097 M. SCHREIBER : Oui. Mais permettez-  
15 moi d'ajouter quelque chose.

16 13098 M<sup>e</sup> AUGER : Et l'une des raisons pour  
17 lesquelles vous ne l'auriez pas omis est que vous  
18 saviez très bien que c'était du domaine public, n'est-  
19 ce pas?

20 13099 M. SCHREIBER : Oui. Mais puis-je  
21 ajouter quelque chose?

22 13100 Il y avait une bataille constante  
23 entre M. Schabas et M. Bernstein sur les réponses que  
24 je devais faire ou ne devais pas faire, et finalement  
25 le juge a décidé du moment et de l'objet de ma réponse.  
26 Il m'a même dit une fois -- vous l'avez dans la

1 transcription -- ne répondez pas à ces questions.

2 13101 Et il s'est mis en colère contre

3 M. Bernstein. Il voulait -- M. Bernstein, que je sois

4 un témoin hostile et le juge Bélanger a refusé.

5 13102 Ce qui se passait là était très

6 évident. Il n'y avait pas de secret.

7 --- Pause

8 13103 M<sup>e</sup> AUGER : Si je peux vous demander de

9 passer au cahier 1 sur 3 dans votre témoignage sur

10 Eurocopter à l'onglet 3?

11 13104 M. SCHREIBER : Cahier 1?

12 13105 M<sup>e</sup> AUGER : Cahier 1 sur 3,

13 transcription sur Eurocopter.

14 13106 M. SCHREIBER : Oui.

15 13107 M<sup>e</sup> AUGER : Onglet 3.

16 13108 M. SCHREIBER : Oui.

17 13109 M<sup>e</sup> AUGER : Page 25.

18 13110 M. SCHREIBER : Vingt-cinq, oui.

19 13111 M<sup>e</sup> AUGER : Au tiers de la page

20 environ, on vous pose la question suivante :

21 « Mis à part ce petit déjeuner,

22 y a-t-il eu d'autres contacts? »

23 [Traduction du texte lu]

24 13112 Voyez-vous de quoi je parle?

25 Examinons cela lentement.

26 13113 Ça se trouve environ 10 lignes plus

1           bas.

2   13114                   M. SCHREIBER : À la page 25?

3   13115                   M<sup>e</sup> AUGER : Exact.

4   13116                   M. SCHREIBER : Et...?

5   13117                   M<sup>e</sup> AUGER : Onglet 3.

6   13118                   M. SCHREIBER : Oui. Mais je n'ai

7           aucun numéro sur cette page.

8   13119                   M<sup>e</sup> AUGER : D'accord.

9   13120                   M. SCHREIBER : Donc oui, « Mis à part

10          ce petit déjeuner ».

11   13121                   M<sup>e</sup> AUGER : Vous voyez les mots « Mis à

12          part »?

13   13122                   M. SCHREIBER : Oui.

14   13123                   M<sup>e</sup> AUGER : D'accord.

15   13124                   M. SCHREIBER : Je vois.

16   13125                   M<sup>e</sup> AUGER : Examinons cela lentement.

17   13126                   M. SCHREIBER : Oui.

18   13127                   M<sup>e</sup> AUGER :

19                           « Mis à part ce petit déjeuner,

20                           y a-t-il eu d'autres contacts? »

21                           [Traduction du texte lu]

22   13128                   Y êtes-vous?

23   13129                   M. SCHREIBER : Oui.

24   13130                   M<sup>e</sup> AUGER : Cette question vous a été

25          posée --

26   13131                   M. SCHREIBER : Oui.

1 13132 M<sup>e</sup> AUGER : -- par le procureur?

2 13133 M. SCHREIBER : Oui.

3 13134 M<sup>e</sup> AUGER : Et votre réponse est en  
4 dessous.

5 13135 Tout d'abord, vous dites oui, n'est-  
6 ce pas?

7 13136 M. SCHREIBER : Oui.

8 13137 M<sup>e</sup> AUGER : Donc votre réponse est  
9 affirmative, il y a eu d'autres contacts.

10 13138 M. SCHREIBER : Oui.

11 13139 M<sup>e</sup> AUGER : Exact?

12 13140 M. SCHREIBER : Oui.

13 13141 M<sup>e</sup> AUGER : Puis vous poursuivez :  
14 « Je l'ai vu une fois dans le  
15 hall de la Chambre ou dans son  
16 bureau ou pour -- pour la  
17 même -- pour la même affaire.  
18 Question : Lorsque vous dites la  
19 même affaire --  
20 Réponse : Le projet de Bear Head  
21 Industries. » [Traduction du  
22 texte lu]

23 13142 Ce sont des questions qui vous ont  
24 été posées et les réponses que vous avez fournies,  
25 n'est-ce pas?

26 13143 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 13144 M<sup>e</sup> AUGER : Donc tout d'abord, je  
2 souhaite clarifier un peu ce témoignage.
- 3 13145 D'abord, vous répondez qu'il y a eu  
4 d'autres contacts.
- 5 13146 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 13147 M<sup>e</sup> AUGER : Vous ne niez pas qu'il y a  
7 eu d'autres contacts --
- 8 13148 M. SCHREIBER : Non.
- 9 13149 M<sup>e</sup> AUGER : -- avec M. Mulroney?
- 10 13150 M. SCHREIBER : Non.
- 11 13151 M<sup>e</sup> AUGER : Puis vous développez votre  
12 réponse affirmative en parlant des lieux où vous l'avez  
13 rencontré?
- 14 13152 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 13153 M<sup>e</sup> AUGER : Puis M. Bernstein confirme  
16 qu'il s'agit de Bear Head. Voyez-vous cela?
- 17 « Lorsque vous dites la même  
18 affaire --
- 19 Réponse : Le projet de Bear Head  
20 industries. » [Traduction du  
21 texte lu]
- 22 13154 M. SCHREIBER : Oui.
- 23 13155 M<sup>e</sup> AUGER : Et voici ce qui est  
24 important :
- 25 « Avez-vous eu des échanges, des  
26 contacts avec lui pour le compte

1 de MBB. » [Traduction du texte  
2 lu]

3 13156 Voyez-vous la question suivante?

4 13157 M. SCHREIBER : Oui.

5 13158 M<sup>e</sup> AUGER : M. Bernstein n'a pas  
6 poursuivi avec vous et demande s'il s'agit d'une liste  
7 complète de vos rencontres avec M. Mulroney? Il n'a pas  
8 dit cela.

9 13159 M. SCHREIBER : Non.

10 13160 M<sup>e</sup> AUGER : Il n'a pas demandé s'il y  
11 avait eu d'autres rencontres en d'autres lieux? Il ne  
12 vous a pas demandé cela.

13 13161 M. SCHREIBER : Non.

14 13162 M<sup>e</sup> AUGER : Il a changé de sujet,  
15 n'est-ce pas?

16 13163 M. SCHREIBER : Oui.

17 13164 M<sup>e</sup> AUGER : Sa question suivante  
18 concernait MBB.

19 13165 M. SCHREIBER : C'est ce dont il  
20 s'agissait de toute façon, oui.

21 13166 M<sup>e</sup> AUGER : Et lorsque vous avez  
22 répondu par l'affirmative qu'il y avait eu d'autres  
23 contacts avec M. Mulroney et que vous avez commencé à  
24 faire la liste une fois dans le hall de la Chambre ou  
25 dans son bureau, on peut voir dans la transcription à  
26 quoi cela ressemble -- je serais porté à croire que

1           vous êtes en train de réfléchir, là où il est dit :

2                           « Ou pour - pour la même -- pour

3                           la même affaire. » [Traduction

4                           du texte lu]

5   13167                   Est-il juste de croire que vous

6           poursuiviez le fil de vos réflexions?

7   13168                   M. SCHREIBER : Oui.

8   13169                   M<sup>e</sup> AUGER : On ne vous a donc pas

9           demandé s'il s'agissait d'une liste complète de tous

10          les contacts avec M. Mulroney, n'est-ce pas?

11   13170                   M. SCHREIBER : Pas du tout.

12          --- Pause

13   13171                   M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander de

14          passer au cahier 3, onglet 11, s'il vous plaît.

15   13172                   M. SCHREIBER : Dans les cahiers

16          ordinaires?

17   13173                   M<sup>e</sup> AUGER : C'est exact.

18   13174                   M. SCHREIBER : Onglet 3.

19   13175                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Parlons-nous

20          maintenant des cahiers de documents de la Commission?

21   13176                   M<sup>e</sup> AUGER : Oui, monsieur le

22          commissaire, merci.

23          --- Pause

24   13177                   M<sup>e</sup> AUGER : Si je peux vous demander

25          d'aller à l'onglet 11, monsieur Schreiber.

26   13178                   M. SCHREIBER : Oui.

1 --- Pause

2 13179 M<sup>e</sup> AUGER : Avez-vous la page? C'est en  
3 fait le deuxième document de l'onglet. Cela est  
4 intitulé « Entrevue avec KHS du 13 février 2004 »  
5 [Traduction du texte lu].

6 13180 M. SCHREIBER : Oui.

7 13181 M<sup>e</sup> AUGER : C'était également avant  
8 votre témoignage sur Eurocopter en septembre 2004?

9 13182 M. SCHREIBER : Oui, je pense.

10 13183 M<sup>e</sup> AUGER : Cette entrevue que je vous  
11 montre, du 13 février 2004, était antérieure à votre  
12 témoignage sur Eurocopter?

13 13184 M. SCHREIBER : Oui.

14 13185 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous dites :

15 « Il m'a dit qu'il était allé  
16 voir BM au lac Mousseau et  
17 l'avait fait à la demande de  
18 BM. » [Traduction du texte lu]

19 13186 Voyez-vous cela?

20 13187 M. SCHREIBER : Oui.

21 13188 M<sup>e</sup> AUGER :

22 « BM a envoyé une voiture le  
23 prendre. Discussion sur le  
24 projet Bear Head. BM lui a dit  
25 que Kim Campbell serait élue et  
26 pourrait l'aider dans le





- 1 13202 M<sup>e</sup> AUGER :
- 2 « Je n'ai pu m'empêcher de rire
- 3 quand j'ai entendu ce que vous
- 4 avez dit sur ma rencontre avec
- 5 lui dans votre livre. Je peux
- 6 vous dire que je n'ai pas lu
- 7 votre livre mais que je prévois
- 8 le faire aux alentours de Noël.
- 9 L'idée qu'il me mette à la porte
- 10 où que ce soit était tout
- 11 simplement ridicule. Je l'aurais
- 12 passé par la fenêtre. Il
- 13 n'aurait pas eu le courage de me
- 14 jeter dehors. » [Traduction du
- 15 texte lu]
- 16 13203 Le seul point que je veux établir
- 17 avec vous est que vous osiez dire à M. Kaplan que vous
- 18 n'étiez pas d'accord avec quelque chose dans son livre.
- 19 13204 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 13205 Bien sûr cette rencontre n'a même pas
- 21 eu lieu.
- 22 13206 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous avez dit à
- 23 M. Kaplan que ce qu'il écrivait dans son livre était
- 24 ridicule.
- 25 13207 M. SCHREIBER : Oui.
- 26 13208 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous disiez qu'il avait

1 tort.

2 13209 M. SCHREIBER : Oui.

3 13210 M<sup>e</sup> AUGER : Je crois qu'auparavant dans  
4 votre témoignage cette semaine, vous avez même dit à  
5 cette Commission que c'était -- était-ce la première  
6 page de l'un de ses livres dans laquelle il était  
7 complètement dans l'erreur?

8 13211 M. SCHREIBER : C'était dans  
9 « Presumed Guilty », le premier livre sur Airbus, sur  
10 les affaires de M. Mulroney. Lorsque l'histoire  
11 commence, M. Schreiber était tellement excité par ses  
12 négociations avec Airbus en 1986 qu'il a sorti un  
13 document et a dit à Giorgio Pelossi : Tu vas devenir  
14 millionnaire.

15 13212 Et Kaplan m'a appelé et m'a demandé  
16 si j'avais vu le livre et j'ai dit : Eh bien, pourquoi  
17 lirais-je ce livre? Vous vous trompez dès la première  
18 page.

19 13213 Regardez à gauche. Vous avez là  
20 l'accord avec Pelossi et cela montre que ce que vous  
21 pensez être un accord parce que j'étais tellement  
22 content en 1986, s'était produit en 1976, 10 ans  
23 auparavant.

24 13214 Donc, pourquoi me demander si j'ai lu  
25 le reste alors que vous vous trompez dès le début?

26 13215 Cela dit de façon amicale. Je n'ai

1 pas été méchant envers lui.

2 13216 M<sup>e</sup> AUGER : Donc, selon vous, M. Kaplan  
3 avait totalement tort sur ce point et se trompait de 10  
4 ans?

5 13217 M. SCHREIBER : Oui.

6 13218 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous lui avez dit?

7 13219 M. SCHREIBER : Mais le problème,  
8 c'est que lorsque vous ouvrez le livre et que vous  
9 voyez la page -- une page, pas même plus loin dans le  
10 livre, je veux dire, vous ne pouvez même pas ne pas le  
11 voir lorsque vous regardez le livre et que vous  
12 l'ouvrez.

13 13220 J'ai trouvé - d'accord.

14 13221 M<sup>e</sup> AUGER : Et nous avons entendu votre  
15 témoignage concernant M. Kaplan devant monsieur le  
16 commissaire cette semaine, et vous n'avez pas hésité à  
17 souligner qu'il y avait d'autres comptes rendus  
18 d'événements qu'il faisait sur lesquels vous n'étiez  
19 pas d'accord avec lui.

20 13222 M. SCHREIBER : Oui.

21 13223 M<sup>e</sup> AUGER : Monsieur le commissaire, je  
22 vois qu'il est 15 heures. Je peux poursuivre ou je m'en  
23 remets à votre décision si vous voulez que nous  
24 faisons une pause.

25 13224 Je vais passer à un nouveau sujet,  
26 mais je peux poursuivre.

1 13225 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord. De  
2 combien de temps avez-vous encore besoin?  
3 13226 M<sup>e</sup> AUGER : Moins d'une heure,  
4 j'espère.  
5 13227 COMMISSAIRE OLIPHANT : Moins d'une  
6 heure.  
7 13228 Voulez-vous faire une pause,  
8 monsieur Schreiber?  
9 13229 M. SCHREIBER : Non, terminez.  
10 13230 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il est 15  
11 heures. C'est l'heure de votre sieste.  
12 13231 M. SCHREIBER : C'est bon. Non. Sinon  
13 cela va nous mener trop tard.  
14 13232 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.  
15 13233 Quelqu'un d'autre veut-il faire une  
16 pause? Je vois des gestes provenant de la table des  
17 avocats.  
18 13234 Je pense que nous allons faire une  
19 pause, monsieur Schreiber, d'accord?  
20 13235 M. SCHREIBER : D'accord.  
21 13236 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quinze  
22 minutes.  
23 --- Suspension à 15 h 00  
24 --- Reprise à 15 h 15  
25 13237 COMMISSAIRE OLIPHANT : Asseyez-vous,  
26 s'il vous plaît.

1 13238 M<sup>e</sup> AUGER : Merci, monsieur le  
2 commissaire.

3 13239 Monsieur Schreiber, puis-je vous  
4 demander de passer au cahier 3, onglet 14. Cahier 3,  
5 onglet 14.

6 13240 Avez-vous l'onglet 14?

7 13241 M. SCHREIBER : Oui.

8 13242 M<sup>e</sup> AUGER : Il s'agit de notes  
9 supplémentaires qui, je crois, ont été rédigées par  
10 M. Kaplan.

11 13243 Veuillez vous reporter à la troisième  
12 page, au milieu de la page -- et je voudrais examiner  
13 cela lentement.

14 13244 Au milieu de la page, il y a une  
15 phrase que je veux vous lire, et M<sup>e</sup> Pratte vous l'a lue  
16 hier. L'expression est la suivante « représentant à  
17 valeur ajoutée » [Traduction du texte lu] -- permettez-  
18 moi de revenir en arrière pour que vous ayez le  
19 contexte.

20 « Après le départ de Brian,  
21 j'espérais obtenir son soutien  
22 pour l'avancement du projet Bear  
23 Head. L'ancien premier ministre  
24 du Canada, M. Mulroney, aurait  
25 été à mon avis un bon  
26 représentant de Thyssen. Un

1                   représentant à valeur ajoutée  
2                   pour appuyer la vente  
3                   d'équipement de maintien de la  
4                   paix et de protection  
5                   environnementale en dehors du  
6                   Canada. » [Traduction du texte  
7                   lu]

8   13245                   Voyez-vous cette dernière phrase que  
9           je viens de vous lire?

10  13246                   M. SCHREIBER : Oui.

11  13247                   M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez dit à M<sup>e</sup> Pratte,  
12           selon mon interprétation de votre témoignage d'hier,  
13           que cette phrase :

14                   « Un représentant à valeur  
15                   ajoutée pour appuyer la vente  
16                   d'équipement de maintien de la  
17                   paix et de protection  
18                   environnementale en dehors du  
19                   Canada. »

20  13248                   J'ai compris que vous avez dit à  
21           M<sup>e</sup> Pratte que cette phrase était véridique.

22  13249                   M. SCHREIBER : Oui.

23  13250                   M<sup>e</sup> AUGER : Ce que je veux vous  
24           demander, c'est tout d'abord cette phrase, s'agit-il de  
25           vos propres termes? Il ne s'agit pas exactement de ce  
26           que vous avez dit à M. Kaplan?

1 13251 M. SCHREIBER : Non.

2 13252 M<sup>e</sup> AUGER : Lorsque vous lisez cette  
3 phrase et l'interprétez, pensez-vous qu'elle signifie  
4 que M. Mulroney allait vendre des VBL à l'échelle  
5 internationale?

6 13253 M. SCHREIBER : Non. Il devait appuyer  
7 des choses comme celle-ci. Comme j'ai expliqué à la  
8 Commission, les affaires comme celles-ci sont  
9 politiques. Cela n'a rien à voir, ce n'est pas monsieur  
10 tout le monde qui peut aller vendre un tel équipement.  
11 C'est impossible. Cela se passe de gouvernement à  
12 gouvernement.

13 13254 Et je pensais -- et je le pense  
14 encore aujourd'hui -- que pour de l'équipement de  
15 maintien de la paix et de protection environnementale,  
16 un ancien premier ministre avec une feuille d'érable au  
17 front pourrait être la meilleure marque de commerce au  
18 monde pour ces deux produits.

19 13255 Mais il fallait un produit que l'on  
20 puisse vendre en dehors du Canada, et il fallait  
21 évidemment suivre la réglementation du COCOM et la  
22 réglementation en matière de contrôle des exportations  
23 et autres.

24 13256 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quel est le  
25 produit qui serait vendu pour l'équipement de maintien  
26 de la paix?



- 1 13257 M. SCHREIBER : Les véhicules blindés  
2 légers dotés d'une protection spéciale.
- 3 13258 Mais nous avons bien sûr  
4 l'intention, monsieur, d'étendre le programme à  
5 l'ensemble de l'équipement nécessaire au maintien de la  
6 paix.
- 7 13259 M<sup>e</sup> AUGER : Donc cette phrase que je  
8 vous ai lue deux fois, vous êtes d'accord sur le fait  
9 qu'elle est véridique, mais c'est votre compréhension  
10 de ce qu'elle signifie?
- 11 13260 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 13261 M<sup>e</sup> AUGER : Et les mots de la fin de la  
13 phrase « en dehors du Canada », que signifient-ils?
- 14 13262 M. SCHREIBER : À quoi faites-vous  
15 référence maintenant, monsieur?
- 16 13263 M<sup>e</sup> AUGER : À la même phrase, page 3 :  
17 « Un représentant à valeur  
18 ajoutée pour appuyer la vente  
19 d'équipement... »
- 20 13264 M. SCHREIBER : Une minute. Est-ce --  
21 je suis confus maintenant. Est-ce la page 3?
- 22 13265 M<sup>e</sup> AUGER : C'est exact, au milieu de  
23 la page.
- 24 13266 M. SCHREIBER : Démis de ses  
25 fonctions --
- 26 13267 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur

1 Schreiber, c'est la même phrase que celle dont nous  
2 parlons.

3 13268

M. SCHREIBER :

4 « Un représentant à valeur  
5 ajoutée pour appuyer la vente  
6 d'équipement de maintien de la  
7 paix et de protection  
8 environnementale en dehors du  
9 Canada. »

10 13269

Oui.

11 13270

M<sup>e</sup> AUGER : Que signifie « en dehors du  
12 Canada » selon votre compréhension de cette phrase?

13 13271

M. SCHREIBER : Eh bien, lorsque vous  
14 avez un produit, vous pouvez le vendre, sinon vous ne  
15 pouvez pas.

16 13272

M<sup>e</sup> AUGER : Comprenez-vous cela comme  
17 signifiant que M. Mulroney aurait pu vendre à la Chine,  
18 la Russie ou la France?

19 13273

M. SCHREIBER : Non. Comme je l'ai dit  
20 il y a une minute, il faut se plier au contrôle des  
21 exportations. Je pense qu'en plus, il faut avoir un  
22 produit tout simplement. Cela doit venir en premier  
23 lieu.

24 13274

M<sup>e</sup> AUGER : Dans le même cahier, le  
25 cahier 3, onglet 21, revenons à votre affidavit, s'il  
26 vous plaît.

- 1 13275 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 13276 M<sup>e</sup> AUGER : Au milieu de cet onglet  
3 dans vos pièces, il y a une page marquée du numéro 40  
4 dans le coin supérieur droit.
- 5 13277 M. SCHREIBER : Quarante, oui.
- 6 13278 M<sup>e</sup> AUGER : C'est une transcription du  
7 témoignage de M. Mulroney que vous avez annexée à votre  
8 affidavit de novembre?
- 9 13279 M. SCHREIBER : Je ne -- je n'ai pas  
10 compris la question.
- 11 13280 M<sup>e</sup> AUGER : Très bien.
- 12 13281 M. SCHREIBER : De quoi s'agit-il?
- 13 13282 M<sup>e</sup> AUGER : Si vous revenez à la  
14 page 40 dans le coin supérieur droit, les numéros vont  
15 en ordre inverse jusqu'à la page 28.
- 16 13283 M. SCHREIBER : Oui.
- 17 13284 M<sup>e</sup> AUGER : Bon. Avez-vous la page 28?
- 18 13285 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 13286 M<sup>e</sup> AUGER : Vous voyez donc qu'il y a  
20 un tampon. C'est la pièce 7. Elle fait référence à  
21 votre affidavit du 7 novembre.
- 22 13287 M. SCHREIBER : Oui, je vois  
23 maintenant. Cela doit être de -- un document de  
24 quelqu'un d'autre, n'est-ce pas?
- 25 13288 M<sup>e</sup> AUGER : Il est dit en haut « Brian  
26 Mulroney, Interrogatoire » [Traduction du texte lu].

1           Voyez-vous cela?

2   13289                   M. SCHREIBER : Ah oui, oui.

3   13290                   M<sup>e</sup> AUGER : Maintenant que vous avez eu

4           l'occasion de le lire et de rafraîchir votre mémoire,

5           ai-je raison de dire qu'il s'agit d'une pièce annexée à

6           votre affidavit de novembre sur laquelle cette

7           Commission a passé tant de temps?

8   13291                   M. SCHREIBER : Oui.

9   13292                   M<sup>e</sup> AUGER : Revenons donc à la page 40.

10   13293                   Voici une réponse à propos de

11           laquelle je veux vous interroger.

12   13294                   M. SCHREIBER : Quelle page?

13   13295                   M<sup>e</sup> AUGER : Page 40, dans le coin

14           supérieur droit.

15   13296                   M. SCHREIBER : Ah, excusez-moi.

16           Oui...?

17   13297                   M<sup>e</sup> AUGER : Selon mon interprétation de

18           ce document, M. Mulroney a donné la réponse suivante :

19                           « Je n'ai jamais su... tout

20                           d'abord, avant cela, je n'avais

21                           jamais entendu parler, je n'ai

22                           jamais su et je ne sais pas à ce

23                           jour quels arrangements, le cas

24                           échéant, ont été faits par

25                           M. Schreiber ou quiconque

26                           concernant une quelconque

- 1 transaction commerciale. »
- 2 [Traduction du texte lu]
- 3 13298 Voyez-vous cela?
- 4 13299 M. SCHREIBER : Oui.
- 5 13300 M<sup>e</sup> AUGER : Voyez-vous ce que je viens
- 6 de vous lire concernant une quelconque transaction
- 7 commerciale?
- 8 13301 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 13302 M<sup>e</sup> AUGER : Que M. Mulroney a témoigné
- 10 qu'il ne savait pas que vous ou quelqu'un d'autre étiez
- 11 impliqué dans une transaction commerciale.
- 12 13303 Voyez-vous ce témoignage dans la
- 13 transcription?
- 14 13304 M. SCHREIBER : Oui.
- 15 13305 M<sup>e</sup> AUGER : Je suppose qu'étant donné
- 16 tous les témoignages que vous avez faits devant
- 17 monsieur le commissaire jusqu'à maintenant, vous êtes
- 18 en désaccord avec cette affirmation?
- 19 13306 M. SCHREIBER : Oui.
- 20 13307 M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez dit à monsieur le
- 21 commissaire plus tôt cette semaine qu'entre 1994 et
- 22 2000, je crois, vous n'aviez rencontré M. Mulroney
- 23 qu'une seule fois, à l'hôtel Savoy?
- 24 13308 M. SCHREIBER : Oui.
- 25 13309 M<sup>e</sup> AUGER : Pendant cette période,
- 26 M. Mulroney appelait-il votre secrétaire régulièrement?

- 1 13310 M. SCHREIBER : Oui, assez souvent.
- 2 13311 M<sup>e</sup> AUGER : Pouvez-vous en dire plus à  
3 monsieur le commissaire à ce sujet?
- 4 13312 M. SCHREIBER : Oui, en particulier à  
5 l'époque où la lettre de demande a été envoyée en  
6 Suisse en 1995, M. Mulroney cherchait assez souvent à  
7 me contacter et appelait ma secrétaire pour savoir où  
8 j'étais, et à l'occasion de plusieurs de ses  
9 déplacements, je lui ai parlé, à Paris ou à Londres.
- 10 13313 Il voulait simplement savoir ce qui  
11 se passait, ce que je savais et il travaillait -- ils  
12 travaillaient en étroite collaboration avec mes  
13 avocats.
- 14 13314 M<sup>e</sup> AUGER : Examinons ceci  
15 attentivement.
- 16 13315 Qui était votre secrétaire à  
17 l'époque?
- 18 13316 M. SCHREIBER : M<sup>me</sup> Kaupp.
- 19 13317 M<sup>e</sup> AUGER : Pouvez-vous l'épeler?
- 20 13318 M. SCHREIBER : K-A-U-P-P.
- 21 13319 M<sup>e</sup> AUGER : Combien de temps a-t-elle  
22 été votre secrétaire?
- 23 13320 M. SCHREIBER : Plus de 30 ans.
- 24 13321 M<sup>e</sup> AUGER : Où travaillait-elle  
25 lorsqu'elle a reçu ces appels?
- 26 13322 M. SCHREIBER : À Bayerische

- 1 Bitumen-Chemie.
- 2 13323 M<sup>e</sup> AUGER : Où?
- 3 13324 M. SCHREIBER : En Allemagne.
- 4 13325 M<sup>e</sup> AUGER : Donc, M. Mulroney
- 5 l'appelait et elle vous transmettait le message en
- 6 disant qu'il avait appelé?
- 7 13326 M. SCHREIBER : Oui. M. Mulroney ou
- 8 son bureau, Francine Colin, étaient constamment en
- 9 contact.
- 10 13327 M<sup>e</sup> AUGER : Et en 1995, pouvez-vous
- 11 donner à monsieur le commissaire une idée de la
- 12 fréquence de ces appels de M. Mulroney?
- 13 13328 M. SCHREIBER : Je ne peux pas vous
- 14 dire. Seulement que ma secrétaire m'a redit il y a peu
- 15 de temps qu'il était dommage qu'elle n'ait plus ses
- 16 notes. Elles sont entre les mains du procureur à
- 17 Augsburg. Sinon, elle aurait même pu m'indiquer le
- 18 nombre de fois qu'il l'a appelée.
- 19 13329 M<sup>e</sup> AUGER : Étant donné que nous
- 20 n'avons pas ses notes, était-ce une fois par jour, par
- 21 mois, par semaine ou par an? Pouvez-vous donner à
- 22 monsieur le commissaire une idée de la fréquence?
- 23 13330 M. SCHREIBER : Oui, c'était --
- 24 c'était très intense à l'époque de ses problèmes avec
- 25 la lettre rogatoire à la Suisse.
- 26 13331 Et lorsqu'elle dit de nombreuses

1 fois, je ne peux pas vous dire précisément ce qu'elle  
2 voulait dire, si c'était cinq fois par semaine ou  
3 lorsqu'il me cherchait.

4 13332 Je suppose que cela pouvait également  
5 dépendre du fait qu'il puisse me joindre ailleurs ou  
6 pas.

7 13333 M<sup>e</sup> AUGER : Car lorsque nous examinons  
8 le cahier 4 et que nous étudions l'index -- le cahier 4  
9 est intitulé « Correspondance entre Brian Mulroney et  
10 Karlheinz Schreiber » [Traduction du texte lu].

11 13334 M. SCHREIBER : Oui.

12 13335 M<sup>e</sup> AUGER : Nous examinons la page 2 de  
13 l'index qui répertorie votre correspondance, vous voyez  
14 à la page 2, en haut, l'article 17?

15 13336 M. SCHREIBER : Oui.

16 13337 M<sup>e</sup> AUGER :

17 « Lettre de M. Mulroney à  
18 M. Schreiber, datée du 29 mars  
19 1993 ». [Traduction du texte lu]

20 13338 Le voyez-vous?

21 13339 M. SCHREIBER : Oui.

22 13340 M<sup>e</sup> AUGER : Ensuite, article 18 :

23 « Lettre de M. Mulroney à M.  
24 Schreiber, datée du 25 mars  
25 1994 ». [Traduction du texte lu]

26 13341 Le voyez-vous?



- 1 13342 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 13343 M<sup>e</sup> AUGER : Puis l'inscription  
3 suivante, l'article 19 :  
4 « Lettre de Mila Mulroney à  
5 Barbel, datée du 24 janvier  
6 2000 ». [Traduction du texte lu]
- 7 13344 Le voyez-vous?
- 8 13345 M. SCHREIBER : Oui.
- 9 13346 M<sup>e</sup> AUGER : Il semble donc, simplement  
10 à partir de cet index, qu'il y a eu une période de  
11 presque six années sans échange de lettres.
- 12 13347 M. SCHREIBER : Oui.
- 13 13348 M<sup>e</sup> AUGER : Cela correspond-il à vos  
14 souvenirs?
- 15 13349 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 13350 M<sup>e</sup> AUGER : Y a-t-il eu une discussion  
17 sur le fait qu'il ne devait pas y avoir d'échange de  
18 lettres pendant cette période?
- 19 13351 M. SCHREIBER : De quelle période  
20 parlez-vous exactement?
- 21 13352 M<sup>e</sup> AUGER : De la période entre 1994 et  
22 2000 que je viens d'indiquer?
- 23 13353 M. SCHREIBER : Quatre-vingt-quatorze  
24 et 2000.
- 25 13354 Oui, il n'était pas nécessaire  
26 d'échanger des lettres.

1 13355 M<sup>e</sup> AUGER : C'était des appels  
2 téléphoniques --

3 13356 M. SCHREIBER : Oui.

4 13357 M<sup>e</sup> AUGER : -- de M. Mulroney?

5 13358 M. SCHREIBER : Oui.

6 13359 M<sup>e</sup> AUGER : Et les appels téléphoniques  
7 se sont-ils poursuivis jusqu'en 2000?

8 13360 M. SCHREIBER : Non, je ne pense pas.

9 13361 M<sup>e</sup> AUGER : Avez-vous loué une suite  
10 d'hôtel à l'aéroport de Mirabel en août 1993?

11 13362 M. SCHREIBER : Pas du tout.

12 13363 M<sup>e</sup> AUGER : Vous semblez sûr de votre  
13 réponse. Pourquoi en êtes-vous si sûr?

14 13364 M. SCHREIBER : Eh bien, j'étais VIP  
15 de Lufthansa et Lufthansa fournissait toujours une  
16 limousine pour m'amener de Mirabel à Ottawa ou me  
17 prendre à Ottawa pour aller à l'aéroport de Mirabel.

18 13365 M<sup>e</sup> AUGER : Est-ce le cas en août,  
19 lorsque vous avez rencontré M. Mulroney à Mirabel?

20 13366 M. SCHREIBER : Oui.

21 13367 M<sup>e</sup> AUGER : Aviez-vous une raison de  
22 louer une suite d'hôtel?

23 13368 M. SCHREIBER : Je n'avais aucune --  
24 Je n'avais aucune raison de louer des suites d'hôtel.  
25 Nous sommes arrivés, ma femme et moi. Nous nous sommes  
26 inscrits au registre. Nous nous sommes assurés que tout

1           était fait, puis ma femme a attendu dans le hall et je  
2           suis allé à cet hôtel, je ne savais même pas où il se  
3           trouvait. J'ai demandé M. Mulroney et on m'a dirigé  
4           vers sa suite.

5   13369                   M<sup>e</sup> AUGER : Dans le cahier 2, si je  
6           peux vous demander d'aller à l'onglet 147, s'il vous  
7           plaît, 147A.

8   13370                   M. SCHREIBER : Oui.

9   13371                   M<sup>e</sup> AUGER : S'agit-il de votre journal?

10  13372                   M. SCHREIBER : Ça y ressemble, oui.

11  13373                   M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander  
12           d'avancer de sept pages, au 27 août?

13  13374                   M. SCHREIBER : Oui.

14  13375                   M<sup>e</sup> AUGER : Et vous verrez là qu'il y a  
15           une inscription au milieu de la page, quelque chose qui  
16           dit « 30 limousine ».

17  13376                   M. SCHREIBER : Oui.

18  13377                   M<sup>e</sup> AUGER : Voyez-vous ça?

19  13378                   M. SCHREIBER : Oui.

20  13379                   M<sup>e</sup> AUGER : Qu'est-ce que ça -- cela  
21           rafraîchit-il votre mémoire sur votre trajet jusqu'à  
22           Mirabel?

23  13380                   M. SCHREIBER : Oui, c'est lorsque la  
24           limousine m'a pris à Ottawa.

25  13381                   M<sup>e</sup> AUGER : Puis en dessous, on peut  
26           lire « Hôtel aéroport Brian ».

- 1 13382 M. SCHREIBER : Oui.
- 2 13383 M<sup>e</sup> AUGER : Avez-vous passé la nuit à  
3 Mirabel pour prendre votre vol vers l'Europe?
- 4 13384 M. SCHREIBER : Non. Mon vol était le  
5 même jour, dans la soirée.
- 6 13385 M<sup>e</sup> AUGER : Était-ce votre habitude  
7 d'avoir une limousine pour aller à l'aéroport pour  
8 prendre un vol vers l'Europe?
- 9 13386 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 13387 M<sup>e</sup> AUGER : Pour quelle raison?
- 11 13388 M. SCHREIBER : Eh bien, lorsqu'on  
12 voit Thyssen et qu'on pense aux affaires que la  
13 compagnie brassait avec Lufthansa et aux millions qui  
14 étaient dépensés chaque année chez elle, on peut  
15 imaginer que nous étions tous VIP et qu'on s'occupait  
16 bien de nous. Et comme Lufthansa ne proposait aucun vol  
17 à partir d'Ottawa, on envoyait une limousine pour  
18 m'amener à Mirabel.
- 19 13389 M<sup>e</sup> AUGER : Je voudrais revenir  
20 brièvement sur la rencontre du Queen Elizabeth, si vous  
21 voulez bien porter votre attention à nouveau sur celle-  
22 ci.
- 23 13390 M. SCHREIBER : Oui.
- 24 13391 M<sup>e</sup> AUGER : M. Mulroney vous a-t-il dit  
25 au Queen Elizabeth en 1993 avoir récemment été en  
26 Chine, en Russie ou en France?

- 1 13392 M. SCHREIBER : Non.
- 2 13393 M<sup>e</sup> AUGER : M. Doucet vous a-t-il dit  
3 fin 1993 que M. Mulroney était allé au nom de Bear Head  
4 en Chine, en Russie ou en France?
- 5 13394 M. SCHREIBER : Non.
- 6 --- Pause
- 7 13395 M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander de  
8 passer à P-9, s'il vous plaît, qui correspond au volume  
9 relié Cerlox que M<sup>e</sup> Pratte a déposé.
- 10 13396 M. SCHREIBER : Quel numéro?
- 11 13397 M<sup>e</sup> AUGER : L'onglet 10, s'il vous  
12 plaît.
- 13 13398 M. SCHREIBER : Onglet 10?
- 14 13399 M<sup>e</sup> AUGER : Onglet 10.
- 15 13400 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 13401 M<sup>e</sup> AUGER : C'est une lettre datée du 8  
17 mars 1995. La voyez-vous?
- 18 13402 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 13403 M<sup>e</sup> AUGER : Elle est adressée à David  
20 Collenette, le ministre de la Défense nationale.
- 21 13404 M. SCHREIBER : Oui.
- 22 13405 M<sup>e</sup> AUGER : Nous n'avons pas besoin de  
23 lire tout le texte. Vous connaissez cette lettre?
- 24 13406 M. SCHREIBER : Non, je l'ai vue  
25 récemment. Je l'ai peut-être vue plus tôt, mais je ne  
26 m'en souviens pas.

- 1 13407 M<sup>e</sup> AUGER : Le seul point que je veux  
2 confirmer avec vous est de savoir si cette lettre nous  
3 autorise à penser qu'il a eu des efforts constants pour  
4 conclure le projet Bear Head pas plus tard que le  
5 8 mars 1995.
- 6 13408 M. SCHREIBER : Oui.
- 7 13409 M<sup>e</sup> AUGER : Et que c'est plus tard, en  
8 août, qu'une fois pour toutes un communiqué de presse a  
9 indiqué que GM avait obtenu le contrat?
- 10 13410 M. SCHREIBER : De 2,6 milliards, à un  
11 fournisseur exclusif, oui.
- 12 13411 M<sup>e</sup> AUGER : En août 1995?
- 13 13412 M. SCHREIBER : Oui.
- 14 13413 M<sup>e</sup> AUGER : Puis peu après, en  
15 septembre 1995, vous avez fini par démissionner de Bear  
16 Head?
- 17 13414 M. SCHREIBER : Oui.
- 18 13415 M<sup>e</sup> AUGER : En sachant que le projet  
19 n'allait pas se réaliser?
- 20 13416 13416 M. SCHREIBER : Oui.
- 21 --- Pause
- 22 13417 M<sup>e</sup> AUGER : Puis-je vous demander de  
23 bien vouloir aller à l'onglet 102 du recueil 1.
- 24 13418 M. SCHREIBER : Un-zéro-deux, oui.
- 25 13419 M<sup>e</sup> AUGER : Y êtes-vous?
- 26 13420 M. SCHREIBER : Oui.

- 1 13421 M<sup>e</sup> AUGER : Pour vous replacer dans le  
2 contexte, vous avez déclaré devant le commissaire que  
3 Fred Doucet avait travaillé au projet Bear Head.
- 4 13422 Est-ce exact?
- 5 13423 M. SCHREIBER : Oui.
- 6 13424 M<sup>e</sup> AUGER : À l'onglet 102, vous verrez  
7 qu'il semble y avoir une page de garde de télécopie  
8 datée du 5 décembre 1994.
- 9 13425 M. SCHREIBER : Oui.
- 10 13426 M<sup>e</sup> AUGER : La voyez-vous?
- 11 13427 M. SCHREIBER : Oui.
- 12 13428 M<sup>e</sup> AUGER : Et cela se passe juste  
13 avant la rencontre à l'hôtel Pierre avec M. Mulroney et  
14 M. Doucet?
- 15 13429 M. SCHREIBER : Oui.
- 16 13430 M<sup>e</sup> AUGER : La télécopie est, semble-t-  
17 il, destinée à Francine Colin. Voyez-vous ça?
- 18 13431 M. SCHREIBER : Oui.
- 19 13432 M<sup>e</sup> AUGER : Savez-vous de qui il  
20 s'agissait?
- 21 13433 M. SCHREIBER : La secrétaire de  
22 M. Mulroney.
- 23 13434 M<sup>e</sup> AUGER : Et dans la ligne de  
24 message, il est écrit :  
25 « Chère Francine :  
26 Pourriez-vous, s'il vous plaît,





1 13446 M. SCHREIBER : En fait, je l'ai  
2 brièvement parcouru, mais je ne l'ai pas vraiment  
3 examiné en détail parce que je connais plus ou moins  
4 son contenu, même aujourd'hui.

5 13447 M<sup>e</sup> AUGER : Et pouvez-vous donner à  
6 monsieur le commissaire votre avis sur les raisons pour  
7 lesquelles cette télécopie a été envoyée?

8 13448 M. SCHREIBER : Non, je peux  
9 uniquement penser que comme M. Doucet l'a reçue de Greg  
10 Alford, il voulait en informer M. Mulroney.

11 13449 Donc, à partir de cette télécopie,  
12 j'en conclus que Fred Doucet savait évidemment,  
13 puisqu'il avait convenu de la rencontre, que  
14 M. Mulroney irait à New-York pour le rencontrer. La  
15 seule chose nouvelle pour moi dans tout cela, c'est ce  
16 qu'il a déclaré à propos de notre rencontre, parce que  
17 je ne m'attendais pas à ce qu'il soit à New-York.

18 13450 COMMISSAIRE OLIPHANT : M<sup>e</sup> Auger, je ne  
19 voudrais pas vous interrompre, mais sur une question  
20 comme celle-ci, quelle valeur a ce que M. Schreiber a  
21 cru être la raison de l'envoi de la télécopie?

22 13451 M. Doucet, comme vous le savez, va en  
23 témoigner. Il s'agit de la personne qui a envoyé la  
24 télécopie. N'est-ce pas là que nous allons découvrir la  
25 raison?

26 13452 M<sup>e</sup> AUGER : Bien, monsieur le

1            commissaire. Je suppose que si j'avais -- je suppose  
2            que j'aurais dû lui demander s'il avait ou pas  
3            connaissance de la télécopie. Je suppose que j'ai voulu  
4            aller droit au but, mais je peux passer à autre chose  
5            et je vous en remercie.

6    13453                            On vous a longuement contre-interrogé  
7            sur vos motifs relativement à la signature de  
8            l'affidavit de novembre 2007.

9    13454                            M. SCHREIBER : Oui.

10   13455                            M<sup>e</sup> AUGER : Vous en souvenez-vous ?

11   13456                            M. SCHREIBER : Oui.

12   13457                            M<sup>e</sup> AUGER : Et on vous a laissé  
13            entendre que votre motif pour signer l'affidavit était  
14            d'obtenir une enquête?

15   13458                            M. SCHREIBER : Oui.

16   13459                            M<sup>e</sup> AUGER : Néanmoins, avant  
17            d'entreprendre l'action en justice qui a donné lieu à  
18            l'affidavit, vous aviez déjà eu une poursuite en  
19            Alberta?

20   13460                            M. SCHREIBER : Oui.

21   13461                            M<sup>e</sup> AUGER : Pendant de nombreuses  
22            années auparavant.

23   13462                            M. SCHREIBER : Oui.

24   13463                            M<sup>e</sup> AUGER : Et cette action en justice  
25            comportait un certain nombre d'allégations pour  
26            lesquelles vous réclamiez des dommages-intérêts.

1 13464 M. SCHREIBER : Oui.

2 --- Pause

3 13465 M<sup>e</sup> AUGER : Avez-vous à un moment donné  
4 tenté d'utiliser l'action en justice en Alberta pour  
5 susciter d'une façon ou d'une autre l'intérêt pour une  
6 enquête publique?

7 13466 M. SCHREIBER : Je ne sais pas si j'ai  
8 utilisé cette action en justice pour ça, mais j'étais  
9 déterminé à tout essayer, soit pour obtenir cette  
10 action en justice devant un tribunal de sorte que  
11 j'aurais pu citer à comparaître les personnes que je  
12 voulais entendre parler de ce qui s'était passé.

13 13467 La seconde possibilité était  
14 d'essayer d'obtenir une enquête, comme le souhaitaient  
15 M. Mulroney et tous les autres Conservateurs. Et vous  
16 savez qu'il y a même eu un vote au sein du Comité de la  
17 Chambre des communes pour ou contre l'enquête et que  
18 les Conservateurs ont perdu par une voix.

19 --- Pause

20 13468 M<sup>e</sup> AUGER : Si je peux vous demander  
21 d'ouvrir le cahier 1, onglet 10.

22 13469 M. SCHREIBER : Oui.

23 13470 M<sup>e</sup> AUGER : Il s'agit des documents sur  
24 lesquels M<sup>e</sup> Houston vous a interrogé. Très brièvement,  
25 si je peux vous demander d'avancer de six pages à  
26 partir du début.

1 13471 M. SCHREIBER : Oui.

2 13472 M<sup>e</sup> AUGER : Au bas de la page, il est  
3 écrit « 13 sur 14 ». Y êtes-vous?

4 13473 M. SCHREIBER : Oui.

5 13474 M<sup>e</sup> AUGER : Pour vous replacer dans le  
6 contexte -- je m'en excuse -- mais allez plus loin dans  
7 les documents et, à deux pages de la fin, il est écrit  
8 « 11 sur 14 » en bas.

9 --- Pause

10 13475 M. SCHREIBER : Oui.

11 13476 M<sup>e</sup> AUGER : On vous a fait valoir -- ou  
12 on vous a demandé si les initiales « KHS »  
13 apparaissaient sur cette page. Les voyez-vous?

14 13477 M. SCHREIBER : Oui.

15 13478 M<sup>e</sup> AUGER : Avez-vous à un moment  
16 quelconque accepté d'être partie à l'accord défini dans  
17 ce document?

18 13479 M. SCHREIBER : Oui, puisque la  
19 mention d'I.A.L était fausse, donc ce n'était pas  
20 négligeable -- Je ne sais pas ce qu'il s'est passé. Il  
21 s'agit du service du contentieux de Thyssen, pourquoi  
22 on a eu l'idée -- parce que j'ai constitué la société.  
23 Je la détiens en fiducie depuis pas mal de temps.

24 13480 Je pense que les documents démontrent  
25 qu'en fait, tout ceci a été cédé pour rester en fiducie  
26 aux mains de M. Chiasson, et lorsque Thyssen a voulu

1 reprendre les actions, on avait besoin d'un prix  
2 d'achat et on a dit d'accord, fixons un prix d'achat de  
3 100 000 \$ pour tout le travail que vous avez fait.

4 13481 Mais nous allons -- nous souhaitons  
5 les défalquer des 2 millions \$, le deuxième paiement de  
6 2 millions \$ correspondant aux honoraires  
7 conditionnels, parce que nous ne voulons pas mettre  
8 100 000 \$ de plus. Seriez-vous d'accord avec ça?

9 13482 Et à mon avis, c'est de là que vient  
10 la confusion quant à la raison de la présence d'I.A.L.

11 13483 Mais je pense que c'est quelque chose  
12 que Greg Alford peut être en mesure d'expliquer.

13 13484 M<sup>e</sup> AUGER : Très bien.

14 13485 Merci, monsieur le commissaire.

15 Voilà pour mes questions.

16 13486 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci

17 beaucoup, M<sup>e</sup> Auger.

18 13487 M<sup>e</sup> PRATTE : Si je peux, rapidement, je  
19 ne voudrais pas interrompre mon ami, M<sup>e</sup> Auger, mais je  
20 souhaiterais soulever un point, avec votre permission,  
21 très rapidement sur une question qu'il a posée.

22 13488 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

23 13489 M<sup>e</sup> PRATTE : Si vous êtes au volume 3,  
24 c'était dans l'affidavit du 7 novembre, la référence à  
25 la transcription de M. Mulroney.

26 13490 Il s'agit du volume 3, onglet 21.

1 13491 COMMISSAIRE OLIPHANT : Comment  
2 pourrais-je oublier?

3 13492 M<sup>e</sup> PRATTE : Je l'ai oublié à quelques  
4 reprises hier, alors vous seriez pardonné de l'oublier  
5 une fois.

6 13493 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord. Où  
7 voulez-vous me renvoyer dans l'affidavit?

8 13494 M<sup>e</sup> PRATTE : Je vous renvoie, si vous  
9 le voulez bien, au paragraphe 25, page 6. Oui, le  
10 paragraphe 25 de l'affidavit tout d'abord.

11 13495 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je vous suis.

12 13496 M<sup>e</sup> PRATTE : Il s'agit du paragraphe  
13 qui justifie l'insertion de la transcription, à la  
14 pièce 7. Ça va?

15 13497 Et c'est la seule raison pour  
16 laquelle mon collègue a lu ce passage qui, à mon avis,  
17 devrait être mis en contexte.

18 13498 Il ne faisait pas référence à ce  
19 paragraphe, mais le déposant, M. Schreiber, déclare en  
20 se référant à la transcription que :

21 « ... M. Mulroney a confirmé non  
22 seulement qu'il avait eu  
23 plusieurs rencontres avec moi  
24 dès les années 1980, notamment  
25 des rencontres dans son bureau à  
26 Ottawa, mais également que nous

1 avions des relations d'affaires  
2 en permanence. Ci-joint comme  
3 pièce 7 une copie d'une partie  
4 de la transcription du  
5 témoignage de M. Mulroney (voir  
6 les questions 192, 228, 241, 425  
7 et 432). » [Traduction du texte  
8 lu]

9 13499 Premièrement, si vous vous rendez à  
10 la page 40, la question sur laquelle mon collègue, 318  
11 aux pages 39 et 49, a cherché à obtenir les  
12 commentaires de M. Schreiber, n'est pas mentionnée.

13 13500 Deuxièmement, en fait, ces  
14 transcriptions sont utilisées pour interpréter les  
15 paroles de M. Mulroney comme indiquant l'existence de  
16 transactions d'affaires en permanence.

17 13501 Tout ce que je dis, c'est que nous  
18 entendrons M. Mulroney. Je sais qu'il y aura un  
19 différend quant à ce qu'il voulait dire, et on peut le  
20 comprendre. Mais cette transcription n'était pas dans  
21 cet affidavit en ce qui concerne la question qui a été  
22 posée à M. Schreiber.

23 13502 C'est l'unique éclaircissement.

24 13503 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

25 13504 M<sup>e</sup> PRATTE : Nous entendrons

26 M. Mulroney en temps voulu parce que nous savons qu'il

1 sera évidemment question de cette transcription.

2 13505 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

3 Merci.

4 13506 M<sup>e</sup> WOLSON : Monsieur le commissaire,  
5 d'ordinaire, je serais en droit de procéder à un  
6 contre-interrogatoire et nos règlements le prévoient  
7 d'ailleurs, mais ce témoin sera convoqué de nouveau.  
8 Si je devais le contre-interroger aujourd'hui, il sera  
9 reconvoqué, interrogé à nouveau, puis contre-interrogé  
10 par moi encore une fois, de sorte qu'il y aurait eu  
11 deux contre-interrogatoires.

12 13507 Je ne pense pas que ce serait juste.  
13 Donc, je pense que tous les avocats conviennent que je  
14 devrais reporter mon contre-interrogatoire jusqu'au  
15 moment où tous les avocats auront terminé la prochaine  
16 fois que -- ou la prochaine fois que ce témoin sera  
17 rappelé, c'est-à-dire dans le courant du mois de mai.

18 13508 Dans cette optique, nous pourrions  
19 clore les travaux pour aujourd'hui.

20 13509 Ce fut une longue journée et le  
21 témoin peut être excusé.

22 13510 Maintenant, l'autre point que je vais  
23 soulever, c'est qu'il y a des documents confidentiels  
24 du Cabinet que nous venons tout juste de recevoir. Je  
25 ne veux aucunement formuler de critique quant à la date  
26 à laquelle nous les avons reçus.



- 1 13511 Mon ami M<sup>e</sup> Pratte sourit. Ceci ne se  
2 veut pas du tout une critique; je suis bien content de  
3 les avoir.
- 4 13512 Mais mon ami M<sup>e</sup> Auger doit être en  
5 mesure de les examiner avec M. Schreiber, et d'un.
- 6 13513 Deuxièmement, il y aura un rapport de  
7 Navigant qui devra être examiné par le témoin et son  
8 avocat. Je sais que M<sup>e</sup> Auger est un homme d'excellente  
9 réputation et de grande intégrité, et je sais qu'il  
10 voudra examiner ces questions. Mais il devra  
11 s'entretenir avec son client pour aborder ces nouveaux  
12 sujets.
- 13 13514 Je ne sais pas si quelqu'un s'y  
14 oppose, mais je pense que cela va de soi et que, comme  
15 je l'ai dit, l'intégrité de M<sup>e</sup> Auger est absolue.
- 16 13515 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien, je  
17 suis tout à fait convaincu, connaissant M<sup>e</sup> Auger comme  
18 je le connais, encore que depuis peu, qu'il comprend  
19 les limites de toute discussion qu'il peut avoir avec  
20 M. Schreiber entre aujourd'hui et le rappel de M.  
21 Schreiber en mai.
- 22 13516 Ça ne me pose aucun problème, à moins  
23 qu'un avocat ait des réserves à ce propos.
- 24 13517 Je vois tout le monde acquiescer.
- 25 13518 Je ne vois aucune raison pour  
26 laquelle il ne devrait pas être autorisé à parler à

1 M. Schreiber.

2 13519 Tout ce que nous savons, c'est que  
3 M. Schreiber sera reconvoqué en mai.

4 13520 M<sup>e</sup> WOLSON : Nous avons quelques dates  
5 à proposer. Je ne suis pas celui qui tient notre  
6 calendrier à jour et je ne peux pas vous dire de  
7 quelles dates il s'agira. Mais celles-ci seront connues  
8 de toutes les parties et nous pouvons poursuivre à  
9 partir de là et ajourner la séance jusqu'à lundi matin.

10 13521 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

11 13522 Monsieur Schreiber, vous allez être  
12 excusé pour l'instant, mais vous serez heureux  
13 d'apprendre que nous nous reverrons en mai.

14 13523 Je veux simplement vous rappeler que  
15 vous êtes sujet à une assignation à témoigner qui reste  
16 valable jusqu'à ce qu'on vous autorise à vous retirer  
17 définitivement de l'enquête. D'accord?

18 13524 M. SCHREIBER : Oui, monsieur le  
19 commissaire.

20 13525 COMMISSAIRE OLIPHANT : Nous allons  
21 donc en rester là et ajourner la séance jusqu'à lundi  
22 matin, 9 h 30.

23 13526 Qui sont les témoins lundi, M<sup>e</sup> Wolson?  
24 Le savez-vous?

25 13527 M<sup>e</sup> WOLSON : Je savais que vous me  
26 poseriez cette question. Il y aura trois témoins

1           lundi : deux témoins, je crois, du BCP, puis un témoin  
2           l'après-midi également, M. MacAdam, je présume.

3   13528                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

4           Alors, c'est une bonne chose que nous n'ayons pris  
5           qu'une heure pour déjeuner. C'est une très belle  
6           journée. Je vais vous laisser partir maintenant pour  
7           que vous puissiez profiter au moins d'une partie de la  
8           journée.

9   13529                           Merci beaucoup et à lundi  
10          matin, 9 h 30.

11   13530                           Bon après-midi.

12          --- Whereupon the hearing adjourned at 3:55 p.m.,  
13          to resume on Monday, April 20, 2009 at 9:30 a.m. /  
14          L'audience est ajournée à 15 h 55, pour reprendre  
15          le lundi 20 avril 2009 à 09 h 30

16

17                           We hereby certify that we have accurately  
18                           transcribed the foregoing to the best of  
19                           our skills and abilities.

20

21                           Nous certifions que ce qui précède est une  
22                           transcription exacte et précise au meilleur  
23                           de nos connaissances et de nos compétences.

24

25

26

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10

---

Lynda Johansson

---

Jean Desaulniers

---

Fiona Potvin

---

Sue Villeneuve